

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats
stratégies
opinions
dossiers
actions

418
juillet-août-septembre
2019
Prix au numéro : 8€

SNCS

SNESUP ESU



RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE ET AILLEURS PRECARITÉ, PRIVATISATION, LIBERTÉS ACADÉMIQUES

ZOOM

LE DÉCROCHAGE
DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS
À L'UNIVERSITÉ

HORS-CHAMP

LES BÉNÉFICES
SOCIO-ÉCONOMIQUES
DE LA DIPLOMATION
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

mgen^{*}

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

**J'AI
CHOISI
MGEN**

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.antigelagency - 01410 - Avril 2019 - © Hervé THOUROUDE - Ce document est non contractuel

MARTIN FOURCADE
CHAMPION DU MONDE &
CHAMPION OLYMPIQUE
DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

édito



Patrick Monfort

Secrétaire général du SNCS-FSU

Redonner les moyens à la recherche ou achever sa destruction ?

Réduire les budgets, les mettre en compétition tout en pilotant les orientations scientifiques, déstabiliser l'emploi en recrutant des précaires sur CDD, surcharger les personnels de tâches inutiles qui désorganisent le travail utile, telles sont les stratégies des politiques néolibérales menées depuis plus de quinze ans dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Les collectifs de travail sont détruits, rendant d'autant plus difficiles l'entraide et l'organisation collective des luttes.

L'actuel gouvernement, comme les précédents (quelle qu'ait été la majorité), a demandé à la communauté scientifique de lui faire remonter des propositions pour améliorer la situation de l'ESR. Ce qu'elle a fait.

L'enquête organisée par des sociétés savantes, le rapport de l'Académie des sciences, celui de la réunion plénière du Comité national de la recherche scientifique, tous ces documents convergent vers les mêmes conclusions : il faut permettre aux scientifiques de se consacrer à leur mission de recherche en abondant suffisamment les soutiens de base des laboratoires, réduire la précarité et redonner des perspectives de carrière et de rémunération à l'ensemble des personnels de l'ESR.

Mais voilà, les conclusions des groupes de travail mis en place par le ministère ne vont pas dans le même sens et dévoilent l'objectif réel de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) : amplifier le pilotage de la recherche en finançant – via l'ANR – les équipes et laboratoires les mieux évalués par l'HCERES (qui reviendrait à la notation), asseoir la précarité en créant des CDI à durée déterminée, supprimer les recrutements des maîtres de conférence et des chargés de recherche en les remplaçant par des « *tenure track* », c'est à dire des CDI renouvelés plusieurs fois sur quinze ans, avant un recrutement éventuel comme professeur d'université ou directeur de recherche dans un EPST.

Pour faire passer tout cela, on nous promet une augmentation importante du budget de la recherche (de combien ?) sur plusieurs années (combien ?). On nous jure que les rémunérations vont être largement augmentées par une revalorisation importante des primes, qui, de toutes façons, aurait lieu si la réforme des retraites était actée.

Confrontée à cette réforme des retraites, dont l'objectif est de réduire les pensions, la communauté scientifique pourrait accepter un renforcement du pilotage et la suppression des emplois pérennes des maîtres de conférence et des chargés de recherche avec, *in fine*, la perte des libertés académiques « pour un plat de lentilles », à savoir l'augmentation des rémunérations.

Aussi, il y a urgence à renforcer les mobilisations pour la recherche publique, à revendiquer budget et emplois pérennes sur statut de fonctionnaire, à exiger des rémunérations à la hauteur des qualifications de tous les personnels de l'ESR. Cela passe aussi par la lutte contre le projet néolibéral de réduction des futures pensions *via* la réforme de la retraite par points.

sommaire

Édito 03

Redonner les moyens à la recherche ou achever sa destruction ? **Patrick Monfort**

Actualités 05

Dossier 09

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE ET AILLEURS :
PRÉCARITÉ, PRIVATISATION, LIBERTÉS ACADÉMIQUES

Coordonné par Patrick Monfort et Chantal Pacteau

Libertés pédagogiques et libertés académiques, des questions internationales **Patrick Monfort 10**

Nos valeurs, nos défis **Suzan Hopgood, David Edwards 14**

Caucus Enseignement post-secondaire et supérieur **16**

Allocution d'ouverture de **Fred van Leeuwen**

Bilan du caucus **Rob Copeland**

A propos de l'éducation et de la démocratie **Fred van Leeuwen 22**

Vers un « emploi de rêve dans la recherche universitaire » en Allemagne **Andreas Keller 26**

Régression des politiques de recherche en Argentine **Yamile Socolovsky, Laura Rovelli 30**

Canada : libertés académiques, un droit de la législation du travail **David Robinson 34**

Canada : redéfinition de l'université québécoise **Hans Poirier, Maryse Tétreault 38**

Droits démocratiques dans les universités écossaises **Dr Douglas Chalmers 42**

Libertés académiques et recherche en Irlande **Joan Donegan, Martin Marjoram, Maria Parsons 46**

Éducation, formation et recherche en Italie **Alessandro Arienzo 50**

Pour des conditions de travail décentes dans l'enseignement supérieur en Lettonie **Dita Stiefenhagen, Inga Vanaga 53**

Reconquérir l'enseignement supérieur en Malaisie **Dr Lai Suat Yan, Dr Ngo Sheau Shi, Dr Yuwana Podin 56**

L'engagement envers les scientifiques.

Préserver des conditions favorables à la liberté académique en Norvège **Jorunn Dahl Norgård 60**

L'impact de la réglementation néolibérale de 2009 sur les métiers
et les établissements de l'enseignement supérieur au Portugal **Pedro Olivera 64**

L'université tunisienne dans un contexte transitionnel **Hussein Boujarra 67**

Les tribunaux turcs acquittent des universitaires accusé-e-s de terrorisme **EGITIM-SEN 71**

Zoom 73

Décrochage des effectifs enseignants à l'université **Florence Audier**

Hors-champ 76

Les bénéfices socio-économiques de la diplomation

dans l'enseignement supérieur **Pierre Courtioux - Propos recueillis par Bouchra Touba**

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70.

Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs.fr - www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris. Tél.: 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snesup.fr - www.snesup.fr

Directeur de la publication : Patrick Monfort | **Rédacteurs en chef :** Hervé Christofol, Chantal Pacteau | **Comité de programmation :** les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP | **Ont participé à ce numéro :** Alessandro Arienzo, Florence Audier, Hussein Boujarra, Dr Douglas Chalmers, Pierre Courtioux, Jorunn Dahl Norgård, Joan Donegan, David Edwards, EGITIM-SEN, Boris Gralak, Suzan Hopgood, Andreas Keller, Martin Marjoram, Patrick Monfort, Pedro Olivera, Maria Parsons, Dr Yuwana Podin, Hans Poirier, David Robinson, Laura Rovelli, Dr Ngo Sheau Shi, Dita Stiefenhagen, Maryse Tétreault, Bouchra Touba, Yamile Socolovsky, Dr Lai Suat Yan, Inga Vanaga, Fred van Leeuwen

| **Montage :** Clotilde Péan | **Impression et routage :** Imprimerie Compédit Beauregard. Z.I. Beauregard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél. : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beauregard.fr | **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs.fr.

Commission paritaire : 0419 S 07016. ISSN : 0338-1889. Dépôt légal à parution.

Prix au numéro : 8€ - Abonnement annuel (4 numéros) : 25€ (individuel), 50€ (institutionnel).

Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.

Photo de couverture : 8^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, Bangkok, 2019. A la tribune, sa présidente, Suzanne Hopgood.



Ont participé à la rédaction de ces actualités: Florence Audier, Hervé Christofol, Boris Gralak, Michel Maric, Patrick Monfort, Chantal Pacteau.

LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

Les rapports rendus fin septembre en vue de la préparation de la future « loi de programmation pluriannuelle de la recherche » par les trois groupes de travail (GT) mis en place par le Premier ministre en février dernier sont sans appel : remise en cause des statuts, de la collégialité scientifique et des libertés académiques.

Concernant l'attractivité des emplois et des carrières, le GT2 fait bien le constat d'une situation française très défavorable, mais toutes les propositions de ce rapport – suppression de la qualification, remise en cause de la référence aux 192 heures de travaux dirigés pour permettre d'« adapter les obligations de service des enseignants-chercheurs à la réalité de leur métier » (sic), modulation de service sans possibilité pour les intéressé·e·s de refuser des charges de travail pourtant toujours à la hausse – ne visent qu'un seul objectif : la disparition du corps des maîtres de conférences. Se profile également le rétablissement de l'évaluation systématique des enseignant·es-chercheur·es.

La nouvelle gestion des ressources humaines ferait la part belle aux contractuel·le·s pour « sécuriser la précarité », qui signeraient des contrats de projet nommés CDI dont la durée, limitée, serait inconnue à l'avance, afin de « lutter contre la précarité » (sic). Des CDD de type « *tenure-track*¹ » seraient créés pour « attirer les talents ». Cette proposition supprime le recrutement sur poste de fonctionnaire des maître·sse·s de conférence (MCF) et des chargé·e·s de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Ces « *tenure-track* » seraient sélectionnés par des comités *ad-hoc* entre les mains des directions d'établissement. Au bout d'une quinzaine d'années de contrats renouvelés si « tout va bien », ces contractuel·le·s seraient intégré·e·s sur un poste de professeur·e ou de directeur·rice de recherche par décision d'un jury piloté par les établissements. Ce projet de carrière précaire pourrait être plus particulièrement défavorable aux femmes.

La revalorisation des salaires proposée, reposant sur le seul régime indemnitaire, est un leurre. Elle conserverait une part d'individualisation bien plus forte que dans le reste de la Fonction publique, ce qui, par conséquent, aboutirait à des retraites fluctuantes et individualisées dans le cas où le projet gouvernemental de retraite à points se mettrait en place.

¹ La « *tenure* » désigne un dispositif qui offre la quasi garantie d'un emploi à vie. L'accèsion à la « *tenure* » intervient à l'issue d'une période probatoire de pré-titularisation conditionnelle, sous la forme d'un parcours ou chemin d'accès à la « *tenure* », le « *tenure track* » dans le cadre d'un CDD.

Dans le cadre des réflexions sur le financement de la recherche, les propositions font la part belle à l'agence nationale pour la recherche (ANR) et au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Le recours accru aux appels à projet comme mode de financement de la recherche est plébiscité alors que le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU, en accord avec la communauté scientifique, réclament une augmentation des crédits de base des laboratoires leur permettant de consacrer leur temps à la recherche et non à la course kafkaïenne aux financements, et de garantir l'indépendance des recherches. La multiplication des primes individuelles et l'accélération de carrière pour les personnels ayant obtenu des financements européens laissent entrevoir l'accentuation prévisible du caractère « sélectif » du système par le renforcement d'une logique qui n'a d'excellence que le nom. Enfin, le retour à la notation, par l'HCERES, des équipes et des laboratoires pour piloter la répartition des financements, qui serait une « garantie » que l'augmentation du budget de la recherche serait bien fléchée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) vers les équipes les mieux notées, serait surtout la garantie de ne pas financer les recherches originales et risquées.

Enfin, au chapitre du développement de la recherche partenariale et de l'innovation, l'« *exposition* » obligatoire des doctorant·e·s à la recherche privée illustre parfaitement le fait que l'attractivité de la recherche est avant tout pensée en fonction des besoins à court terme des entreprises ; et beaucoup plus rarement, en fonction des grands défis sociétaux et environnementaux auxquels nos sociétés doivent faire face. La logique économique reprend systématiquement le dessus.

Dans le contexte de la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le document « La recherche publique en France en 2019 : Diagnostic et propositions du Comité national » présente la contribution du Comité national de la recherche à l'analyse de la situation de la recherche publique en France, de son évolution récente (depuis la loi LRU de 2007) et de ses perspectives ainsi qu'un ensemble de propositions. Diagnostic et propositions ont fait l'objet d'une élaboration collective et d'une approbation solennelle lors de la session plénière du Comité national organisée à Paris le 4 juillet 2019.

https://www.cnrs.fr/comitenational/Actualites/Propositions_Comite-national_Juillet-2019.pdf

LES MAUVAIS COMPTES DE FRÉDÉRIQUE VIDAL SAISON 3

Chaque année, la situation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se dégrade du fait d'une austérité budgétaire prolongée et des conséquences du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE). Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2020 en est une nouvelle illustration.

Le projet de budget du MESRI est annoncé en hausse globale de 500 M€ dont, selon la ministre, 175 M€ seraient consacrés aux seules « formations supérieures » et à la « recherche universitaire » (programme 150), 63 M€ à la « vie étudiante » (programme 231), 288 M€ pour les instituts de recherche (programmes 172, 186, 190, 191, 192, 193) et 4 M€ supplémentaires pour l'enseignement supérieur et la recherche agricoles.

Le projet annuel de performance (PAP) annexé au PLF (« bleu budgétaire ») est un peu moins optimiste que la ministre. Pour le programme 150, il comporte seulement 159,6 M€ de moyens nouveaux et 20,4 M€ de transferts entre programmes (*sic*). Pour tenir compte des priorités politiques du gouvernement et des engagements antérieurs, ces moyens nouveaux doivent servir à financer, selon la ministre :

- le plan étudiants (loi ORE) : +43 M€ ;
- la réforme des études de santé : +6 M€ ;
- l'enseignement supérieur privé : +3 M€ ;
- les « campus connectés » : +1,4 M€,
- la généralisation du dialogue stratégique et de gestion : 15 M€
- le campus hospitalo-universitaire nord grand-Paris (CHUNG) : 2,25 M€ selon le PAP.

En ajoutant, selon nos estimations, les 50 M€ pour les mesures indemnitaires PPCR et les 63,4 M€ pour l'ensemble des congés et primes pédagogiques (non budgétés) ainsi que les 75 M€ du glissement vieillissement technicité (GVT) non budgétés (et qui représenterait potentiellement un gel d'emplois de 1 251 postes pour les universités !), il manque, au total, environ 100 M€ pour couvrir l'ensemble des besoins de financement des opérateurs, en sachant qu'il s'agit d'une estimation uniquement basée sur les dépenses contraintes.

Mais, si nous souhaitons que les personnels de l'ESR public puissent remplir leurs missions dans des conditions qui ne se dégraderaient pas par rapport à l'année en cours, il manque en fait 681,15 M€. En effet, l'approche par les seules dépenses ne tient pas compte de la réalité des besoins des personnels et des usagers. Sans même essayer de réduire les inégalités de dotations et de taux d'encadrement entre établissements, sans rattraper les retards de salaires dus aux gels du point d'indice, en ne prenant que les besoins des programmes 150 tels qu'ils étaient reconnus par la ministre il y a un an, nous aboutissons à des sommes plus importantes, ce qui illustre la réalité du sous financement annuel de l'ESR public :

- prise en compte de l'inflation prévue pour 2020 (+ 1,5 % d'inflation) : 244,4 M€, comprenant la hausse correspondante du point d'indice s'agissant de la part de ces dépenses qui relèvent de la masse salariale ;
- augmentation des moyens indexée sur l'évolution démographique

(+ 1,2 %) de la population étudiante : 195,5 M€, sur la base d'une dépense moyenne de la mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIRE) de 6000 € pour les 32 700 étudiants supplémentaires attendus et reconnus par la ministre à la rentrée 2019 ;

- financement intégral du GVT : 75 M€ ;
- mesures PPCR = 50 M€ ;
- mesures nouvelles :
 - ☞ primes et congés pédagogiques : 63,6 M€
 - ☞ réforme de santé, campus connecté et loi ORE : 50,4 M€
 - ☞ CHUNG = 2,25 M€.

Bonne nouvelle, ces 681,15 M€ ne représentent que 11 % environ de la dépense du Crédit d'impôt recherche (CIR). Cette année, la part de l'enseignement supérieur dans le PIB devrait redescendre en dessous de 1,35 % (son taux de 2012) en s'éloignant de la cible de 2 % qui avait été prévue dans la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) pour 2025 !

Pour le programme 172 qui finance la recherche et plus particulièrement les organismes de recherche, le PLF 2020 prévoit un budget de 6,94 milliards d'euros (G€), exactement comme la loi de finance initiale 2019, pas un euro d'augmentation ! Cette stagnation du budget de la recherche représente en fait une baisse de plus de 1 % en tenant compte de l'inflation, et de plus de 2 % par rapport au PIB en euros courants. Les financements affichés supplémentaires de 79,4 M€ sont les suivants :

- 21 M€ pour le plan Intelligence artificielle ;
- 1,4 M€ pour le dispositif Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) ;
- 28 M€ pour les rémunérations des personnels des organismes au titre de PPCR ;
- 2,5 M€ pour accompagner la fusion INRA-IRSTEA ;
- 4,5 M€ pour les très grandes infrastructures de recherche ;
- 12 M€ pour permettre au CNRS de recruter 250 chercheurs, 310 ingénieurs et techniciens ainsi que des doctorants.

Pour permettre ces financements supplémentaires à budget constant, les crédits de paiement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) seront amputés de plus de 120 M€, annihilant une bonne part de l'augmentation de ces dernières années. Le taux de succès de l'ANR va donc toujours rester critique.

Ce budget en stagnation jette une lumière crue sur les intentions du gouvernement, qui a par ailleurs déployé de grands efforts de communication sur la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Il est unanimement reconnu, y compris par les trois groupes de travail qui ont élaboré les rapports de préparation de la LPPR, que les besoins de financement de la recherche publique sont considérables et urgents. Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU dénoncent l'hypocrisie du gouvernement et demandent, dès 2020, une augmentation d'un milliard d'euros, effort qui devra être renouvelé chaque année pendant dix ans pour atteindre – enfin – 1 % du PIB pour la recherche publique.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL AFFIRME LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

C'est à l'initiative d'une requête auprès du conseil d'État déposée par plusieurs organisations étudiantes¹ et de trois syndicats de l'enseignement supérieur², qui contestaient la légitimité de l'arrêté du 19 avril 2019 fixant les droits d'inscription dans les établissements publics, que le Conseil constitutionnel a été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Cette QPC portait sur la conformité du troisième alinéa de l'article 48 de la loi du 24 mai 1951, pour confirmer l'existence et la portée du principe de gratuité de l'enseignement supérieur public, tel qu'il est consacré par le treizième alinéa du préambule de la Constitution de 1946, intégré au bloc de constitutionnalité de la 5^{ème} République : « *L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ». Dans son mémoire en défense, le Premier ministre Edouard Philippe n'a pas hésité à essayer de limiter ce devoir en prétendant que la règle constitutionnelle de gratuité « *renvoie nécessairement au seul enseignement scolaire, qui ne se compose que d'un premier et d'un second degrés* » !

¹ UNEF, Solidaires étudiant-e-s, la Fédération des étudiants et stagiaires sénégalais de France (FESSF), l'Association des étudiants égyptiens en France (ADEEF), l'Association des étudiants péruviens de France (ASEPEF), l'Association des jeunes Guinéens de France (AJGF) et l'Union nationale des étudiants en droit, gestion, AES, sciences économiques, politique et sociales (UNEDESEP).
² SNESUP FSU, FERCSup CGT, FO ESR.

Fort heureusement, les sages ont rejeté cette interprétation en confirmant le principe de gratuité de l'enseignement supérieur. Mais ils ont accédé à l'argument selon lequel ce principe de gratuité ne saurait être « *absolu* » et qu'en conséquence « *cette exigence ne fait pas obstacle, pour ce degré d'enseignement, à ce que des droits d'inscription modiques soient perçus en tenant compte, le cas échéant, des capacités financières des étudiants* ». Ainsi, la gratuité pourrait être payante...

Il revient maintenant au Conseil d'État de dire si les frais d'inscription de 600 € à 3 500 € en école d'ingénieur, de 170 € à 2 770 € en licence et de 2 43 € à 3 770 € en master sont « *modiques* ». Rappelons que nous avons contesté le fait que le montant des frais d'inscription puisse être fixé par un arrêté gouvernemental comme le prévoit la loi de 1951 (sus-citée) et demandé à ce que ce montant soit discuté lors d'un projet de loi. Le conseil constitutionnel n'a pas retenu cette proposition. La bataille pour un enseignement supérieur – que nous devrions nommer enseignement tertiaire comme le fait l'OCDE – gratuit et ouvert à toutes et à tous sans discrimination se poursuit.

RETRAITES : VERS UNE BAISSÉ NOTABLE DES PENSIONS

Avec le projet de retraite par points (à partir de 2025), Emmanuel Macron et le gouvernement ne cachent pas leur volonté d'augmenter la durée du travail¹. Ils affichent leur objectif de contenir les coûts des pensions (13,8 % du PIB) alors qu'il y aura plus de retraité-e-s (augmentation de la natalité et de l'espérance de vie) et que la situation de l'emploi ne s'améliore pas. Cela conduirait à ce que le niveau de vie moyen des retraités se détériore par rapport à celui des actifs alors, qu'aujourd'hui, ils sont comparables (avec cependant de fortes inégalités). Comme, de plus, le gouvernement voudrait que la retraite par points se mette en place dans un système déjà en « *équilibre* », cela signifierait l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour partir avec un taux plein ou/et l'instauration d'un âge pivot de 64 ans et ce avant 2025 ?

Pour le calcul de la retraite par points seraient pris en compte tous les revenus sur la base actuelle de 10 € cotisés = 1 point. La détermination du montant de la retraite serait basée sur « *la valeur de service du point*² » qui pourrait dépendre de la masse salariale ou du salaire moyen, mais aussi des conditions économiques ou de l'espérance de vie. Le montant de la pension ne serait plus garanti ; nous passerions d'un système à prestation définie à un système à cotisation définie. Nous sommes bien loin du concept de salaire continué ou socialisé.

La revalorisation des pensions serait basée sur l'inflation (ce qui

A Rodez, le Président de la république s'est montré défavorable à une revalorisation des salaires des enseignants.

est déjà prévu actuellement mais peu ou pas suivi). Nos simulations font état d'une baisse drastique du taux de remplacement³. Les pensions⁴ baisseraient de 25 à 45% (perte de trois à cinq mois de pension par an selon la valeur du point). Pour parvenir à maintenir nos niveaux de vie, le système par points pousserait à souscrire des assurances individuelles et à développer les retraites par capitalisation (avec les inégalités, les ravages industriels – liés aux fonds de pensions – et les risques financiers qu'elles induisent).

La retraite par points pénaliserait les fonctionnaires qui ont des débuts de carrière très faibles, celles et ceux qui n'ont pas de carrières complètes du fait de l'âge tardif d'entrée dans le métier et/ou qui ont des périodes sans cotisations (études, travail à l'étranger). Cela concernerait notamment les femmes et les non titulaires. La prise en compte des primes et heures complémentaires, très inférieures dans l'ESR à celles d'autres secteurs de la fonction publique, renforcerait les inégalités hommes/femmes... En résumé, comme beaucoup d'autres, les personnels BIATS et IT, les chercheur-e-s et les enseignant-e-s du supérieur seraient les grand-e-s perdant-e-s ! D'autres choix sont possibles, débattons-en dans nos établissements.

¹ Pourtant, dans le privé, près de 50 % des personnes partant en retraite ne sont plus dans l'emploi (chômage, sans emploi non-indemnisé, maladie).

² Valeur du point utilisée pour calculer le montant de la retraite payée, différente de la valeur d'achat.

³ Le taux de remplacement est le rapport entre la pension brute et le dernier salaire brut perçu.

⁴ <https://www.snesup.fr/article/retraites-abandon-du-projet-gouvernemental-ameliorons-nos-retraites-version-revue-et-enrichie-du-27092019>



Le Conseil scientifique et le Comité d'éthique du CNRS s'indignent et condamnent les arrestations* de leurs collègues chercheurs Fariba Adelkhah** et Roland Marchal. Ils les assurent de leur indéfectible soutien dans la difficile épreuve qu'ils endurent et partagent l'inquiétude de leurs familles. Ils dénoncent cette atteinte manifeste et scandaleuse à la liberté de la recherche par les autorités iraniennes. Ils demandent que tous les chercheurs détenus en Iran soient libérés, quelle que soit leur nationalité et qu'ils retrouvent leur liberté d'expression et de circulation.

* <http://www4.cnrs-dir.fr/comets/spip.php?article273>

** Tous deux sont des chercheurs CNRS, rattachés au Centre de recherches internationales CNRS/Sciences Po-Paris (CERI).

UNIVERSITÉS EUROPÉENNES : LE PRIX DE L'« EXCELLENCE* »

(...) L'objectif du projet de création d'universités européennes était posé dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2017 : il s'agit « de renforcer, dans l'ensemble de l'UE, les partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement supérieur et d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'universités européennes ». (...)



pour proposer des programmes d'étude ou des modules communs englobant diverses disciplines ». Les programmes seront « très souples et permettront aux étudiants de personnaliser leur éducation, en choisissant quoi, où et quand étudier et obtenir un diplôme européen ».

La Commission européenne « teste différents modèles de coopération pour les universités européennes » en commençant par deux appels à propositions dans le cadre du programme Erasmus+.

Sur les 54 candidatures reçues, 17 universités sont sélectionnées, regroupant au total 114 établissements d'enseignement supérieur dans 24 Etats membres. Mais un budget de 60 millions d'euros seulement est prévu, sans rapport avec les superlatifs et les ambitions affichées. Car les universités sélectionnées sont appelées à « mettre en commun leur expertise, leurs plateformes et leurs ressources

Quant au « modèle de gouvernance », il n'est tout simplement pas défini. *Quid* des libertés académiques ? *Quid* de la démocratie universitaire ? Les universités européennes seront-elles de simples réseaux ou de réelles alliances ? En attendant le « projet final », prévu en 2021, de nombreuses questions méritent ainsi d'être soulevées : celle des calendriers universitaires, d'une mobilité européenne des étudiants entre plusieurs universités ou, *last but not least* celle des diplômes européens (statuts, accréditation) dans un cadre où l'UE n'a pas cette compétence dans ses prérogatives.

* L'article complet peut être lu dans le Mensuel du Snesup, 678 page 29 : https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/snesup_mensuel_678.pdf

En cas de « No deal Brexit », le coût de l'exclusion des universités britanniques des programmes de recherches européens pourrait les priver d'un milliard de livres (1,1 milliard d'€) par an. Selon une étude conjointe d'août 2019 du think-tank britannique *the Higher Education Policy Institute* avec le cabinet de conseil *London Economics et Kaplan*, le Brexit pourrait aussi se traduire par une diminution pour les universités britanniques de 57 % du nombre de nouveaux étudiants en provenance de l'Union européenne.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/brexit-le-dilemme-de-jo-johnson-ministre-des-universites-et-frere-de-boris.html>



Selon le rapport annuel de l'OMPI intitulé *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle**, 3,3 millions de demandes de brevet ont été déposées en 2018, en hausse (5,2 %) pour la neuvième année consécutive. « La Chine a représenté à elle seule près de la moitié de l'activité mondiale de dépôt de demandes de brevet, et l'Inde a également enregistré des augmentations spectaculaires. L'Asie est devenue un pôle mondial pour l'innovation » a déclaré le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry.

https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2019.pdf

Patrick Monfort et Chantal Pacteau

Recherche et enseignement supérieur en France et ailleurs

précarité, privatisation, libertés académiques

Lors du 8^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation qui s'est tenu à Bangkok en juillet, les 1 400 délégués présents ont débattu des défis majeurs auxquels doit faire face la communauté éducative dans son ensemble, partout sur la planète : la privatisation, la précarisation, les atteintes aux libertés, le changement climatique.

Le constat a été largement partagé par les délégué-e-s des syndicats de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) selon lequel les gouvernements ont peu de respect pour la liberté académique et l'indépendance des chercheurs. La Turquie est l'un des pays où la situation est la plus tragique, avec le licenciement et l'emprisonnement d'universitaires accusé-e-s de terrorisme. L'acquiescement, par les tribunaux, de deux de nos collègues en septembre ne doit pas faire illusion.

En Tunisie, après la révolution de jasmin, si les libertés académiques ont été acquises, elles sont bloquées, le plan de réforme avorté, la privatisation sauvage. En Argentine et en Italie, le retour de gouvernements conservateurs ont signé la régression de l'ESR. En Malaisie par contre, la victoire de l'Alliance de l'espoir, il y a un an, a largement ouvert des perspectives de progrès à l'université et à la recherche.

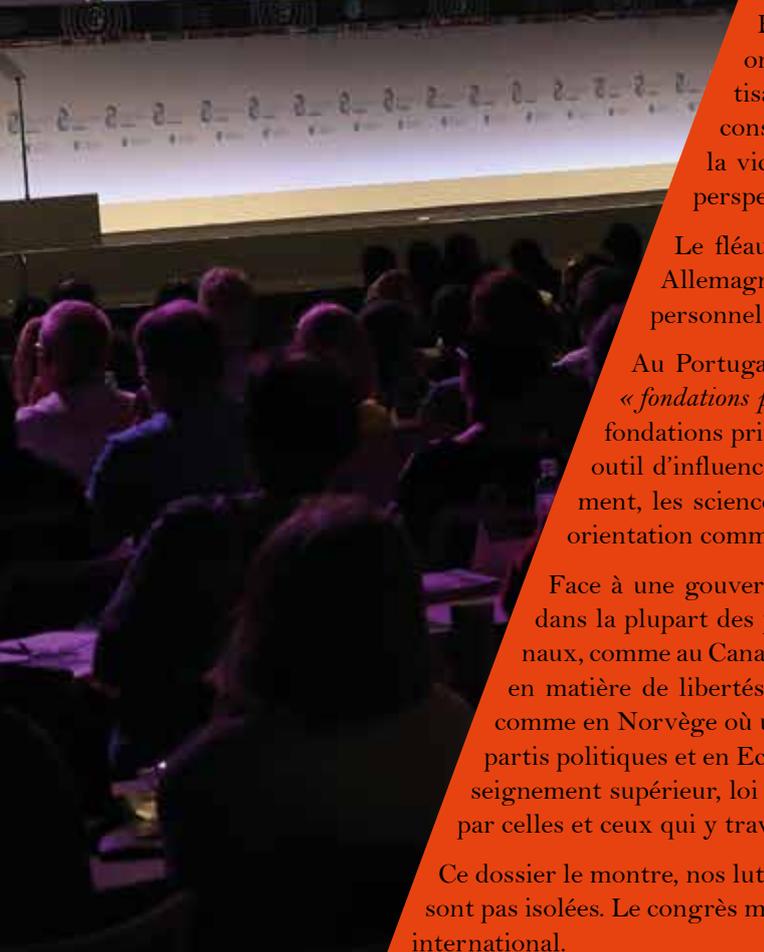
Le fléau des contrats à durée déterminée renouvelables à l'infini sévit en Allemagne ; en Lettonie, la précarité et l'insécurité des contrats de travail du personnel universitaire sont pires encore.

Au Portugal, une nouvelle réglementation a ouvert la possibilité de créer des « *fondations publiques de droit privé* ». Au Québec, avec l'explosion du nombre de fondations privées, la question se pose de savoir si la philanthropie peut devenir un outil d'influence. En Irlande, le plan stratégique pour la recherche et le développement, les sciences et la technologie, « *Innovation 2020* », révèle très clairement une orientation commerciale.

Face à une gouvernance néolibérale de l'ESR qui semble s'être installée durablement dans la plupart des pays, les syndicats luttent : dans la rue ; mais aussi devant les tribunaux, comme au Canada, où l'un de leurs objectifs est de renforcer les protections juridiques en matière de libertés académiques ; ou *via* des campagnes qui sont parfois victorieuses, comme en Norvège où un « *Engagement envers les scientifiques* » a été signé par les principaux partis politiques et en Ecosse, où a été promulguée une loi relative à la gouvernance dans l'enseignement supérieur, loi qui réaffirme le principe d'une communauté universitaire gouvernée par celles et ceux qui y travaillent.

Ce dossier le montre, nos luttes en France contre la précarité et pour nos libertés académiques ne sont pas isolées. Le congrès mondial de l'IE nous ouvre des perspectives de luttes dans un contexte international.

Les articles du dossier traitant des situations nationales sont classés par ordre alphabétique des noms de pays. Tous nos remerciements à l'agence CapStan pour les traductions des textes du dossier.



Libertés pédagogiques et libertés académiques, des questions internationales

A l'occasion du 8^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, les 1 400 délégués syndicaux ont débattu des grands défis qui traversent l'ensemble des secteurs de l'éducation partout dans le monde. Parmi ces défis, la précarisation et la privatisation de l'enseignement, les changements environnementaux et, préoccupation de plus en plus aiguë, les libertés des enseignants.

Patrick Monfort

Secrétaire général du SNCS-FSU

L'Internationale de l'Éducation (IE) regroupe 391 syndicats (allant de la petite enfance à l'université), situés dans 176 pays et comptant environ 32 millions de membres. Quatre syndicats de la FSU en sont membres, le SNUipp (primaire), le SNES (secondaire), le SNESUP (enseignement supérieur, dénommé tertiaire par l'OCDE) et le SNCS (recherche publique). Ces quatre syndicats ont participé au 8^{ème} Congrès mondial de l'IE qui s'est tenu du 19 au 26 juillet 2019 à Bangkok, Thaïlande.

Les débats ont porté sur des questions fondamentales pour l'éducation. En premier, le constat a été largement partagé de la mise en œuvre de politiques de réduction des budgets alloués à l'éducation, à tous les niveaux de formation et dans tous les pays, ceux du Nord comme ceux des Suds. Ces politiques s'accompagnent d'une volonté de pilotage des enseignements conduisant à des « mises aux pas » des enseignants, plus ou moins violentes selon les pays. Elles réduisent – voire suppriment – les libertés pédagogiques des enseignants, ce qui nuit, entre autres, à leur mission de formation de l'esprit critique chez leurs élèves. Mais le système néolibéral n'a-t-il



Patrick Monfort à la tribune lors du 8^{ème} Congrès mondial de l'IE.

pas besoin de travailleurs formés à toutes sortes de technologies plutôt que de citoyens critiques ?

Cette dégradation volontaire de l'éducation s'accompagne de sa privatisation, plus ou moins brutale selon les pays. Elle passe bien souvent par des partenariats public-privé (PPP), tels que le projet de la ville de Marseille de confier aux entre-

prises du bâtiment la rénovation d'une partie des écoles de la ville. Projet combattu avec succès par un collectif dont la FSU est membre.

Dans certains pays du Sud, les PPP peuvent être monstrueux, allant jusqu'à provoquer l'extinction de l'école publique. Tel est l'exemple de l'entreprise Bridge, à laquelle l'IE s'oppose sans relâche. Cette



Une partie des délégations SNCS-FSU, SNESUP-FSU et SNUipp-FSU lors du 8^{ème} Congrès mondial de l'IE.

société prédatrice fait pression sur des États plus ou moins corrompus en Afrique et en Asie, pour obtenir le marché des écoles, livrées clé en main. De fait, Bridge s'enrichit en exploitant les pauvres. Comment ? En faisant payer chaque jour aux enfants une somme d'argent – « modique » selon elle – pour avoir le droit d'entrer dans l'école ; une école qui se trouve bien souvent être un endroit dégradé, aux conditions d'études et sanitaires déplorable et où les soit disant enseignants n'en sont pas ; bref, une école bien loin de celle promise par les élégantes plaquettes publicitaires. Bridge est suffisamment puissante pour bloquer la plupart des actions que les syndicats intentent contre elle. L'IE a décidé d'en faire une bataille internationale emblématique. Son secrétaire général, David Edwards, s'est engagé à ce que l'IE soit toujours sur la route de Bridge pour dénoncer ses agissements et obtenir sa disparition.

La question des outils informatiques comme outils pédagogiques a été largement abordée pendant le congrès. Très intéressants, ils peuvent néanmoins constituer une nouvelle menace pesant sur les enseignants – celle de la suppression de leur métier – à travers, par exemple, le développement de la formation à distance *via* internet, voir même le remplacement pur et simple par des robots « éducateurs ». Si de tels projets peuvent paraître de la science fiction, la réalité des premiers essais interroge sur l'avenir de la profession.

Enfin, concernant notre secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le constat a été réitéré de sa dégradation généralisée. L'introduction, dans toutes les universités, d'intérêts économiques à court terme par les politiques de « *transfert et d'innovation* » ne sert qu'à mettre au pas les universités. Cette politique s'accompagne partout d'une remise en cause

des libertés académiques, quand ce n'est pas sa suppression, comme en Turquie.

Les interventions des syndicats de l'ESR présents à Bangkok montrent bien l'objectif des politiques néolibérales vis à vis du système universitaire : le pilotage des formations tertiaires comme des axes de recherche. Là aussi, l'esprit critique est mis à mal par des politiques qui retirent aux scientifiques et aux enseignants les moyens de remplir leurs missions. La précarité est généralisée, ce qui en fait désormais un combat devenu central pour l'ensemble des syndicats de l'ESR, tout comme celui pour les libertés académiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. La résolution sur la garantie de ces libertés (en encadré) présentée par le SNCS, le SNESUP et la FQPPU (Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université) a été adoptée à l'unanimité par le congrès.

Alors que le 7^{ème} congrès mondial de l'IE, qui s'est tenu en 2015 à Ottawa (Canada) ne l'avait pas évoquée, la question du changement climatique a occupé une place centrale dans les discussions tout au long du congrès. L'intervention d'ouverture de la présidente de l'IE, Susan Hopgood, lui a été très largement consacrée et un atelier lui a été dédié. En plénière, de nombreux intervenants l'ont abordée, tant les représentants de syndicats du Sud que ceux du Nord, les collègues du Sud ayant une conscience aiguë de ce qu'ils sont les premiers menacés par les conséquences du changement global. Enfin, David Edwards a appelé à la mobilisation de l'ensemble des syndicats, et de tout un chacun. Le SNCS, le SNESUP et la FQPPU ont présenté une résolution (en encadré), là aussi adoptée à l'unanimité par le congrès, sur le rôle crucial que jouent la formation et



la recherche pour le maintien d'un environnement vivable et pour l'avenir de l'humanité.

A l'issue de son 8^{ème} congrès mondial, les mandats de l'IE sont clairs : combattre la privatisation de l'enseignement, de la petite enfance à l'université ; lutter pour garantir les libertés pédagogiques, académiques et de recherche ; mettre la formation au cœur des politiques

publiques comme l'un des objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies.

L'éducation à l'esprit critique, la transmission des savoirs, les résultats des recherches sont des biens publics et des biens communs. L'IE s'appuie sur ses membres, dont nous sommes, pour organiser, au niveau international, les luttes pour la défense de l'éducation.

8^{ème} congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, Bangkok, juillet 2019

Résolution proposée par : SNCS-FSU - France, SNESUP-FSU - France, FQPPU - Canada

Garantir les libertés académiques de l'enseignement supérieur et de la recherche

La recherche et la diffusion du savoir doivent être libres. Ceci rend nécessaire liberté d'initiative et de réalisation de la recherche, liberté pédagogique et indépendance des enseignants-chercheurs et des chercheurs qui doivent être à l'abri des pressions de toutes sortes. La nature même de la démocratie fait de la connaissance scientifique un bien public mondial. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ne peuvent participer à la construction d'un avenir meilleur pour l'humanité et se développer dans l'intérêt des sociétés humaines que si les libertés académiques sont garanties dans un système universitaire financé par des fonds publics.

Pour assurer ces libertés nécessaires au bon développement de la recherche, les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les ingénieurs et techniciens, ainsi que tout le personnel scientifique doivent bénéficier de meilleures conditions de travail, soit des emplois stables, des salaires décentés et des moyens budgétaires publics permettant d'assurer leurs missions.

Les résolutions du 7^{ème} congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, à Ottawa en juillet 2015, ont fait en sorte que l'IE a réitéré et renforcé son engagement en ce qui concerne les questions d'enseignement supérieur et de recherche, notamment l'accès libre (*open access*) aux connaissances publiées, ainsi qu'envers le changement climatique et la précarité dans l'ESR, qu'elle a fait valoir auprès de l'Organisation Internationale du Travail.

Le 8^{ème} congrès de l'Internationale de l'Éducation mandate le bureau exécutif de l'IE pour amplifier les campagnes internationales portant sur l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier celles visant à défendre les libertés académiques, ainsi qu'à développer des partenariats avec d'autres organisations syndicales internationales et des ONG, notamment de celles soucieuses de l'environnement, dans le but de construire une mobilisation mondiale autour de ces libertés indispensables au développement éclairé des connaissances et à leur démocratisation par un partage universel et sans contrainte.

8^{ème} congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation Bangkok, juillet 2019

Résolution proposée par SNCS-FSU - France, SNESUP-FSU - France, FQPPU - Canada

L'éducation et la recherche jouent un rôle crucial pour l'environnement et pour l'avenir de l'humanité

1. Aujourd'hui les humains et l'ensemble du monde vivant font face à des problèmes environnementaux majeurs et inédits de dimension planétaire, conséquences du changement global – dont le changement climatique – lié à l'anthropisation (effondrement de la biodiversité et de la biomasse, pollution des écosystèmes marins et continentaux, désertification, dégradation des sols et risque d'effondrement de la productivité agricole, surexploitation des ressources en eau, émergence de pathogènes, épidémies...). Plusieurs dizaines de millions d'humains sont dès aujourd'hui victimes du changement climatique entraînant morts, migrations et pertes de biens. Si aucun pays ne peut échapper aux conséquences tragiques du changement global, les inégalités entre pays face à ce changement et aux capacités à l'affronter sont abyssales ; elles le sont aussi entre les groupes sociaux.
2. Face à cette situation, il est urgent que les Etats mettent enfin en œuvre un ensemble de mesures et d'engagements répondant, entre autres, aux objectifs de développement durable des Nations Unies, à l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'à la Convention sur la diversité biologique, afin de lutter efficacement contre les processus en cours menaçant l'intégrité de la vie sur terre.
3. La hausse de la température globale de la planète doit rester en deçà de + 1,5°C. Dépasser ce niveau provoquerait des catastrophes en cascade dont les scientifiques ne peuvent évaluer les conséquences.
4. La mobilisation internationale, dont celle de la jeunesse, pour le climat et plus largement pour l'environnement et la justice sociale prend une ampleur inédite. Face aux périls globaux du XXI^{ème} siècle, elle donne un formidable élan à la lutte contre le changement global auquel tous les pays et tous les secteurs d'activités doivent répondre afin d'opérer une transition juste vers un mode de vie plus sobre écologiquement et plus équitable socialement.
- 5. L'IE affirme que la contribution de l'éducation à tous les niveaux – petite enfance, primaire, secondaire et tertiaire – ainsi que celle de la recherche publique sont indispensables pour faire face à la crise environnementale. C'est pourquoi l'IE soutient les orientations suivantes :**
6. Les Etats doivent amplifier les coopérations internationales en matière d'éducation et de recherche qui contribuent :
 - I. au développement et au partage des connaissances scientifiques sur le changement climatique, sur le vivant et plus généralement sur le système Terre ;
 - II. au développement et au partage de technologies, permettant d'accroître l'efficacité énergétique et de mettre un terme à l'usage des carburants fossiles et de la fission nucléaire, en faveur de systèmes énergétiques qui ne menacent pas l'environnement et qui ne requièrent pas l'utilisation de minéraux issus des terres rares, et ce, tout en répondant aux besoins énergétiques essentiels de l'ensemble des pays et de leurs populations ;
 - III. au développement et à la généralisation d'une agriculture et d'une industrie qui respectent l'environnement et la santé des êtres vivants et qui répondent aux besoins essentiels de l'ensemble des populations de la planète ;
 - IV. au développement et à la diffusion de propositions alternatives au système économique et financier mondial actuel, orientées vers la satisfaction des besoins environnementaux, culturels, sanitaires et sociaux notamment en assujettissant les accords économiques et commerciaux à ces critères.
7. Ces coopérations internationales doivent prolonger et largement amplifier celles qui ont cours actuellement. Elles doivent respecter les conditions indispensables à l'exercice des libertés pédagogiques et scientifiques, à la prise en compte des différentes temporalités des activités d'enseignement et de recherche et plus généralement au plein développement des connaissances et à leur partage.
8. Les enseignant-e-s, les scientifiques et leurs organisations syndicales doivent interagir avec les organisations syndicales des travailleur-e-s et celles des citoyen-ne-s de tous les pays, afin de soutenir les mouvements en faveur de la lutte contre la crise écologique et sociale globale et d'imposer aux gouvernements des politiques d'éducation et de recherche permettant d'assurer aux humains de vivre sur une planète soutenable en matière d'eau potable, d'alimentation, de santé, d'énergie, d'urbanisation, d'économie et d'emplois.
9. L'Internationale de l'Éducation plaidera pour que les ministères de l'Éducation collaborent avec la profession enseignante afin d'élaborer des programmes d'enseignement significatifs en rapport avec le changement climatique.

Nos valeurs, nos défis

Dans leurs allocutions d'ouverture aux délégué·e·s des syndicats de l'Internationale de l'Éducation, Suzan Hopgood, sa présidente, et David Edwards, son nouveau secrétaire général, ont exhorté les délégués syndicaux à relever les défis sociaux, démocratiques et environnementaux, communs à toute la planète.

Extraits de leurs discours.

Êtes-vous prêts à prendre l'initiative¹ ?

« Prendre l'initiative signifie faire avancer notre profession, promouvoir la démocratie, protéger les droits humains et syndicaux et défendre l'enseignement public gratuit et de qualité pour tous et toutes. »

« Nous allons aborder la question du renouveau syndical, c'est à dire mettre en avant les compétences de nos syndicats et leur capacité à définir une politique éducative pour contribuer à la réalisation de l'Objectif de développement durable⁴ et organiser et mobiliser les jeunes membres pour participer à nos activités syndicales. »

« Le nationalisme déprédateur ne cesse de gagner du terrain. La désinformation est une arme, un moyen de division au service des intérêts privés. Mais seule importe la vérité. Au-delà du pessimisme et de l'aliénation, le besoin de faire valoir des éléments factuels n'a jamais été aussi criant. Il appartient impérativement aux enseignant·e·s et aux professionnel·le·s de l'éducation de dénoncer ces mensonges et de défendre des arguments probants face à leurs étudiant·e·s : nous devons combattre le mensonge et l'ignorance. »

« La justice climatique passera d'abord par l'éducation et les enseignants et enseignantes, où que ce soit dans le monde. L'éducation est un outil puissant pour sensibiliser l'opinion à l'ur-

gence climatique mondiale et former de nouvelles générations de citoyen·ne·s éclairé·e·s et responsables. »

« Le nationalisme déprédateur ne cesse de gagner du terrain. La désinformation est une arme, un moyen de division au service des intérêts privés. Mais seule importe la vérité.

Au-delà du pessimisme et de l'aliénation, le besoin de faire valoir des éléments factuels n'a jamais été aussi criant. » Il appartient impérativement aux enseignant·e·s et aux professionnel·le·s de l'éducation de dénoncer ces mensonges et de défendre des arguments probants face à leurs étudiant·e·s : nous devons combattre le mensonge et l'ignorance. »

« Aujourd'hui, la démocratie lutte littéralement pour sa survie face à l'autoritarisme. Nous n'avons plus le choix. Nous ne pouvons rien céder. Nous ne pouvons plus attendre. Nous devons agir. Maintenant. »

Notre mandat²

(...) Nous nous réunissons un an après avoir célébré le premier quart

¹ Discours inaugural de Suzanne Hopgood.
<https://ei-ie.org/fr/detail/16337/coup-d%E2%80%99envoi-de-8e-congr%C3%A8s-mondial-de-l%E2%80%99ie>

² Discours de David Edwards le premier jour du congrès.
https://worldsofeducation.org/fr/woe_homepage/woe_detail/16322/<-notre-mandat->-par-david-edwards

Suzan Hopgood

Présidente de l'Internationale de l'Éducation

David Edwards

Nouveau secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation



Susan Hopgood, présidente de l'IE, à la tribune lors du 8^{ème} Congrès mondial de l'IE.

de siècle de l'IE. Cette fusion a donné naissance à des structures mondiales solides, fondées sur des valeurs solides. Tel est le précieux héritage que nous partageons et que nous déploierons pour relever les défis qui se poseront au syndicalisme, à la profession enseignante et à l'éducation dans les années à venir.

Toutefois, cette période a également été empreinte de profonds changements dans l'attitude des dirigeant·e·s politiques à l'égard du bien commun, du rôle central des gouvernements et de la gouvernance, ainsi que de la valeur et des valeurs du secteur public. Notre époque est marquée par la recrudescence du nativisme, les inégalités de revenus, les conflits politiques, la dégradation de l'environnement et un secteur des entreprises incontrôlé qui consolide son pouvoir et son influence. La voix collective

et organisée des enseignant·e·s et des personnels de l'éducation a été le témoin des dégâts que cette recrudescence a causés sur leurs étudiant·e·s, leurs collègues et les communautés, et a répondu à l'appel à diriger, à résister et à se mobiliser.

Nous résistons à l'individualisation grandissante, voire à l'atomisation de la société, et à ses conséquences au sein de nos salles de classe.

Nous résistons à l'injonction à créer des environnements qui, au nom de l'efficacité, consacrent le mécanique au détriment de l'humain.

Nous résistons à la mise en données, à la transformation en armes et à la commercialisation de nos informations, ainsi qu'à la flexibilisation, à la déréglementation et à la précarité de notre travail.

Mais plus encore, nous résistons à l'idée selon laquelle l'accroissement des inégalités et la diminution des droits sont la conséquence inéluctable de la 4^{ème} révolution industrielle et demeurent indissociables de l'avenir du travail. (...)

Si seulement existait un groupe de personnes pour défendre la dignité et l'action collective face aux réseaux de désinformation qui s'insinuent dans les domaines politiques en vue de présenter les candidat·e·s et les problématiques de la manière la plus simpliste possible.

Si seulement ce groupe pouvait instruire, informer et susciter l'engagement des citoyen·ne·s qui ont pris conscience de la manipulation contribuant à la déformation du débat public et le renforçant, et ont le courage de résister face à un système qui motive la haine et l'intolérance.

« Si seulement » est devenu un procédé rhétorique efficace pour éveiller les foules à leur pouvoir collectif et à leur potentiel. Si seulement notre rôle



David Edwards, secrétaire général de l'EI.

était respecté au sein des communautés, si seulement nous étions responsables de l'éducation des générations futures. Si seulement nous appartenions à un mouvement mondial, régional et organisé au niveau national, fondamentalement tourné vers le respect des êtres humains, enfants comme adultes, et vers le besoin de dignité et de démocratie.

L'humain est, par nature, un animal social. Il n'évolue pas dans l'isolement le plus total. Bien au contraire, ce sont ses interactions et ses relations avec les autres qui le stimulent, participent à son développement et lui permettent d'apprendre. Il recherche la communauté. Le sentiment communautaire peut naître d'une identité commune fondée sur des valeurs partagées, mais l'identité peut également servir de prétexte à l'exclusion et à la division. C'est la raison pour laquelle les écoles et les programmes scolaires sont devenus la cible des campagnes négatives et destructrices menées par les nationalistes populistes et autoritaires. Cependant, leurs discours n'apportent aucune solution, que ce soit sur le court ou le long terme. Leur lumière est aveuglante de peur et de haine. (...)

Seul·e·s, ni les éducateur·rice·s ni les syndicalistes ne peuvent changer le monde. En revanche, nous ne devrions jamais sous-estimer nos contributions et notre impact. Nous sommes présent·e·s dans chaque

communauté. Nous sommes toujours largement respecté·e·s. Et nous travaillons, chaque jour, avec l'avenir : la jeunesse. (...)

C'est seulement si nous prenons les rênes de notre profession que nous pourrions garantir une éducation centrée sur l'humain et des salles de classe ouvertes au débat, à la recherche et à la diversité.

C'est seulement si nous prenons l'initiative de rechercher un financement de l'enseignement public sur le long terme qui soit équitable, prévisible et durable que nous pourrions offrir à nos étudiant·e·s, même les plus défavorisé·e·s, les ressources et les services adéquats, et à nos collègues des environnements de travail dans lesquels il·elle·s seront soutenu·e·s, afin que cette combinaison cultivée des communautés scolaires saines.

C'est seulement si nous nous allions au sein et au-delà de nos communautés que nous pourrions faire grandir la confiance et la force nécessaires pour ouvrir la voie vers un avenir meilleur et plus durable.

C'est seulement si nous emportons avec nous les décisions que nous aurons prises cette semaine à Bangkok, lorsque nous retournerons dans nos pays, nos écoles et nos syndicats, que notre objectif commun pourra s'enraciner, prendre forme et gagner en substance...

Caucus Enseignement post-secondaire et supérieur

Précédant le congrès de l'Internationale de l'Éducation, le caucus Enseignement post-secondaire et supérieur a été le moment réservé aux représentant·e·s de la communauté universitaire en provenance des quatre coins de la planète pour discuter de leurs thématiques spécifiques, allant de l'insuffisance des financements, la privatisation et la commercialisation de l'enseignement supérieur à la précarité de l'emploi et aux atteintes portées aux libertés académiques. Dans les deux textes qui suivent, l'ouverture – confiée au Secrétaire général émérite de l'IE, Fred van Leeuwen – est retranscrite *in extenso*, suivie par le bilan de la journée, dressé par Rob Copeland, président du Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC) du CSEE, le Bureau européen de l'Internationale de l'Éducation.

Allocution d'ouverture de Fred van Leeuwen

**Fred van Leeuwen,
Secrétaire général émérite de
l'Internationale de l'Éducation**

Désireux de suivre l'exemple de nombre de ses universités sœurs, le conseil d'administration de l'université publique de la ville de Groningue, dans le nord des Pays-Bas, a décidé d'étendre ses frontières (au grand monde extérieur). Il y a cinquante ans, tout le monde aurait interprété une telle ambition comme la volonté de se distinguer par une excellente éducation et une recherche innovante. Ce n'est plus toujours le cas. Aujourd'hui, de nombreuses universités estiment leur prestige et leur statut dans le monde en fonction du nombre de campus qu'elles sont parvenues à ériger au-delà des frontières nationales et du montant des fonds privés qu'elles ont su récolter.

L'université de Groningen s'est rendue – eh oui – en Chine, pour créer un campus dans la ville de Yantai. La Chine est le deuxième plus grand financeur de la recherche scientifique dans le monde, et je suppose qu'on se dit qu'il serait fou de ne pas s'activer pour obtenir une part du gâteau.

La liberté académique ? Eh bien, on se posera la question quand on aura posé le pied sur le territoire chinois. Allons d'abord décrocher le gros lot. Mais nos amis de Groningue n'ont pas eu de chance. Il y a quelques mois, un journal a découvert qu'ils avaient utilisé l'argent du contribuable de façon illégale pour leur investissement. Ils ont ainsi été contraints d'annuler leur aventure chinoise.

Je n'aurais pas partagé cette histoire avec vous si elle n'avait pas si bien reflété la plupart, sinon la totalité, des enjeux qui nous ont tourmentés ces quatre dernières années. En fait, ils ont, dans une certaine mesure, toujours été une cible importante, d'aussi loin que je me souviens. C'est l'histoire du rôle des universités en tant qu'institutions publiques au service du bien commun, qui racontent leur lutte pour obtenir des fonds publics, la pression croissante des forces du marché sur la recherche et l'éducation, et les conséquences sur la liberté académique, sur « l'accès libre » et, évidemment, sur les conditions de travail.

Ce sont toutes des questions que vous avez soulevées sans cesse dans vos pays et que l'IE a soulevées à maintes reprises à l'échelle internationale... avec un bilan mitigé. Un bilan mitigé, oui. Ce que je veux dire, c'est que, même si nous réussissons assez bien à faire passer nos points de vue dans le débat international, et même à obtenir un certain soutien, la dure réalité sur le terrain est bien différente. Permettez-moi de signaler que nous sommes encore loin d'avoir mis en œuvre la Recommandation de l'UNESCO de 1997, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et d'autres déclarations internationales encore.

Un bon exemple récent qui vient sous-tendre cette constatation est le Communiqué de Paris publié l'année dernière par les ministres de l'Éducation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES¹). Ils ont invité l'enseignement supérieur à jouer un rôle décisif en offrant des solutions (je cite) « à des défis socié-

¹ http://www.ehea.info/media.ehea.info/file/2018_Paris/77/1/PARIS_FINAL%20COMMUNIQUE_Traduction%20FR.pdf



CSEE – Région européenne de l'Internationale de l'Éducation
Conférence spéciale de 2018
Façonner l'avenir de l'Europe : le rôle des syndicats de l'enseignement



Résolution
Renforcement de la liberté académique en Europe

Adoptée par la Conférence spéciale du CSEE, la Conférence spéciale régionale de l'Internationale de l'éducation convoquée à Athènes les 27 et 28 novembre 2018

(...)¹

Réaffirme que :

9. L'un des objectifs essentiels de l'enseignement supérieur et de la recherche est de servir l'intérêt public au travers du développement des connaissances et du renforcement de l'esprit critique auprès du personnel, des étudiant(e)s et de la société ;
10. La liberté académique est essentielle si l'on souhaite atteindre ces objectifs et assurer le développement de nos vies démocratiques ;
11. L'autonomie des établissements, la gouvernance collégiale et la sécurité d'emploi sont des éléments indispensables à la protection de la liberté académique ;
12. Cette autonomie institutionnelle ne doit cependant pas servir de prétexte aux établissements d'enseignement supérieur pour limiter les droits du personnel qui y travaille ;
13. La liberté académique doit être applicable à tous les employé(e)s de l'enseignement supérieur et de la recherche, quel que soit leur statut.

Appelle en conséquence le CSEE et ses organisations membres à :

14. Faire pression, mener des campagnes et négocier pour améliorer la protection juridique et constitutionnelle de la liberté académique au niveau européen, national et institutionnel ;
15. Faire pression, mener des campagnes et négocier pour assurer la participation active du personnel et des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur aux instances de gouvernance, et garantir des contrats décents et la sécurité d'emploi ;
16. Tenir les gouvernements responsables de l'application et du respect des principes et des normes internationales définis dans la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)², la Recommandation de l'UNESCO concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017)³ et la Recommandation 1762 du Conseil de l'Europe concernant la liberté académique et autonomie des universités (2006)⁴ ;
17. Faire en sorte que la direction des établissements d'enseignement supérieur et les recteurs/trices des universités respectent la liberté académique, notamment en ce qui concerne la gouvernance collégiale et la sécurité d'emploi ;
18. Promouvoir la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) et la Recommandation de l'UNESCO concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017) et envisager l'utilisation du mécanisme de plainte supervisé par le Comité d'expert(e)s pour l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (CEART)⁵ ;
19. Faire pression pour promouvoir et protéger la liberté académique et faire de cette thématique une priorité en prévision de la Conférence ministérielle de 2020 pour l'EEES ;
20. Promouvoir le rapport du CSEE « La communauté universitaire unie pour défendre l'enseignement supérieur »⁶ portant sur le Processus de Bologne, ainsi que ses recommandations générales pour l'amélioration des conditions de travail et le respect de l'égalité des genres ;
21. Collaborer avec l'Union des étudiant(e)s d'Europe (ESU), les syndicats d'étudiant(e)s nationaux et diverses autres organisations pertinentes, en vue de protéger la gouvernance collégiale au sein des établissements d'enseignement supérieur ;
22. S'atteler à réduire le déficit financier au sein des établissements d'enseignement supérieur, en encourageant les investissements de base durables et non les modèles de financement fondés sur la performance.

¹ La résolution peut être lue dans son intégralité sur le site du CSEE (https://www.csee-etuice.org/images/attachments/RS_Academic-Freedom-in-Europe_ADOPTED-FR.pdf)

² http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

³ http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=49455&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁴ <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=17469&lang=en>

⁵ <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/education-building-blocks/teacher-education/ceart/>

⁶ <https://www.csee-etuice.org/images/attachments/AcademicsUnitedforQualityHE-EN.pdf>



taux importants – du chômage et des inégalités sociales aux questions liées aux migrations, en passant par une augmentation de la polarisation politique, de la radicalisation et de l'extrémisme violent ».

Ils ont également déclaré que vous et nous devons (et je cite encore) « *jouer un rôle clé pour établir les faits sur la base desquels des débats publics sont conduits (...) et [favoriser] la citoyenneté active dans des sociétés démocratiques* ».

Eh bien, c'est super, bien entendu. Qui ne serait pas d'accord avec ce point de vue ? C'est un peu comme la déclaration que vous avez adoptée l'année dernière lors de votre 11^{ème} Conférence internationale à Taipei et celle adoptée lors de la Conférence spéciale régionale de l'Internationale de l'éducation à Athènes (voir encadré). Mais les réalités que ces mêmes ministres perpétuent dans leur pays montrent la voie dans une direction différente.

Dans un rapport que l'IE a soumis à l'UNESCO, l'année dernière également, sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur sur la base de la Recommandation de l'UNESCO de 1997, des préoccupations ont été exprimées sur le fait que le retrait croissant des professeurs et autres membres

du personnel enseignant dans la gouvernance de certains pays pourrait compromettre la liberté académique et l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur de manière générale, en Europe comme ailleurs.

Comme il en sera question dans l'une de vos sessions parallèles cet après-midi, (dans une grande partie du monde) la croissance du travail précaire dans le secteur éducatif, en particulier dans l'enseignement supérieur, est alarmante. En outre, si nous nous montrons fermes sur les questions de liberté académique, il est possible que certains contrats soient plus difficiles à renouveler. En d'autres termes, la sécurité de l'emploi dans des conditions décentes, la collégialité et la bonne gouvernance ainsi que la liberté académique font toutes partie du même ensemble. Quand toutes ces composantes sont respectées, elles forment un cercle vertueux ; mais si elles sont bafouées, ce cercle sera très vicieux.

Certains gouvernements ont peu de respect pour la liberté académique et l'indépendance de l'enseignement supérieur. Par exemple, en Italie, M. Matteo Salvini, Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, cherche à interdire un manuel uni-

versitaire de sciences politiques qui situe son parti, la Ligue du Nord, à « *l'extrême droite* ». Autre attaque encore plus grave contre l'enseignement supérieur : la fermeture de l'université d'Europe centrale à Budapest par Victor Orban. Cette démarche est le fruit d'un plus vaste effort du Premier ministre visant à défendre la « *culture chrétienne* », une offensive qui se caractérise, comme ce même slogan avant la guerre, par l'antisémitisme mais aussi, à l'heure actuelle, par des sentiments islamophobes. George Soros, qui a financé l'université dans une large mesure, est la cible privilégiée d'attaques antisémites, et figurait d'ailleurs sur les affiches de campagne du parti de M. Orban avant sa victoire électorale retentissante l'année dernière. D'autres universités, notamment des Philippines, du Brésil et de Turquie, ont fait l'objet de persécutions.

L'indépendance universitaire ne peut exister sans indépendance financière suffisante. Pour tenter de faire face à l'impact des politiques d'austérité sur les budgets des universités, il est envisageable de rechercher des financements, à l'instar de nos amis de Groningue, dans d'autres pays comme la Chine, ou de nouer des partenariats avec des entreprises privées, ce qui revient à choisir entre la peste et le choléra.

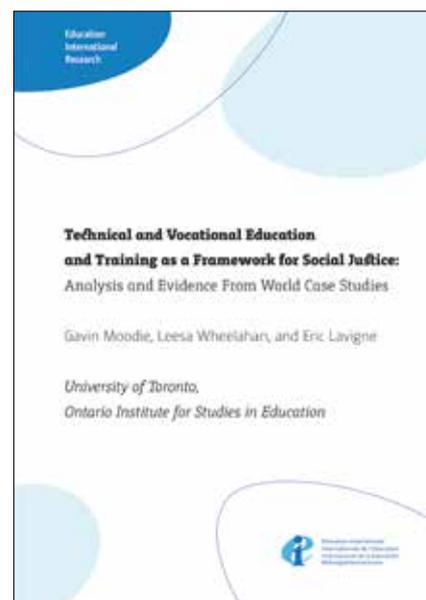
Même si la liberté académique est strictement respectée, ce qui n'est pas toujours le cas, la recherche indépendante implique aussi de déterminer ce qui va faire l'objet d'études. La fermeture de facultés considérées comme sans intérêt économique, comme c'est le cas dans bien des régions, en dit long. Ce que je veux dire, c'est que le fait de déterminer l'objet de la recherche en fonction du financement constitue également un véritable danger pour la liberté académique.

En d'autres termes, la liberté académique est, d'une part, attaquée par les nouvelles forces autoritaires et, d'autre part, par les pressions exercées pour qu'elle soit « axée sur le marché ». De toute évidence, ces phénomènes sapent le rôle des universités en tant que piliers de la pensée critique et du jugement indépendant. Les « réformes » orientées vers le marché et inspirées par le marché, notamment certaines politiques comme l'augmentation des pratiques de financement basé sur les performances, la tendance à gérer les institutions comme des entreprises et, comme mentionné précédemment, le recours aux contrats à durée déterminée pour le personnel universitaire, affaiblissent le droit à enseigner sans ingérence ainsi que la liberté de faire de la recherche et d'en diffuser les résultats.

Certains de ces défis concernent également l'enseignement et la formation techniques et professionnels. L'étude qui fera l'objet de débats aujourd'hui² apporte de nouvelles preuves que la « *théorie du capital humain* », selon laquelle l'enseignement doit développer des compétences qui ajoutent une valeur économique, gâche une grande partie du potentiel des étudiants. L'étude soutient que le rôle de l'enseignement technique et professionnel est de faire évoluer chaque élève en tant que personne, en tant que citoyen, mais aussi en tant que travailleur, et de suivre « l'approche par les capacités ». Bien dit.

À ce 8^{ème} Congrès mondial, nous sommes amenés à aborder toutes ces questions et à essayer de trouver de meilleures réponses et d'ajuster nos stratégies si nécessaire. La contribution des membres de l'IE chargés de l'enseignement post-secondaire et supérieur aux débats est cruciale. Lorsqu'il est question de commercialisation et de l'impact de la mondialisation sur l'éducation en général, vous êtes, je le crains, nos témoins experts de longue date.

² <https://ei-ie.org/fr/detail/16333/une-meilleure-formation-technique-et-professionnelle-la-voie-vers-la-justice-sociale>



Au cours des dernières décennies, vous êtes parvenus à renforcer la présence des syndicats de l'enseignement supérieur dans les différentes régions. J'ai été frappé par la déclaration que vous avez adoptée l'année dernière à Taipei et que j'ai déjà mentionnée, en particulier par la mise en évidence du rôle des établissements d'enseignement post-secondaire, supérieur et de recherche au service de la démocratie et du bien commun. Ce congrès accueillera un débat sur la promotion et la protection de la démocratie grâce à l'éducation. Un débat qui s'est bien trop fait attendre. (...)

Bilan du caucus

Rob Copeland, Président, Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC)

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) – le Bureau européen de l'Internationale de l'Éducation – a formé un Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC), qui se réunit deux fois par an pour discuter des problématiques liées à notre secteur.

Le rôle du HERSC est essentiellement de soutenir le travail du CSEE au niveau intergouvernemental, en particulier en ce qui concerne l'Union européenne (UE) et l'espace européen de l'enseignement supérieur (le fameux processus de Bologne). En outre, le Comité donne aux syndicats nationaux l'occasion de partager des informations, des tactiques et des stratégies concernant les problématiques communes au sein du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je voudrais mettre en lumière quatre problématiques clés auxquelles nous sommes confrontés depuis le dernier Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE).

• L'inadéquation des niveaux de financement public et des formes de financement

D'une part, dans certaines régions d'Europe du Sud et de l'Est, les budgets pour l'enseignement supérieur



De gauche à droite, Rob Copeland, Jorunn Dahl Norgård et David Robinson.

et la recherche subissent encore les conséquences de la crise capitaliste de 2008, qui a créé d'importantes restrictions en matière de recrutement de personnel et entraîné une surcharge des cours ainsi qu'un appauvrissement des infrastructures de recherche.

D'autre part, dans d'autres pays, ce sont le type de financement – c'est-à-dire le passage à un financement basé sur les performances, en particulier dans le domaine de la recherche – et l'importance croissante accordée à la « responsabilisation » et au « rapport qualité-prix » qui posent principalement problème.

Ces tendances ayant des répercussions négatives sur les conditions de travail du personnel, mais aussi sur la qualité et l'intégrité de l'enseignement supérieur et de la recherche, les syndicats conti-

nent de réclamer des financements publics accrus.

• La dégradation des libertés académiques depuis le dernier Congrès mondial de l'IE en 2015

Ces dernières années ont été marquées par la montée de l'autoritarisme politique en Europe, les gouvernements ciblant le personnel universitaire, les étudiant-e-s et certaines universités et disciplines.

En Turquie, des milliers de travailleur-euse-s du secteur public ont été licencié-e-s sans aucune forme de procès, et des centaines de membres du personnel universitaire et d'étudiant-e-s font l'objet d'enquêtes pénales ou sont condamné-e-s à des peines de prison. Le nationalisme autoritaire s'est également installé dans les pays de l'UE, notamment en Hongrie, où l'université d'Europe cen-

trale et le financement des études sur le genre ont essuyé des attaques de la part du gouvernement.

La deuxième menace qui pèse sur les libertés académiques est plus insidieuse et découle de la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des politiques telles que le financement basé sur les performances, la tendance à davantage gérer les institutions comme des entreprises et l'accroissement du travail précaire ont mis en péril la capacité du personnel académique d'exercer pleinement sa liberté de faire de la recherche et d'enseigner.

Nous essayons de renverser ces tendances et apportons un soutien ferme à notre affilié turc (EGITIM-SEN). Au niveau européen, nous appelons les gouvernements et les parties prenantes du processus de Bologne à prendre plus au

sérieux la protection des « valeurs fondamentales » telles que les libertés académiques et la participation du personnel ainsi que des étudiant·e·s à la gouvernance. Au niveau national, les syndicats participent eux aussi à des campagnes visant l'inclusion des libertés académiques à leurs activités syndicales principales, notamment à leur lutte contre la précarisation.

• L'amélioration du statut et de la reconnaissance de l'enseignement dans l'enseignement supérieur

Ces dernières années, « l'expérience des étudiant·e·s » et la plus grande reconnaissance du rôle de l'enseignement dans l'enseignement supérieur ont fait l'objet d'une attention accrue. Nous savons tous et toutes que la recherche demeure le principal moyen de réussir dans le monde universitaire, et que ce déséquilibre a également des répercussions sur l'égalité (les femmes ont, par exemple, des charges administratives et d'enseignement nettement plus élevées dans les universités).

Jusqu'à présent, le débat politique a été dominé par les gouvernements, les dirigeant·e·s d'universités et, dans une moindre mesure, les étudiant·e·s, alors que la voix du personnel de l'enseignement supérieur a été largement ignorée. Les syndicats ont toutefois un rôle clé à jouer dans la négociation de meilleurs critères de nomination, d'avancement dans la profession et de promotion, et dans la garantie que le personnel pourra accéder à une formation professionnelle continue de qualité.

Le CSEE et les syndicats souhaitent faire passer un message commun : des conditions d'apprentissage de qualité pour les étudiant·e·s vont de pair avec des conditions de travail de qualité pour le personnel universitaire ; en outre, les campagnes dans ce domaine sont bien plus effi-

caces si le personnel et les représentant·e·s des étudiant·e·s peuvent travailler main dans la main. C'est l'une des raisons pour lesquelles le CSEE invite régulièrement l'Union des étudiants d'Europe (ESU) aux réunions de son Comité.

• Le déclin des mécanismes traditionnels de négociation collective et de dialogue social

Ce phénomène affecte à la fois les systèmes gouvernementaux centralisés de dialogue social (comme en France) et les systèmes décentralisés de négociation collective (comme au Royaume-Uni).

Dans toute l'Europe, les employeurs ignorent les revendications syndicales concernant l'érosion salariale, le maintien des prestations de retraite et la transformation d'emplois à durée déterminée en emplois plus permanents. Les employeurs ont en outre tenté de réduire la portée de la négociation collective, notamment en repoussant les tentatives de négociation des syndicats sur des questions telles que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur.

En parallèle, on observe un retour en force des syndicats sur les fronts industriel et politique. En France, des grèves sont par exemple menées pour des questions aussi diverses que les pensions, les salaires et l'admission à l'université, tandis qu'aux Pays-Bas, les enseignant·e·s de l'enseignement supérieur ont fait grève avec leurs collègues du secondaire et du primaire pour le financement de l'éducation. L'an dernier, l'*University and College Union* (UCU¹) a été chargé d'organiser la plus grande grève de l'histoire de l'enseignement supérieur au Royaume-

Uni pour défendre le régime de retraite à prestations déterminées.

S'il est vrai que nous évoluons dans un environnement politique et économique toujours plus hostile, et que nous devons redoubler d'efforts pour « changer le discours » sur l'éducation publique, les syndicats sont de plus en plus conscients que nous devons passer en revue nos propres structures pour voir si elles « sont adaptées » au XXI^{ème} siècle.

Je souhaite terminer sur une note positive en mettant en avant un nouveau projet du CSEE intitulé *YOUR TURN – Teachers Union for Trade Union Renewal* (« A vous de jouer ! Les enseignants pour le renouvellement syndical² »). Ce projet s'articule autour des efforts déployés par les syndicats de l'éducation pour se renouveler afin de relever certains défis tels que la manière de représenter une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée et de faire face au développement des nouvelles technologies ainsi qu'aux nouvelles formes de négociation collective. Bien qu'il s'agisse d'un projet européen, ces problématiques sont universelles et traitées dans une résolution du Congrès mondial de l'IE de 2019 sur le renouvellement syndical (proposée par notre syndicat frère du Royaume-Uni, le *National Education Union*, NEU). Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ont un rôle essentiel à jouer dans le renouvellement syndical, en particulier pour garantir une meilleure représentation du personnel et des collègues engagé·e·s sous des contrats précaires aux quatre coins du monde à la table des négociations syndicales et des discussions politiques. Le CSEE les invite à participer pleinement aux débats et événements actuellement organisés à ce sujet.

¹ Pour une présentation de l'UCU, lire Rob Copeland Politiques en matière de recherche au Royaume-Uni, *VRS* 397, pages 53-55. <https://snscs.fr/portfolio/recherche-scientifique-en-france-et-a-leurs-question-dargent-ou-dideologie/>

² <https://www.csee-etu.org/fr/themes/2951-your-turn-teachers-for-trade-union-renewal-2018-20209>

A propos de l'éducation et de la démocratie

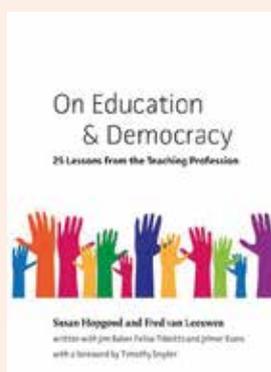
La conférence de Fred van Leeuwen prononcée pour le lancement de l'ouvrage « *25 leçons de la profession enseignante sur l'éducation et la démocratie* », qu'il a co-écrit avec Susan Hopgood est retranscrite ici *in extenso*. Célébrant les vingt-cinq ans de l'Internationale de l'Éducation, l'ouvrage propose vingt-cinq leçons essentielles à l'ensemble des enseignants, de l'école maternelle à l'université, pour défendre la démocratie.

Fred van Leeuwen
Secrétaire général émérite
de l'Internationale de
l'Éducation

Sortir un livre sur la démocratie en Thaïlande, un pays qui n'a pas encore assimilé le concept de démocratie représentative et d'État de droit, peut se révéler périlleux. Je me suis fait cette réflexion ce matin dans le train, lorsqu'un passager m'a parlé de la répression du mouvement démocratique et de l'influence des forces armées sur le processus politique.

Je me suis alors souvenu de ma première expérience de jeune délégué lors d'un congrès mondial du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE¹). C'était à Manille en 1977, à l'époque où Ferdinand Marcos dirigeait les Philippines. Il avait ouvert le congrès lui-même, en faisant l'éloge de la profession enseignante et en annonçant une augmentation de salaire de 5 % en guise de récompense pour la gestion des bureaux de vote, le décompte des voix et l'aide apportée pour lui permettre de gagner les élections précédentes (même si cette contribution n'avait pas fait grande différence puisqu'il avait envoyé la plupart de ses opposants en prison).

Alors que je n'étais qu'un jeune enseignant naïf qui donnait suite à un rapport d'activités du secrétaire général, j'ai exprimé ma surprise quant au choix du lieu et j'ai proposé



Le 23 juillet, le deuxième jour du congrès mondial de l'IE a été consacré à la démocratie, reconnaissant les défis posés à celle-ci et l'importance de la défendre. Un des moments clés de la journée a été le lancement de « *Éducation et démocratie : 25 leçons de la profession enseignante* » par Fred van Leeuwen et Susan Hopgood.

<https://ei-ie.org/fr/detail/16347/25-leçons-de-vision-de-progrès-et-d'espoir-les-éducateur-riche-s-se-mobilisent-pour-défendre-la-démocratie>

que nous réunissions une délégation pour rendre visite à quelques-uns des dizaines de milliers de prisonniers politiques.

M. Marcos, qui était assis au premier rang, n'a pas trouvé mon commentaire amusant et a quitté la salle d'un pas furieux. Les membres du congrès ont ensuite été priés de quitter les lieux et de rentrer chez eux alors que, déclaré *persona non grata*, j'ai dû me réfugier à l'ambassade des Pays-Bas, où l'ambassadeur m'a remonté les bretelles.

Je vous épargne la suite de mon histoire personnelle, mais j'ajouterai juste que, quelques années plus tard, les Philippines ont chassé la famille Marcos du pouvoir et réinstauré la démocratie jusqu'à ce qu'en 2016, M. Duterte n'arrive au pouvoir à la suite d'élections libres. Avec l'aug-

mentation des actes de répression, des meurtres et des manœuvres d'intimidation, nous devons tous nous poser la question suivante : l'histoire ne serait-elle pas sur le point de se répéter ?

Je ne m'attends pas à ce que notre livre suscite ce genre de réaction. Enfin, je ne vois aucun chef d'État se tortiller sur son siège, donc je vais poursuivre le lancement de notre livre qui comporte vingt-cinq leçons de la profession enseignante sur l'éducation et la démocratie.

L'année dernière, nous avons fêté le 25^{ème} anniversaire de l'Internationale de l'Éducation (IE). En 1993, quatre ans après la chute du mur de Berlin, nous pensions tous que la démocratie n'avait rien à craindre. La démocratie ainsi que les droits humains et commerciaux semblaient à la portée

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Internationale_de_l%27éducation

de toutes et tous. C'est précisément cette vision optimiste qui a donné l'impulsion permettant de créer l'IE.

Mais tout ne s'est pas passé exactement comme nous l'avions espéré. De nombreux membres de ma génération ont parfois l'impression de déambuler sur le boulevard des rêves brisés. Depuis l'élection de M. Trump en 2016, nos collègues américains évoquent la crise démocratique qui sévit dans leur pays. Mais comme nous le savons, le comportement imprévisible de M. Trump s'est répercuté sur l'évolution de la démocratie dans le monde entier. On pourrait même dire qu'il a renforcé le régime autoritaire de nombreux pays. Il a également ébranlé l'ordre international que nous connaissons depuis soixante-dix ans. Il y a peu, le *Washington Post* a adopté une nouvelle devise : « *La démocratie se meurt dans l'obscurité* ». Une mise en garde non seulement pour le peuple américain, mais aussi pour nous toutes et tous.

En mars 2017, quelques semaines après l'investiture de M. Trump, j'ai eu une intéressante conversation avec le responsable d'une agence des Nations Unies. Cette personne m'a confié que la situation au sein du système onusien était, je cite, « *dépourvue de gouvernail politique* ».

J'ai alors posé cette question : « *Est-ce que je dois commencer à m'inquiéter quand vous, les dirigeants du monde, ne savez plus quelles mesures prendre ?* ». Sa réponse m'a surpris. Cette personne m'a pointé du doigt et m'a dit que, au bout du compte, la solution devait être trouvée dans ce que nous enseignions à nos enfants et dans la manière dont nous l'enseignions, et que la profession enseignante et ses organisations représentatives – c'est-à-dire nous, l'Internationale de l'Éducation et vous, de même que nos membres et vos membres du monde entier – étaient la clé du problème.

C'est ainsi qu'est née l'idée de notre livre sur la démocratie et l'éducation, vingt-cinq leçons de la profession enseignante. Susan Hopgood et moi-même trouvons que le 25^{ème} anniversaire de l'IE était une bonne occasion de nous rappeler le rôle essentiel que nous devons jouer dans la promotion et la protection de la démocratie, ainsi que de recueillir les enseignements les plus importants que nous avons tirés au fil de l'histoire de notre mouvement et, en particulier, au cours des vingt-cinq dernières années. Susan et moi aimerions remercier Jim Baker, Felisa Tibbits et Jelmer Evers, coauteurs de notre livre, de nous avoir éclairés par leur expertise et leur expérience en nous apportant des informations et des idées précieuses.

Les leçons visent d'abord et avant tout à aider les enseignants et enseignantes, vos membres, à mener leurs batailles quotidiennes, à confronter les autorités en charge de l'éducation et les pouvoirs publics, et à prendre leur place au sein de la communauté. Nous faisons appel à leurs idéaux professionnels, à leur volonté de faire la différence pour leurs élèves et les sociétés dans lesquelles ils grandissent. Nous cherchons à leur rappeler que les valeurs qui sous-tendent la démocratie, la justice sociale et les droits humains voyagent à travers nos salles de classe. « *La démocratie doit naître de nouveau à chaque génération et l'éducation est sa sage-femme* », a écrit John Dewey il y a plus de cent ans. Nous pensions qu'il était grand temps de dépoussiérer l'héritage de John Dewey et d'autres philosophes comme John Amos Comenius et Paulo Freire, tous de grandes inspirations à travers le monde pour la profession enseignante.

La troisième leçon, « *Refuser d'être le bon serviteur de l'État* », est ma préférée. Ce n'est pas seulement à cause de la vague d'anarchisme qui a probablement refait surface après mon départ à la retraite, c'est aussi ma méfiance envers le gouvernement, élu démocratiquement ou non, et ma méfiance

envers le pouvoir en général, qu'il soit exercé sur les citoyens, les travailleurs ou les consommateurs, qui doit toujours rester dans un coin de nos consciences professionnelles et syndicales.

Dans cet ouvrage, nous donnons des exemples du courage époustouflant dont font preuve les éducateurs, les éducatrices et les syndicats de l'éducation qui se dressent contre les pouvoirs en place. Tout comme en Pologne et en Norvège pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque les enseignants et enseignantes ont refusé la nazification de leur système scolaire, ou comme aujourd'hui en Turquie, en Iran, au Bahreïn, aux Philippines et au Brésil, où nos collègues s'opposent à la transformation de leurs écoles en courroie de transmission de l'idéologie de l'État ou de la religion. Ils refusent d'enseigner des mensonges, de laisser tomber leurs élèves et de trahir leur profession. Ils sont en première ligne. Nombre d'entre eux sont présents aujourd'hui. Applaudissons-les.

Dans les régions où les dirigeants autoritaires tentent d'exercer leur emprise sur les professions enseignantes et académiques, sur ce qui est enseigné dans les écoles et les universités, où l'État de droit n'existe pas ou existe seulement sur papier, nous savons que notre tâche est difficile, bien que relativement simple : organiser, mobiliser et résister. Mais dans les démocraties soi-disant établies et émergentes, où la plupart d'entre nous dans cette pièce vivent et travaillent, et où nous tenons pour acquises les élections libres, les normes démocratiques pourraient disparaître, parfois sans même que nous nous en rendions compte. Enfin, jusqu'à ce que nous nous réveillions un matin en découvrant que nos libertés professionnelles et syndicales ont été amputées, que nos services publics ont été réduits à néant et vendus au marché, que nos médias

se sont concentrés dans les mains de quelques magnats et que nos politiques ont sans gêne tiré profit de sentiments racistes et xénophobes. Ce que je veux dire, c'est que la démocratie est un processus réversible, que la démocratie peut facilement nous échapper.

Je ne comprends pas très bien pourquoi l'éducation a si rarement trouvé sa place dans le débat public sur l'avenir de la démocratie. Peut-être que beaucoup ne voient pas le lien étroit entre notre profession, nos syndicats et la façon dont nos sociétés sont gouvernées. Ou alors, c'est peut-être parce que nous vivons dans un monde à court terme avec une courte capacité d'attention et que certains trouvent difficile d'envisager un avenir au-delà des prochaines élections ou du prochain test standardisé. Mais lorsque nous recueillons des informations pour nos vingt-cinq leçons, nous avons rencontré, dans le monde entier, de nombreux enseignants et enseignantes, universitaires et membres du personnel de soutien à l'éducation qui font des efforts colossaux pour présenter aux élèves les institutions démocratiques de leur pays, pour leur faire découvrir les valeurs de la démocratie et des droits humains, pour leur apprendre à utiliser les réseaux sociaux de façon responsable, pour exercer leur esprit critique, mais aussi pour soutenir les initiatives des élèves visant à faire évoluer leur communauté. La mobilisation des jeunes autour du changement climatique, du contrôle des armes à feu et d'autres questions prouve que de nombreux jeunes ne sont pas prêts à abandonner le processus démocratique et sont capables d'agir collectivement. Pour garantir les droits des cent millions d'enfants les plus marginalisés, la campagne dont Kailash Satyarthi² a parlé hier

² Lauréat du prix Nobel de la paix 2014, Kailash Satyarthi a fait un discours sur le leadership, le changement et la justice lors du 8^{ème} congrès de l'IE.
<https://ei-ie.org/fr/detail/16343/unir-nos-forces-pour-changer-le-monde>



Séance de dédicaces de Fred van Leeuwen et Susan Hoggood à Bangkok, lors du 8^{ème} Congrès de l'IE, pour le lancement de leur ouvrage *25 leçons de la profession enseignante sur l'éducation et la démocratie*.

est un autre exemple où les jeunes et la communauté éducative (dont ils font ou devraient faire partie) utilisent le droit à la libre expression, le droit d'association, le droit à la manifestation et le droit à demander des comptes aux responsables politiques. Mais aucune bonne action ne reste impunie.

Les nouvelles forces autoritaires ont commencé à s'attaquer à la profession enseignante et certaines veulent même s'immiscer dans nos classes (leçon 9) pour nous dire ce que l'on doit et ce que l'on ne doit pas enseigner. Le mot qui commence par E fait un retour en force. Endoctrinement. Lorsqu'on éduque à la démocratie (notre première leçon), on forme à la citoyenneté mondiale (leçon 2) et on stimule l'esprit critique (leçon 5), c'est de « l'endoctrinement » (disent-ils)! Dans son rapport d'hier, David (Edwards) a mentionné le président brésilien Bolsonaro, qui accuse les éducateurs et éducatrices d'enseigner l'idéologie marxiste dans les écoles. Il a demandé aux élèves de filmer leurs professeurs et de les ridiculiser sur les réseaux sociaux.

David a également parlé de la Turquie, où le président Erdogan, après l'échec du coup d'état militaire de 2016, a renvoyé des milliers de professeurs, les accusant de se montrer déloyaux envers son gouvernement. Permettez-moi de citer également Victor Orban, de Hongrie, qui a pris le contrôle des manuels scolaires, qui reflètent de plus en plus souvent une vision nationaliste étroite. L'année dernière, il a forcé l'université d'Europe centrale à fermer ses portes. En Italie, Matteo Salvini, leader d'extrême droite, a voulu interdire un manuel universitaire de sciences politiques qui identifie son parti (la Ligue du Nord) comme d'extrême droite. En mai 2019, une enseignante de Palerme a été suspendue pendant deux semaines en recevant la moitié de son salaire après que ses élèves ont compilé une vidéo dans laquelle les jeunes avaient comparé les lois de Salvini sur la migration avec les lois raciales promulguées par le dictateur italien Mussolini en 1938. [Francesco Sinopoli, secrétaire général du syndicat italien de l'éducation *Federazione Lavoratori della Conoscenza* (CGIL), a

écrit dans le *Huffington Post* italien (17 mai 2019) qu'à travers la mesure disciplinaire prise contre l'enseignante de Palerme, c'était le système scolaire italien dans son ensemble qui avait été sanctionné, compromettant sa « *liberté d'éduquer et d'instruire, sa liberté de penser, et sa capacité à enseigner la réalité du monde* ».]

En Allemagne et aux Pays-Bas, les partis populistes de droite ont mis en place des plateformes en ligne où les étudiants sont invités à signaler toute pratique « *d'endoctrinement* » de leurs professeurs en faveur de la gauche. Pour eux, même aborder le réchauffement climatique en classe relève de « *l'endoctrinement* ». En février dernier, lors d'un rassemblement électoral au Texas, le fils du président des États-Unis, Donald Trump Jr., a encouragé son jeune public à « *continuer [le] combat : amenez-le dans vos écoles. Vous ne devez pas être endoctrinés par ces misérables professeurs qui essaient de vous vendre le socialisme dès la naissance. Vous n'y êtes pas obligés* ».

Nous ne tolérons pas les brutes dans nos salles de classe. Alors pourquoi accepterions-nous d'être bousculés par des brutes élues ?

Ne nous méprenons pas, l'éducation à la démocratie exige liberté académique et autonomie professionnelle. Et lorsque cette autonomie est bafouée, nous devons soit simplement la prendre ou la reprendre. [Nous devons aussi indiquer clairement que nous utiliserons notre jugement professionnel pour interroger et rejeter les programmes qui contredisent les faits, falsifient l'histoire ou induisent la xénophobie ou la haine. Nous avons une responsabilité professionnelle et éthique qui l'emporte sur l'autorité des responsables politiques, des employeurs du secteur de l'éducation ou même des gouvernements lorsqu'ils ont renoncé à la démocratie et aux droits humains.]

Les directives mondiales en matière de normes professionnelles dont vous discuterez demain formeront un outil international qui nous aidera à assumer cette responsabilité.

La promotion et la protection de la démocratie sont complémentaires à notre programme, qui porte également sur la démocratie. Il s'agit notamment de soutenir les services publics et de ne pas accepter leur dégradation en les laissant se transformer en activités de commerce et de marketing. La démocratie concerne notre profession et notre liberté de former et de diriger nos syndicats. Elle place les droits humains au-dessus des droits des investisseurs. Elle intègre la justice sociale, la tolérance et l'acceptation, l'égalité et l'équité ainsi que la défense de la liberté. On associe bien sûr la démocratie aux élections libres, mais c'est bien plus que ça. La démocratie est le fondement même de tout ce que nous voulons réaliser. C'est vivre et habiter notre planète. C'est enseigner et apprendre. C'est répondre aux besoins humains et renforcer la justice et la dignité humaine. C'est une vision, le progrès et l'espoir.

Notre livre n'est pas un document stratégique de l'IE. Il n'est pas soumis au Congrès pour adoption. Il s'agit plutôt d'un condensé, d'un résumé d'expériences partagées (à travers le monde) qui, selon nous, peuvent nous aider à progresser et à faire la différence. Non, nous ne réinventons pas la roue. Avec chacune des leçons, qu'elle porte sur des questions professionnelles ou des enjeux syndicaux, vous vous trouverez en terrain bien connu.

Nous ne prétendons pas non plus donner la réponse ultime. En réalité, si je pouvais ajouter une 26^{ème} leçon, ça serait : « *Il n'existe pas de solution miracle* ». Chaque leçon devra faire l'objet de discussions plus approfondies dans chaque

pays, au sein de nos syndicats, dans nos écoles et universités, que ce soit pour élaborer des stratégies syndicales ou des parcours éducatifs mieux adaptés à nos contextes nationaux et régionaux.

Tout cela pour dire que nous espérons que ce livre ne sera pas simplement un souvenir de Bangkok. Notre livre est conçu pour stimuler la discussion et l'action.

Nous vous encourageons à mettre ce livre à la disposition de vos membres. Samedi dernier, j'ai dit, lors du Caucus Enseignement post-secondaire et supérieur qu'on pouvait considérer ces vingt-cinq leçons comme vingt-cinq thèses à clouer à la porte de chaque ministère de l'Éducation, à l'instar de Luther qui, en 1517, avait affiché ses thèses sur la porte de son église à Wittenberg... Mais cette analogie est peut-être un rien prétentieuse. (...)

En fin de compte, nos avancées dans la promotion de la démocratie, notamment par la diffusion de ce livre, dépendront de la place accordée à la démocratie dans les échanges directs qui se tiennent chaque jour dans nos classes et dans nos organisations syndicales.

Et je pense que nul n'est mieux placé pour le faire que les personnes que nous avons le privilège de représenter.

J'ai joui de ce privilège pendant vingt-cinq ans et je profite de cette occasion pour vous remercier toutes et tous, ainsi que toutes les organisations membres de l'IE, de m'avoir accordé votre confiance ou de m'avoir toléré pendant toutes ces années. Ça a été pour moi un grand honneur de vous servir, et je suis fier que vous ayez passé le flambeau à David Edwards, qui est animé par la passion et le talent qui nous mènera au prochain chapitre de notre avenir.

Vers un « emploi de rêve dans la recherche universitaire » en Allemagne



Le *Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft* – GEW – (Syndicat de l'éducation et des sciences) est la plus grande organisation syndicale dans le secteur de l'éducation en République fédérale d'Allemagne.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, il mène d'importantes luttes contre le fléau des contrats à durée déterminée renouvelables à l'infini.

Andreas Keller

Vice-président et membre de la direction pour les instituts d'enseignement supérieur et la recherche du Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (GEW)

Contrats temporaires toujours plus nombreux, toujours plus courts, carrières longues et semées d'embûches... En Allemagne, les conditions de travail et les possibilités de carrières au sein des instituts d'enseignement supérieur (*Hochschulen*) et centres de recherche sont désormais au centre du débat politique sur la recherche scientifique : les déficits structurels existants ne sont pas seulement injustes vis-à-vis des chercheur·euse·s hautement qualifié·e·s, ils compromettent également la continuité et la qualité de la recherche et de l'enseignement.

En 2010, le GEW publiait le *Templiner Manifest* qui réclamait une réforme sur les possibilités de carrière et les conditions de travail dans le milieu de la recherche universitaire. Depuis, des changements se sont produits. Dans des chartes, les instituts d'enseignement supérieur (IES) s'engagent à soutenir les jeunes chercheur·euse·s et à appliquer des normes concernant leurs conditions de travail. L'État fédéral a débloqué un milliard d'euros pour la mise en œuvre d'un programme de promotion de la relève

scientifique. De plus, la révision de la loi sur l'emploi temporaire des chercheur·euse·s (*Wissenschaftszeitvertragsgesetz*, *WissZeitVG*) est entrée en vigueur en mars 2016. Depuis, il s'agit de mettre tous ces changements en pratique et de les faire suivre d'autres mesures.

Quatre-vingt-dix pour cent des employé·e·s de la recherche universitaire et 93 % des chercheur·euse·s de moins de 45 ans occupent un emploi à durée déterminée¹. D'après les conclusions de l'analyse de la loi sur l'emploi temporaire des chercheur·euse·s commandée par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, la moitié des contrats de travail dans les instituts de recherche (IR) ont une durée inférieure à un an. Cette situation concerne davantage encore les contrats (53 %) dans les IES².

¹ Konsortium Bundesbericht Wissenschaftlicher Nachwuchs, 2013. *Bundesbericht Wissenschaftlicher Nachwuchs 2013. Statistische Daten und Forschungsbefunde zu Promovierenden und Promovierten in Deutschland. Bielefeld.* http://www.buwin.de/site/assets/files/1002/6004283_web_verlinkt.pdf

² Georg Jongmanns, 2011. *Evaluation des Wissenschaftszeitvertragsgesetzes. Gesetzesevaluation im Auftrag des Bundesministeriums für Bildung und Forschung.* http://www.his-he.de/pdf/pub_fh/fh-201104.pdf

394 instituts d'enseignement supérieur :

- 121 universités (1.63 million étudiant·e·s), 216 instituts techniques supérieurs (828 000 étudiant·e·s), 57 écoles d'art et de musique (36 000 étudiant·e·s) ;
- 240 établissements publics, 39 religieux, 115 privés.

LE FLÉAU DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

Le fléau des contrats à durée déterminée renouvelables à l'infini dans les IES et les centres de recherche va de pair avec des carrières longues et difficiles placées sous l'unique dimension du professorat. En règle générale, les chercheur·euse·s ne peuvent quitter le statut de « jeune scientifique » qu'en devenant professeur·e ou en abandonnant tout bonnement la recherche.

Un travail satisfaisant dans l'enseignement, la recherche et la gestion scientifique d'une part et de bonnes conditions de travail et perspectives professionnelles d'autre part consti-

tuent pourtant les deux faces d'une même médaille. C'est là le point de départ de la campagne « *Traumjob Wissenschaft* » (en français, « *un emploi de rêve dans la recherche universitaire* »), lancée par le GEW sur la base des dix grandes lignes du *Templiner Manifest* pour une réforme des offres de carrière et de la structure du personnel dans les IES et la recherche.

La garantie de perspectives de travail stables pour les chercheur·euse·s en postdoctorat grâce à la sécurisation des parcours professionnels se trouve au cœur des propositions de réforme du GEW. La sécurité du travail ne doit pas dépendre d'une éventuelle nomination à une chaire professorale. Les conditions pour une mise en place efficace des modèles de sécurisation des parcours professionnels sont, d'une part, une gestion intelligente du personnel et une planification réelle des ressources humaines par les IES et, d'autre part, une nouvelle augmentation significative du pourcentage de contrats à durée indéterminée. C'est seulement ainsi que les IES pourront mener à bien leur mission permanente dans la recherche, l'enseignement et la gestion tout en maintenant la continuité et la qualité requises. C'est également la seule manière qui leur permettra de proposer aux chercheur·euse·s des perspectives professionnelles autres que le professorat, comme cela va de soi en France, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis par exemple.

En novembre 2015, le GEW a appelé tout le pays à une semaine d'action « *Traumjob Wissenschaft*³ » qui a donné lieu à plus de cent actions dans les seize Länder, ce qui a montré qu'il est possible de mobiliser un corps de métier que les syndicats considéraient comme pratiquement impossible à organiser. Ce succès était le résultat d'un travail de campagnes continues étalées sur de nombreuses années.

En 2013, avec l'appel de Köpenick, le GEW a élaboré des propositions pour un programme sur cent jours à l'attention du nouveau gouvernement fédéral⁴, dont l'objet principal était de demander une révision de la loi sur l'emploi temporaire des chercheur·euse·s. En janvier 2015, le GEW a présenté son propre projet de loi pour la révision de la *WissZeitVG*. Ses revendications principales portaient sur des emplois permanents pour la réalisation de travaux de longue haleine, des durées minimales pour les contrats temporaires, la mise en œuvre obligatoire des volets liés à la politique familiale et la levée du blocage des salaires. En décembre 2015, le Parlement fédéral allemand a adopté une révision de la loi en dépit de la résistance considérable des organismes scientifiques, entrée en vigueur le 17 mars 2015⁵.

La loi prévoit toujours qu'il est possible de donner à des collaborateur·trice·s scientifiques des contrats à durée déterminée de six ans (ou de six plus neuf ans en médecine) en cycle pré- et post-doctoral. La nouveauté est que ces contrats à durée déterminée ne sont autorisés que si l'emploi vise vraiment à renforcer la qualification scientifique du chercheur ou de la chercheuse. Par conséquent, cette modification peut être mise sur le même pied que la suppression de la limitation dans le temps des contrats sans raison objective contenue dans la *WissZeitVG*. Une avancée similaire existe pour les contrats de travail assortis d'une durée limitée financés par des tiers : dans ce cas, la durée du contrat doit désormais correspondre à celle du projet financé par le tiers.

En revanche, l'application obligatoire des volets liés à la politique familiale de la loi demandée par le GEW n'a

L'Etat fédéral et les *Länder*, les IES et les centres de recherche, mais aussi les employeurs et syndicats doivent apporter leur contribution en tant que partenaires sociaux afin que les jalons du « *Traumjob Wissenschaft* » puissent vraiment être posés.

pas abouti. Il appartient toujours à l'employeur de décider s'il souhaite prolonger le contrat des personnes ayant des enfants à garder. Un volet relatif au handicap a été ajouté, qui prévoit une prolongation de deux ans de la durée globale maximale en cas de handicap ou de maladie chronique grave.

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DE LA RELÈVE SCIENTIFIQUE

Par conséquent, la situation juridique des emplois à durée déterminée dans les IES et les centres de recherche s'est améliorée, du moins quand les nouvelles dispositions sont réellement appliquées et selon quelles modalités. Qu'est-ce qu'une « *qualification* » au sens de la loi ? Qu'entend-on par durée « *appropriée* » du contrat de la qualification visée « *appropriée* » ? Il faut définir de façon concrète ces concepts juridiques – en cas de doute, par des procès pilotes dans le domaine du droit du travail – et les appliquer de manière à éviter que la révision de la loi manque son objectif, voire soit contre-productive.

La proposition de l'appel de Köpenick portant sur un « *programme de développement de carrières stables dans la recherche universitaire* » visait à mettre en place des incitations ciblées pour la création de modèles pérennes de sécurisation des parcours professionnels. En juin 2016, les chef·fe·s de gouvernement au niveau fédéral et des *Länder* adoptaient le « *programme d'encouragement de la relève scientifique* » et accordaient un milliard d'euros

⁴ <https://www.gew.de/koepenicker-appell/>

⁵ Andreas Keller & Sonja Staack, 2016. Endlich gute Arbeit in der Wissenschaft? Nach der Novelle des Befristungsrechts. In *Forum Wissenschaft* 3/2016, 22-25.



pour financer mille chaires « *Tenure Track* » sur une période de quinze ans, allant de 2017 à 2032, susceptibles de se transformer en chaires à durée indéterminée pour les professeur·e·s ayant été bien évalué·e·s.

Il est capital que l'accord administratif conclu par l'État fédéral et les *Länder* exige, de la part des IES soutenues par le programme, la preuve de l'existence d'un plan de développement du personnel qui contienne des déclarations systématiques quant au développement futur de la structure du personnel et aux opportunités professionnelles offertes aux chercheur·euse·s. Si les conditions relatives à l'octroi de l'aide sont prises au sérieux, le programme pourrait être pérennisé et stimuler la création de parcours professionnels plus sûrs et diversifiés, en plus des postes directement créés grâce au programme.

Dans sa déclaration de Wittenberg de 2016, le GEW a clairement affirmé que la réforme de l'offre de carrières et l'amélioration des conditions de travail nécessitaient une augmentation substantielle du financement de base des IES

allant bien au-delà d'un simple programme d'encouragement⁶. Au lieu d'avancer à marche forcée d'un accord à l'autre avec – sans cesse – le lancement de nouveaux programmes limités dans le temps, il serait temps que l'État fédéral et les *Länder* créent un financement unique, suffisant et durable pour la recherche scientifique. En s'appuyant sur les calculs de l'*Institut für Hochschulforschung*⁷, le GEW a invité l'État fédéral et les *Länder* à utiliser les lignes d'action de l'assouplissement de la *Kooperationsverbot* (c'est à dire l'interdiction pour l'État de collaborer avec les *Länder* en ce qui concerne la politique de formation et d'éducation) dans l'objectif de transformer les contrats temporaires en contrats à durée indéterminée, ce qui permettrait de créer

40 000 postes permanents de niveau intermédiaire dans les IES. Dix mille postes permanents supplémentaires devraient être créés dans les instituts techniques supérieurs (*Fachhochschulen*) afin de mieux répondre à l'élargissement de leurs attributions dans l'enseignement et la recherche, le soutien des jeunes chercheur·euse·s et la transmission du savoir.

Les *Länder* disposent d'une marge de manœuvre nettement plus grande que l'État fédéral. Lors de sa prise de position devant le parlement bavarois, l'auteur de cet article a exposé, à titre d'exemple, les possibilités dont disposent les *Länder* pour offrir des plans de carrière et des conditions de travail stables dans la recherche scientifique*. La loi permet non seulement de prescrire des standards minimums relatifs aux contrats temporaires, de mettre en œuvre des parcours sécurisant l'emploi ou un statut unique pour les doctorant·e·s, mais aussi de contrecarrer le remplacement des contrats de travail ordinaires par des mandats d'enseignant·e ou de supprimer la catégorie des assistant·e·s de recherche diplômé·e·s de l'enseignement supérieur.

* <https://www.gew.de/wissenschaft/aktuelles/detailseite/neuigkeiten/bayerischer-landtag-diskutiert-karrierereperspektiven-in-der-wissenschaft-1>

⁶ <https://www.gew.de/wissenschaft/aktuelles/detailseite/neuigkeiten/jetzt-entfristen/>

⁷ <https://www.gew.de/presse/presse-mitteilungen/detailseite/neuigkeiten/gew-bund-und-laender-muessen-entfristungsoffensive-an-hochschulen-starten/>

Si l'État fédéral et les *Länder* souhaitent vraiment améliorer les possibilités de carrière et conditions de travail dans le secteur de la recherche, ils devraient assumer la responsabilité conjointe de proposer des opportunités de carrière et des conditions de travail de qualité dans les établissements qu'ils financent dans le cadre d'une politique de marché public active, en assortissant le développement institutionnel des IES et des centres de recherche de conditions : par exemple, le respect des conventions collectives, la signature et l'application des recommandations de la Commission européenne pour une charte européenne du chercheur ou la planification du développement du personnel et une politique de parité actives.

Mais l'État fédéral et des *Länder* ne sont pas les seules instances concernées, les IES et les centres de recherche le sont également. Leur autonomie en matière de gestion économique et du personnel a fortement augmenté ces dernières années. En contrepartie, les centres de recherche doivent désormais prouver qu'ils gèrent leur autonomie de manière responsable et utilisent la marge de manœuvre acquise pour créer des opportunités de carrières et des conditions de travail attrayantes.

En 2012, avec le code de Herrsching⁸, le GEW a indiqué comment les IES et les centres de recherche pouvaient s'engager à respecter des normes en la matière comme les accords de formation avec les doctorants, les parcours de sécurisation de l'emploi pour les titulaires d'un doctorat, les durées minimales pour les contrats temporaires ou une application cohérente des volets liés à la politique familiale de la *WisszeitVG*.

Entre-temps, de nombreux IES et centres de recherche se sont engagés volontairement selon différentes modalités : parfois, des ordonnances

ou directives adoptées par leurs directions ou les organes collégiaux, parfois des accords de service conclus avec les représentant·e·s du personnel. C'est ainsi qu'en 2015, le conseil du personnel de l'*Europa-Universität Viadrina* de Francfort a été distingué par la médaille d'or du comité du personnel allemand⁹.

Les débats sur le code de Herrsching ont laissé des traces dans les organismes scientifiques. Ainsi, la conférence des recteurs des IES (*Hochschulrektorenkonferenz, HRK*) a adopté des directives sur les contrats de travail à durée déterminée en 2012, puis le cadre de référence pour le développement de la recherche scientifique en 2014. Dans ses recommandations, la HRK définit le principe de l'alignement de la durée des contrats sur celle des projets de qualification. Elle invite aussi les IES à identifier les missions permanentes liées à la recherche, à l'enseignement et à la gestion économique dans leur politique de ressources humaines et à créer des emplois permanents en conséquence.

Une étude menée par l'*Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung (IAB)* – commandée suite aux négociations salariales pour la fonction publique de l'État fédéral et des *Länder* – constate que la tâche est immense dans l'ensemble de la fonction publique¹⁰. Jusqu'à présent, les employeurs n'ont pas été incités à tirer les conclusions qui s'imposent au niveau de la politique paritaire. Certaines propositions du GEW ont été jetées aux oubliettes, telles que la négociation d'une indemnité spéciale pour les employé·e·s temporaires leur offrant une compensation pour les risques particuliers qu'ils courent en matière de sécurité du travail.

Pourtant, l'Association tarifaire des *Länder (Tarifgemeinschaft deutscher Länder, TdL)* et les syndicats avaient convenu, dès 2006, de négocier et de prendre des mesures qui assurent un « *recours responsable aux contrats à durée déterminée dans le secteur de la recherche scientifique* ».

DES ÉLECTEURS EN QUANTITÉ NOTABLE

Ces difficultés sont finalement l'expression des rapports de force actuels entre les employeurs et les syndicats dans la recherche universitaire. Bien que le GEW enregistre, depuis plusieurs années, une augmentation de ses effectifs supérieure à la moyenne du secteur des IES et de la recherche, les syndicats ne parviennent pas encore à s'imposer. La réussite partielle de la campagne *Traumjob Wissenschaft* concerne davantage le politique ; car les plus de 700 000 employé·e·s des IES et les quelque trois millions d'étudiant·e·s qui profitent des conditions de travail décentes de leurs enseignant·e·s et qui, pour la plupart, envisagent une carrière scientifique, constituent un facteur important dans la perspective des élections. Et les *Länder* disposent encore de possibilités d'intervention dans les politiques en matière d'éducation et le niveau fédéral peut intervenir sur le plan législatif en ce qui concerne la politique scientifique de sciences et les conditions de travail.

Nous devons concentrer nos efforts pour un meilleur rapport des forces. En outre, il faut faire figurer à l'ordre du jour les conditions-cadres financières et budgétaires en faveur d'une évolution durable du personnel de recherche. Et enfin, il s'agit d'élargir la base syndicale, tant en ce qui concerne la politique paritaire que les activités internes dans les IES et les centres de recherche, précisément là où l'on aimerait trouver des accords de service et de fonctionnement et des chartes visant à assurer un travail satisfaisant.

⁹ https://www.europa-uni.de/de/struktur/gremien/personalrat_wp/index.html

¹⁰ Christian Hohendanner, Esther Ostmeier & Philipp Ramos Lobato, 2015. *Beschäftigung im öffentlichen Dienst. Entwicklung, Motive und rechtliche Umsetzung*. <http://doku.iab.de/forschungsbericht/2015/fb1215.pdf>

Régression des politiques de recherche en Argentine



Dans leur article du printemps 2014¹, les auteurs du présent article expliquaient comment les gouvernements

progressistes successifs avaient œuvré

en faveur du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche en Argentine entre 2003 et 2015. Mais l'arrivée au pouvoir, fin 2015, d'un gouvernement conservateur et néolibéral a signé la régression du secteur : coupes budgétaires, vision instrumentale, désintérêt... Les fortes mobilisations antigouvernementales ont cependant permis de freiner, en partie, la portée de certaines des mesures prises par le pouvoir.

Ces derniers mois, l'Argentine traverse une crise économique profonde qui se caractérise par une forte dépréciation de la monnaie, une accélération du taux d'inflation, une baisse des salaires réels et un taux d'environ 34 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Contrairement à 2001, il ne s'agit pas d'une crise du système politique dans son ensemble, mais d'une crise du gouvernement. Cette situation est le résultat de la politique économique du gouvernement de Mauricio Macri, dirigée par les secteurs dominants en Argentine, avec l'hégémonie du capital financier : ouverture des importations, suppression des instruments décisifs pour la régulation de l'économie par l'État, dollarisation des tarifs des services essentiels, de l'énergie

et des transports, suppression des retenues à la source sur les exportations de produits primaires, retour à un endettement extérieur destiné uniquement à nourrir la spéculation financière et accord avec le FMI, qui implique, pour le peuple argentin, un approfondissement de l'ajustement budgétaire et des charges importantes pour les cent prochaines années. Le chômage, la désindustrialisation et la pauvreté sont les effets prévisibles d'un programme visant à reconfigurer la structure productive et sociale de notre pays au profit immédiat d'une minorité associée au grand capital transnational.

A partir de fin 2015, l'arrivée au gouvernement de la coalition *Cambiamos* a signé le tournant conservateur et néolibéral dans les relations de pouvoir entre l'État et les secteurs de l'éducation, de la science et de l'université, dans un contexte politique en régression en matière de droits, comme malheureusement

Yamile Socolovsky
Federación Nacional de Docentes
Universitarios - CONADU²
Laura Rovelli
Université nationale de La Plata (Argentine)

dans d'autres pays d'Amérique latine. Dans ce contexte, la combativité des syndicats, des organisations de défense des droits humains et de diverses organisations sociales et politiques a permis de définir un processus unitaire de mobilisation et de résistance face aux visées les plus destructrices du gouvernement, contribuant ainsi au développement d'un front politique alternatif. Récemment, une majorité de citoyens a pris la parole lors des primaires pour contester les politiques du gouvernement de Mauricio Macri et pour appuyer un projet populaire rétablissant le rôle central de l'État démocratique dans la restauration des conditions propices à la justice sociale, à l'indépendance économique et à la souveraineté politique de l'Argentine. La victoire d'Alberto Fernandez à l'élection présidentielle est la première étape de ce projet.

Avant de parler de la situation actuelle de la recherche en Argen-

¹ « En Argentine: restaurer l'autonomie pour renforcer les relations constructives avec la société », *VRS* 397, p. 37-39 <https://snscs.fr/portfolio/recherche-scientifique-en-france-et-ailleurs-question-dargent-ou-dideologie/>

² La Fédération nationale des professeurs d'universités (CONADU) représente les travailleur-euse-s, enseignant-e-s et chercheur-euse-s des universités publiques argentines.

tine, il convient de rappeler certaines de ses caractéristiques structurelles et de passer en revue les principales politiques menées par les différents gouvernements progressistes entre 2003 et 2015. Cette période a été marquée par un plus grand dynamisme et l'expansion du système universitaire et des agences des disciplines scientifiques et technologiques.

Les universités publiques sont l'un des lieux privilégiés de l'activité de recherche en Argentine, tout comme les instituts et centres indépendants ainsi que ceux associés au Conseil national de la recherche scientifique et technologique (*Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Tecnológicas* – CONICET). D'autres organismes, tels que l'Agence nationale pour la promotion scientifique et technologique (*Agencia Nacional de Promoción Científica y Tecnológica* – ANP-CyT), financent des projets de recherche et de développement et, indirectement, favorisent la formation de troisième cycle des jeunes chercheur·euse·s. Quelques agences publiques liées au développement productif sectoriel (industrie, agriculture, énergie, etc.) mènent aussi des recherches. Comme il est fréquent en Amérique latine, le secteur privé (universités et entreprises) ne finance des activités de recherche qu'à très petite échelle.

DES POLITIQUES PROGRESSISTES

Au cours des gouvernements de Néstor Kirchner et Cristina Fernández de Kirchner (2003-2007 et 2007-2015), un cycle de réformes importantes pour l'université publique et le secteur scientifique a été mis en œuvre. Il s'est caractérisé par l'extension du droit à l'éducation et la recherche des conditions favorables à un développement endogène. Des directives ont été mises en œuvre sur la base d'un investissement croissant

et soutenu, qui dans le secteur global de l'éducation a dépassé 6 % du produit intérieur brut, contre 1,46 % dans les domaines des sciences et de la technologie en 2015. Par ailleurs, la revalorisation salariale pour les professeurs d'université s'est accompagnée d'un renforcement de leur carrière universitaire. En 2015, suite à une négociation conjointe entre syndicats et représentation collective des institutions, l'exécutif national a approuvé la première convention collective de travail pour les enseignant·e·s de toutes les universités nationales, laquelle leur garantit – parmi d'autres droits – un statut permanent. En outre, de nouveaux établissements publics d'enseignement supérieur ont été créés et la plateforme de recherche du pays a été élargie pour atteindre, en 2013, la proportion de trois chercheur·euse·s sur mille dans la population active.

En fait, l'une des plus grandes réussites de ce cycle de politiques progressistes a été la conception d'une politique dynamique de formation des doctorant·e·s grâce à l'offre de bourses de doctorat et de postdoctorat accordées principalement par le CONICET. Cette offre a connu une croissance supérieure à 300 % entre 2003 et 2015³. Dans le même temps, un plus grand nombre de docteurs ont intégré la carrière de chercheur·euse au sein de cette institution et des progrès ont été réalisés dans l'identification des priorités et des domaines stratégiques, tant dans la promotion de la recherche que dans la formation doctorale.

³ Martín Unzué, Laura Inés Rovelli, 2017. Las políticas científicas recientes en las universidades nacionales. *Política universitaria* (4):14-23. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : https://iec.conadu.org.ar/files/publicaciones/1515086540_politica-universitaria-4-2017.pdf

En termes de financement, selon une étude de l'Institut d'études et de formation (*Instituto de Estudios y Capacitación* - IEC) de la CONADU, l'investissement réalisé par l'État dans les universités nationales est passé de 0,85 % du produit intérieur brut (PIB) en 2015 à 0,75 % en 2018, avec une projection à 0,66 % pour 2019, le PIB ayant considérablement diminué au cours de cette même période. Les investissements publics dans le secteur des sciences et de la technologie, qui sont les plus importants dans le monde académique, ont diminué à la fois par rapport au PIB et au budget national. Ainsi, l'investissement public dans ce secteur est passé de 0,35 % du PIB en 2015, à 0,33 % en 2016 et à 0,32 % en 2017*. Et les ressources allouées au secteur ont diminué, de 1,53 % du budget national total en 2016, à 1,4 % en 2017 et à 1,22 %** en 2018. Dans le même temps, une augmentation vertigineuse du poste « paiement d'intérêts sur la dette extérieure » était constatée dans le cadre du même budget.

* Instituto de Estudios y Capacitación, 2019. *Análisis de la política de financiamiento para las Universidades Nacionales 2016/2018 – 15 puntos básicos*. https://iec.conadu.org.ar/files/areas-de-trabajo/1554383809_2019-informe-presupuesto-universitario-2016-2018-.pdf

** Consultar : *El grupo CyTA (Ciencia y Técnica Argentina) ante el proyecto de presupuesto 2018: un nuevo ataque a la ciencia y al desarrollo del país*. http://www.unsam.edu.ar/tss/wp-content/uploads/2017/10/CyTA-presup_2018.pdf

En outre, et pour la première fois dans l'histoire de l'Argentine, un ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation productive a été créé, positionnant le secteur en tant qu'acteur clé et dynamique des politiques de développement. Ainsi, la tradition d'une offre d'enseignement supérieur garantissant l'entrée libre et sans restriction à l'université, complétée par des dispositifs et des programmes d'accès et de maintien non sélectifs pour les étudiants, a convergé positivement – sans toutefois être exempte de tensions et de défis – avec la promotion de la connaissance et de la formation ainsi que la recherche scientifique et technologique liée à un discours axé sur l'innovation et l'inclusion sociale.

LA RÉGRESSION ACTUELLE

Comme nous l'avons avancé, le cycle d'expansion du secteur universitaire et de la science et de la technologie – ainsi que le déploiement de politiques et d'instruments promotionnels – a commencé à régresser à partir de décembre 2015.

Parallèlement à une réduction budgétaire continue, le gouvernement de la coalition *Cambiamos* a démantelé les plans de développement du satellitaire et du nucléaire en cours, a réduit les bourses de formation au doctorat du CONICET de 20 %, ce qui a considérablement limité les admissions dans la carrière de chercheur·euse au sein de cette institution (réduction à moins de la moitié du nombre de nouvelles recrues par rapport à 2015). Dans le même temps, il a changé les objectifs du programme « *Raíces* », une initiative initialement axée sur le rapatriement de scientifiques argentins exerçant à l'étranger, qui avait permis le retour de près de 1 300 chercheur·euse·s dans des centres et instituts du pays jusqu'en 2016. Ce programme a maintenant pour but de promouvoir l'émigration et l'insertion de chercheur·euse·s locaux·ales dans les réseaux internationaux, en stimulant un mouvement allant dans le même sens que la « *fuite des cerveaux* », entraînée par la réduction budgétaire.

Le gouvernement a également abandonné l'objectif stratégique (prévu dans les objectifs du Plan pour la science et la technologie créé en 2012 et baptisé « *Argentina 2020* ») d'augmenter à 10 % le nombre de chercheur·euse·s du CONICET, l'organisme principal pour la promotion et la mise en œuvre des politiques scientifiques. Enfin, il a dissout le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, qui a été intégré au ministère de l'Éducation.

Plus récemment, le gouvernement a reformulé, sans consultation, le dispositif d'évaluation et de catégorisation des enseignant·e·s qui mènent des activités de recherche et de développement dans des universités publiques et privées du pays. Ainsi, le Système national des enseignant·e·s-chercheur·euse·s universitaires (*Sistema Nacional de Docentes Investigadores Universitarios – SIDIUN*) prétend rendre plus efficaces les processus d'évaluation du système précédent jugés trop lents, tout en introduisant des changements importants dans ses orientations. Il s'agit d'une composante d'évaluation de la carrière individuelle des enseignant·e·s-chercheur·euse·s, qui quantifie leur activité en fonction de critères de productivité, de performances et de résultats dans la recherche et le développement.

Il convient de noter ici la séparation entre la catégorie d'enseignement et les critères d'évaluation de l'accès, du maintien et de la promotion dans le SIDIUN. Le système d'évaluation ignore ainsi la pondération par d'autres connaissances, ancrées dans la culture universitaire publique du pays, liées à l'activité d'enseignement et de sensibilisation communautaire, qui renforcent et légitiment la fonction sociale de nos universités enracinées dans des sociétés fortement inégales. Outre la possibilité que ce système favorise à l'avenir un processus indésirable de différenciation des salaires lié au paiement de primes de productivité, il est préoccupant de constater la dissociation territoriale de l'évaluation de la recherche par la centralisation du dispositif et la primauté de la logique disciplinaire dans les critères de catégorisation. Enfin, la création de conditions favorables – à travers l'homologation de la qualification des enseignant·e·s-chercheur·euse·s d'universités publiques et privées pour

l'inscription dans un registre national unique – pourrait permettre l'utilisation de fonds publics pour financer le secteur privé.

Sur le plan idéologique, certains acteurs gouvernementaux ont promu, grâce aux médias de masse et aux réseaux sociaux, une campagne intense de discrédit de la science locale, en la réfutant comme superflue ou inutile. Dans le même temps, des responsables gouvernementaux ont mis en cause, dans des discours publics, la possibilité que les classes populaires puissent accéder à l'université publique. L'opération cherche à légitimer la réduction budgétaire actuelle, ainsi que le recul des droits. En outre, elle tente de discréditer le système universitaire public, libre et inclusif, en dressant un tableau trompeur et simplificateur où sont mesurées de manière linéaire et instrumentale l'efficacité des résultats de l'éducation et les contributions de la recherche, les réduisant ainsi à leur utilité immédiate et à leur rentabilité potentielle pour le secteur productif. Sur ce point, bien qu'il se limite largement à sa politique contractuelle et restrictive, le projet scientifique de *Cambiamos* approfondit les racines d'une vision du monde qui confine l'activité de recherche à la quête de solutions innovantes avec une forte prédisposition entrepreneuriale, ignorant le caractère collectif et le potentiel de transformation sociale de la recherche scientifique.

MOBILISATIONS PUISSANTES

Au cours de cette période, l'organisation et la mobilisation de boursiers, d'enseignants et de chercheurs, d'autorités institutionnelles, de représentants syndicaux et de référents du domaine scientifique national et international ont atteint une ampleur sans précédent et ont été l'un des éléments remar-



Buenos Aires, mobilisations contre les politiques d'austérité du gouvernement

quables du processus de résistance populaire aux politiques gouvernementales. Cette mobilisation a permis de freiner, en partie, la portée de certaines mesures mises en œuvre, tout en renforçant la lutte pour la reconnaissance, par la société civile, de la science comme une question publique.

En tant que contribution à l'élaboration d'un programme de politiques de recherche scientifique dans un nouveau cycle de gouvernement en Argentine, nous affirmons qu'il est essentiel de :

- reconsidérer la recherche scientifique publique comme moteur stratégique d'un projet de démocratisation et de développement durable ;
- reconstruire un ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation qui coordonne les différentes agences scientifiques et favorise une coopération fructueuse entre elles et les établissements d'enseignement supérieur publics ;
- accroître la part du secteur science et technologie dans le budget national et réévaluer les salaires des travailleurs-euses du secteur ;

- discuter et transformer, à partir des lignes directrices de la Convention collective du travail (CCT) et dans le cadre des structures institutionnelles de la carrière enseignante dans les universités, le sens et les critères d'évaluation de l'activité de recherche ;

- lier la formation doctorale dans les universités publiques aux activités d'enseignement et/ou de sensibilisation communautaire ; et, parallèlement, repenser son orientation dans le dialogue avec la fonction sociale du troisième cycle universitaire, dans la perspective de lutter contre les inégalités qui frappent nos sociétés ;

- développer de nouveaux paradigmes pour l'évaluation de la recherche scientifique qui rassemblent différentes cultures cognitives et qui, en outre, mettent en œuvre une politique souveraine pour stimuler la dynamique de la publication académique, en promouvant le libre accès au savoir, compris comme bien commun et appartenant au domaine public.

À ce jour, nous pensons que la forte mobilisation de ces dernières

années, marquée par le rejet de la part d'une partie importante de la communauté universitaire des politiques d'ajustement et de désintérêt vis à vis de l'activité scientifique nationale, constitue une contribution précieuse de ce secteur à la lutte démocratique de notre peuple. Les priorités syndicales actuelles concernant la recherche scientifique dans les universités publiques argentines insistent sur la nécessité de retrouver des niveaux souhaitables de financement public pour la renforcer. Mais en même temps, il convient de renforcer, sur la base de cette mobilisation et des débats qui ont eu lieu au cours de cette période, la volonté d'élaborer collectivement des propositions politiques permettant de guider un nouveau cycle de transformations progressistes dans le domaine universitaire, scientifique et technologique, en vue de repartir sur un projet de développement souverain, démocratique, latino-américain, anti-patriarcal et féministe, qui réponde aux problématiques de nos sociétés et, finalement, s'engage pour son émancipation.

Canada : libertés académiques, un droit de la législation du travail



L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est une fédération nationale

d'associations et de syndicats indépendants chargée de représenter plus de 68 000 universitaires, chercheurs, bibliothécaires et membres du personnel général en poste dans plus de cent universités et collèges au Canada. Dans son article de la *Vie de la recherche scientifique* 397¹, David Robinson se posait la question de savoir si une *blue sky research* – une recherche fondamentale motivée par la curiosité – était encore possible au Canada. Dans le texte d'aujourd'hui, il fait le récit des luttes en faveur des libertés académiques au Canada et des enjeux actuels.

David Robinson

directeur général, Canadian Association of University Teachers, Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

Les libertés académiques au Canada occupent un espace juridique particulier. Contrairement aux États-Unis et autres juridictions anglo-américaines, les libertés académiques ne jouissent que d'une très faible reconnaissance sur le plan législatif et constitutionnel. Les cours canadiens n'ont émis que très peu d'avis sur le sujet et ceux-ci n'ont aucune portée juridique. Les tribunaux des droits de la personne n'ont été saisis que de rares plaintes concernant les libertés académiques. Les statuts des universités et institutions d'enseignement supérieur sont, pour la plupart, étonnamment silencieux au sujet des libertés académiques. En revanche, les protections juridiques les plus solides en matière de libertés académiques sont contractuelles ; elles sont établies et mises en œuvre dans le cadre de conventions collectives négociées par les syndi-

cats de professeurs. Ainsi, à l'heure actuelle, les libertés académiques au Canada sont considérées comme un droit de la législation du travail.

Dans l'ensemble, le droit du travail canadien garantit une protection solide pour l'exécution et le renforcement des droits relatifs aux libertés académiques. Cette situation s'explique par le fait que presque tou-te-s les professeur-e-s canadien-ne-s sont syndiqué-e-s et que toutes les conventions collectives contiennent des dispositions fortes en termes de libertés académiques. Soulignons par ailleurs qu'il incombe aux syndicats de professeurs de faire respecter les droits régis par une convention collective, car ils sont plus susceptibles que les individus seuls d'avoir les ressources nécessaires pour plaider des affaires longues et complexes.

Il est toutefois regrettable que les cours canadiens aient adopté une approche minimaliste concernant un droit pourtant fondamental. Alors que, ces qua-

rante dernières années, les arbitres du travail ont fait preuve d'une compréhension relativement sophistiquée et nuancée des libertés académiques dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, les jugements sur les libertés académiques *intra-muros* ou *extra-muros* sont mitigés. Cela provient peut-être de la difficulté qu'éprouvent les arbitres pour trouver le juste milieu entre les concepts juridiques traditionnels du travail, tels que le principe du devoir de loyauté envers un employeur, et les caractéristiques uniques de l'environnement professionnel universitaire. Au cours de cet exercice d'arbitrage, le risque est que l'on omette de reconnaître que les universités sont certes des lieux de travail, mais des lieux de travail particuliers en raison des libertés académiques.

LUTTES EN FAVEUR DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES

La protection contractuelle des libertés académiques au Canada est appa-

¹ David Robinson, "No more blue skies?" Sombre horizon pour les scientifiques et les chercheurs universitaires canadiens, pages 15-17. <https://snscs.fr/wp-content/uploads/2019/07/vrs397-trilingue.pdf>

rue petit à petit tout au long du siècle dernier et n'a été consolidée qu'au cours de la première vague de syndicalisation des professeur·e·s, qui a commencé dans le milieu des années 1970. Auparavant, les libertés académiques étaient régies essentiellement par les politiques universitaires et, occasionnellement, par les fameux « *plans spéciaux* », soit des accords négociés avec les professeur·e·s. Ces politiques et ces accords n'étant pas réellement contraignants, les protections des libertés académiques étaient, au mieux, fragiles et dépendaient largement de la bienveillance et du bon vouloir des administrateurs de haut niveau.

Le cas du professeur Frank Underhill, de l'Université de Toronto en est une bonne illustration. Après sa nomination en 1927, le Pr Underhill a travaillé sous la présidence de Robert Falconer. Ce dernier était une personnalité nationale très influente au Canada, connu pour ses écrits et discours sur l'importance des libertés académiques. Pour M. Falconer, la liberté de pensée était « *le plus précieux des privilèges des universités* » et les libertés académiques figuraient « *parmi les privilèges les plus sacrés des universités* ».

Sous la direction bienveillante de M. Falconer, les recherches du Pr Underhill concernant les causes progressistes et les politiques socialistes étaient, sinon ouvertement encouragées, tout du moins tolérées. Canon Cody a ensuite remplacé M. Falconer en 1932 et c'est alors que les ennuis ont commencé pour le Pr Underhill. M. Cody était outré par ses écrits et son activisme de tendance gauchiste. Ce qui le gênait au plus haut point était son rôle prépondérant dans la création de la *Co-operative Commonwealth Federation*, un parti politique social-démocrate précurseur du Nouveau Parti démocratique actuel. En 1939, les responsables politiques de l'assemblée législative provinciale ont dénoncé le Pr Underhill pour son « *manque de loyauté* » envers la « *démocratie britannique* ». Compte tenu de

ces pressions politiques et malgré ses nobles engagements vis-à-vis des libertés académiques sur papier, l'université semblait sur le point de licencier le professeur. Malgré lui, M. Cody fit marche arrière face au soutien exprimé par des collègues du Pr Underhill et des diplômé·e·s de l'université ainsi qu'à la pétition signée par plus de mille étudiant·e·s exhortant le Conseil à ne pas le licencier.

Près de vingt ans plus tard, l'issue ne s'est pas révélée aussi favorable pour le Pr Harry Crowe de l'*United College* de Winnipeg, au Manitoba. En 1958, une lettre écrite par le Pr Crowe à un collègue lors d'un congé sabbatique s'est mystérieusement retrouvée dans les mains du directeur de l'établissement, Wilfred C. Lockhart. Dans cette lettre, le Pr Crowe exprimait son inquiétude quant à l'élection probable d'un gouvernement fédéral conservateur. Pire encore aux yeux de M. Lockhart, il confiait à son collègue que la religion avait une influence « *néfaste* » sur l'institution qui, à l'époque, était affiliée à l'Église unie. Dans les mois qui suivirent, l'établissement envoya un préavis de licenciement sommaire au Pr Crowe, qui disait : « *Le conseil d'administration est d'avis que votre conduite justifie un licenciement pour motif valable et sans préavis.* » Seize collègues démissionnèrent en guise de protestation et l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU) lançait sa première enquête.

L'impact de l'affaire Crowe fut considérable. Elle propulsa le débat sur les libertés académiques directement dans l'opinion publique. Elle incita par ailleurs la jeune ACPPU à élaborer une politique sur les libertés académiques, à établir un comité permanent et à placer le sujet au cœur de sa mission. Le rapport du comité d'enquête de l'ACPPU orienta ce travail en définissant un certain nombre de principes fondamentaux relatifs aux libertés académiques, qui devraient, au fil du temps, se traduire dans des conventions collectives.

NI FINS EN SOI NI PRIVILÈGE

Le premier principe identifié par les auteurs stipulait que les libertés académiques et la titularisation n'étaient pas des fins en soi ni un privilège particulier, mais des droits indispensables à l'exécution de leur travail par les universitaires. Si l'enseignement supérieur doit servir le bien public, alors les enseignants doivent avoir le droit d'enseigner, de faire de la recherche et de parler librement – y compris le droit de critiquer les politiques et pratiques administratives de l'université. En l'absence de ce droit, comme le rapport le soulignait judicieusement, le pouvoir administratif empiéterait inévitablement sur les décisions professionnelles concernant l'enseignement et la recherche, alors que ce sont les universitaires qui sont les mieux placés pour prendre des décisions dans ce domaine.

Le deuxième principe soutenait qu'aucun·e enseignant·e d'université ne pouvait être contraint·e d'accepter une doctrine prescrite – qu'elle soit religieuse, politique ou idéologique – comme condition de nomination ou de maintien de son emploi. L'enquête de l'ACPPU a fermement condamné l'allégation de l'institution selon laquelle le Pr Crowe avait outrepassé les limites de la décence en exprimant des attitudes négatives à propos de la religion. A cet égard, les auteurs du rapport ont noté irrévérencieusement : « *Le comité constate, au regard de sa conduite, que la direction de l'United College semble penser que la foi religieuse est si fragile qu'elle pourrait se voir ébranlée par un vent de critique.* »

Le dernier principe consistait à lier l'exercice des libertés académiques au droit à un procès équitable, à la justice naturelle et à la sécurité de l'emploi par le biais de la titularisation. La façon dont les enseignant·e·s sont nommé·e·s, renommé·e·s, évalué·e·s et sanctionné·e·s doit être juste et basée sur des critères publics, fiables et partagés par tous pour juger de leurs com-

pétences en matière d'activités d'enseignement, de recherche et de service – et non basée sur leurs opinions politiques ou leurs points de vue critiques vis-à-vis de l'institution. « *La sécurité de l'emploi* », note le rapport, « *est un prérequis aux libertés académiques.* »

LE CHEMIN VERS LA SYNDICALISATION DES UNIVERSITAIRES

Malgré la contribution déterminante du rapport Crowe à la promotion des principes fondamentaux en matière de libertés académiques et de titularisation, le défi lié à la mise en œuvre de ces principes demeurait entier. A peine une décennie après le licenciement du Pr Crowe, l'université du Nouveau-Brunswick congédiait sommairement le professeur Norman Strax, un universitaire américain qui avait participé aux manifestations qui secouaient les États-Unis en faveur des droits civiques et contre la guerre et qui avait introduit son zèle révolutionnaire dans le paisible campus conservateur en 1968. Alors que les étudiant·e·s occupaient les rues à Paris et que des millions d'Américain·e·s manifestaient contre la conscription, le Pr Strax s'opposait, pour couronner le tout, à un nouveau règlement en matière de prêt mis en place à la bibliothèque – n'oublions pas qu'on parle du Canada. Après son refus de mettre un terme à sa protestation, le Pr Strax fut suspendu par l'université. Un *sit-in* étudiant fut organisé pour le soutenir et l'affaire finit devant les tribunaux.

Dans un jugement controversé, le tribunal provincial reconnut le Pr Strax coupable de faute grave en participant à des actions qui avaient perturbé le fonctionnement normal de la bibliothèque. Le juge en charge de l'affaire ne prit pas en compte les arguments liés aux libertés académiques et jugea la suspension légitime. En outre, une injonction fut prononcée qui interdisait au Pr Strax d'entrer dans l'enceinte de l'université. Comme il s'agissait d'un acte équivalent à un licenciement, l'ACPPU inter-

vint pour exhorter l'université d'accepter la tenue d'une audience d'arbitrage indépendante concernant la suspension. L'ACPPU invoqua finalement la censure, mais la carrière du Pr Strax à l'université du Nouveau-Brunswick prit fin le 1^{er} juillet 1969.

L'affaire Strax illustre avec éclat la faiblesse des protections procédurales et juridiques offertes aux universitaires à l'époque. Les cours semblaient peu enclines à prendre en compte les arguments relatifs aux libertés académiques et l'université n'était pas contrainte d'accepter la tenue d'un processus indépendant d'arbitrage pour régler le différend. A la même époque, les associations représentant le personnel universitaire, y compris celui de l'université du Nouveau-Brunswick, avaient commencé à discuter ouvertement des bienfaits de la syndicalisation. Bien que ce débat ait été motivé en grande partie par un mécontentement concernant les salaires, il encourageait également les associations à reconnaître que les droits négociés dans le cadre des conventions collectives pouvaient être contraignants en vertu du processus obligatoire de grief et d'arbitrage prévu par la législation du travail.

Les associations de personnel universitaire commencèrent à s'enregistrer en tant que syndicats dans le milieu des années 1970, tout d'abord au Québec, puis dans le reste du pays. Une décennie plus tard, la moitié environ était syndiquée dans l'ensemble du Canada. A l'heure actuelle, 90 % du personnel est couvert par des conventions collectives qui comprennent des protections juridiques pour les libertés académiques.

TENSIONS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

Compte tenu du haut niveau de syndicalisation dans les universités au Canada, la plupart des différends concernant les libertés académiques sont traités *via* le processus de grief et d'arbitrage. Les cours canadiennes n'ont qu'à de très rares occasions pris

en compte les libertés académiques et, lorsqu'elles l'ont fait, elles leur ont conféré un fondement juridique très limité.

En 1990, la Cour suprême du Canada reconnaissait, en aparté, que les libertés académiques sont indispensables dans une société démocratique, mais soulignait également que leur portée juridique doit être interprétée de manière restreinte. Dans l'affaire *McKinney c. Université de Guelph*², concernant la retraite obligatoire des professeur·e·s, le juge LaForest écrivait : « *La liberté universitaire et l'excellence sont essentielles à la vitalité de notre démocratie. [...] [Mais], bien que je reconnaisse que le principe de la liberté académique joue un rôle absolument vital dans la vie universitaire, je pense que son impact est passablement restreint. Il ne protège que contre la censure des idées.* »

La Cour poursuivait en soutenant que, bien que financées par les fonds publics, les universités canadiennes ne sont pas des organismes d'État. Par conséquent, les droits à la liberté d'expression régis par la Charte des droits et libertés de la personne du Canada ne s'appliquent généralement pas dans un contexte universitaire. Ainsi, et contrairement à leurs voisins américains, les juges canadiens n'ont adopté aucune interprétation juridique notable concernant les libertés académiques.

De la même manière, bien que la plupart des lois provinciales sur les droits de la personne interdisent la discrimination fondée sur les convictions politiques, il n'existe que peu d'exemples de tribunaux ayant été saisis de cas relatifs aux libertés académiques. En 2012, dans le cadre d'une plainte alléguant qu'un groupe de professeur·e·s de l'Université de Brock s'était rendu coupable de discrimination en matière de religion en critiquant un pro-

² Le litige opposant David Walter McKinney et des collègues universitaires à leurs employeurs respectifs portait sur la légalité et la constitutionnalité des politiques de ces établissements fixant l'âge de la retraite obligatoire à 65 ans. <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1130&context=jlsj>

gramme parrainé par le diocèse catholique local, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a statué que le principe des libertés académiques ne permet pas de déroger aux obligations prévues par la loi. Toutefois, en rejetant l'affaire, le Tribunal a noté qu'« *il est bien établi que les cours et tribunaux doivent s'abstenir d'interférer dans les affaires universitaires dans des circonstances relatives à l'expression ou à la communication d'idées produites dans un cadre exploratoire, indépendamment du caractère controversé ou provocateur de ces idées* ».

En revanche, les arbitres en matière de conflits du travail ont été saisis d'un grand nombre d'affaires concernant des griefs en matière de libertés académiques. Dans une affaire importante en 2007, un arbitre a été saisi d'un cas qui avait fait l'objet d'une polémique virulente entre un professeur et la direction de l'université York. Le professeur avait distribué un tract lors d'un événement universitaire, qui alléguait que la Fondation de l'Université York était « *biaisée par la présence et l'influence de groupes de pression, activistes et organismes de récolte de fonds résolument pro-israéliens* ». En réponse, l'université avait publié un communiqué de presse dans lequel elle condamnait fermement « *ce matériel extrêmement offensant* ». L'Association des professeurs de l'université York avait attaqué la déclaration avançant qu'elle violait les protections des libertés académiques conférées par la convention collective.

Dans son jugement en faveur du syndicat des professeurs, l'arbitre a invoqué la définition des libertés académiques de la convention collective qui inclut le droit d'examiner, de questionner, d'enseigner et d'apprendre sans aucune censure institutionnelle. L'arbitre a jugé que l'université avait violé la convention collective en publiant une déclaration qui « *interférait* » avec les activités de recherche du professeur. Pour prendre sa décision,

l'arbitre a par ailleurs souligné l'importance capitale des libertés académiques dans la poursuite de la mission de l'université : « *L'université est et doit être un rempart contre la pensée conventionnelle et les idées reçues, au bénéfice non seulement de ses membres, mais également de la société dans son ensemble.* »

Les décisions d'arbitrage du travail n'ont pas toujours été aussi favorables aux libertés académiques *intra-muros*. Dans une affaire concernant le Collège universitaire du Nord, un professeur avait dû faire face, en 2011, à des mesures disciplinaires suite aux critiques publiques qu'il avait faites à l'égard du président du Collège pour avoir rejeté une recommandation du comité de recrutement. Dans un courriel envoyé à plusieurs administrateurs, le professeur avait fait part de son manque de confiance envers le président et l'avait accusé de violer les politiques et procédures de recrutement établies. Le professeur avait ensuite envoyé un deuxième courriel au candidat rejeté, l'informant du résultat du recrutement et lui conseillant de prendre contact avec le syndicat. D'autres membres du Collège étaient en copie de ce courriel. En réponse, le président avait licencié le professeur pour ses messages « *insolents* » et pour avoir transgressé les politiques du Collège.

Le syndicat avait condamné le licenciement, en argumentant qu'il violait les protections des libertés académiques prévues dans la convention collective en ce qui concerne les discours *intra-muros*. Mais l'arbitre n'avait pas été convaincu par l'argument. Il avait semblé plus réceptif aux principes traditionnels du droit du travail et avait reconnu le professeur coupable d'insubordination. Il avait conclu, sans argumentation rigoureuse, que les deux courriels dépassaient le cadre des libertés académiques et avait souligné l'attitude particulièrement inappropriée du professeur lorsqu'il avait pris contact avec le candidat rejeté. Selon l'arbitre, cet acte avait été com-

mis « *au mépris de l'autorité de l'employeur* » et représentait « *une atteinte à celle-ci* », ainsi qu'une « *invitation à remettre en cause la décision de l'employeur* ». Bien que persuadé de la gravité des actes commis par le plaignant, il avait remplacé le licenciement par une suspension de deux mois.

Ce dernier exemple montre que les arbitres du travail ont parfois du mal à comprendre les caractéristiques spécifiques de l'environnement professionnel universitaire. Même s'ils ont quelque compréhension du fait que les relations de travail dans les universités et établissements d'enseignement supérieur sont uniques en raison des libertés académiques et de la gouvernance collégiale, les arbitres sont également influencés par les considérations régies par le droit général du travail. Au Canada, tout comme aux États-Unis, le devoir de loyauté d'un employé envers son employeur est fermement établi dans la législation du travail. Cela peut donner lieu à des interprétations divergentes dans les affaires d'arbitrage sur les libertés académiques, à savoir d'un côté le droit des universitaires à exercer leur liberté d'expression et de critique, et, de l'autre, leur devoir de loyauté envers leur employeur.

Ces tensions demeureront au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux cas. Il s'avère dès lors capital que les syndicats universitaires canadiens s'appuient sur les griefs portés à l'arbitrage afin de contribuer à améliorer la compréhension des libertés académiques dans le cadre du droit du travail. Cela est particulièrement important pour les cas de libertés académiques *intra-muros* et *extra-muros*. Bien que les universitaires canadiens aient clairement bénéficié du rôle influent du droit du travail sur la protection des libertés académiques, il n'en demeure pas moins qu'il faut continuer à lutter afin de garantir que les arbitres considèrent l'université comme un lieu de travail, mais un lieu de travail particulier.

Canada : redéfinition de l'université québécoise



La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a pour vocation d'œuvrer au maintien, à la défense, à la promotion et au développement de l'université comme

service public et de défendre une université accessible et de qualité. Dans la *Vie de la recherche scientifique* 397¹, son président d'alors s'inquiétait d'une recherche axée sur l'entrepreneuriat et l'innovation industrielle. Dans ce nouvel article sont approfondies les questions relatives aux fondations, à l'intrusion du privé dans l'enseignement à distance, à la collaboration avec le secteur privé comme condition au financement de la recherche et à la confidentialité des données.

La Révolution tranquille des années 1960 a bouleversé les fondements politiques du Québec et permis la mise en chantier de grandes réformes, notamment en matière d'éducation. L'université québécoise s'est alors définie comme une institution de « *service public* » orientée vers le bien commun². Bien que financée en majeure partie par l'État, l'institution universitaire québécoise a réussi à préserver une relative autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et économiques, tant sur le plan intellectuel qu'en ce qui a trait à son administration. Elle se conçoit toutefois comme partie prenante de la société et comme

source de progrès³. Cette inclination s'incarne, entre autres, par l'accessibilité aux études universitaires, ce qui a contribué à l'essor d'une classe moyenne francophone et par une ouverture à des collaborations avec des acteurs externes provenant des secteurs sociaux, culturels et économiques.

Ce modèle d'université a commencé à montrer des signes de faiblesse à partir des années 1990, à un moment où l'État québécois s'est engagé dans la voie du « *déficit zéro* » et a conséquemment réduit le financement accordé à l'enseignement supérieur. Ce désengagement a contribué à façonner une vision plus entrepreneuriale des universités qui ont cherché à compenser la diminution du financement public en se tournant vers d'autres sources de revenus, tendance qui s'est accélérée à partir des années 2000. Cette

Hans Poirier

Maryse Tétreault

Professionnels de recherche, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

transition s'est accompagnée d'une transformation du mode d'administration des universités, qui ont peu à peu intégré les principes de gouvernance inspirés de la nouvelle gestion publique. Dans ce contexte, les conditions de travail du corps professoral universitaire se sont détériorées et leur pouvoir décisionnel au sein des établissements, qui reposait jusqu'alors sur un mode d'administration collégial, a diminué⁴.

Au seuil des années 2020, les universités québécoises sont considérées par les pouvoirs publics comme des outils de développement économique, dont les principaux leviers sont la formation de la main-d'œuvre et la recherche orientée vers l'innovation scientifique et technique. Cette conjoncture, à laquelle s'ajoute l'accélération technologique, comporte des défis pour l'action syndicale des professeurs d'université québécois. Celle-ci s'oriente vers la protection de l'au-

¹ Max Roy, Les conditions de la recherche universitaire au Québec, pages 22 à 24. <https://snscs.fr/portfolio/recherche-scientifique-en-france-et-ailleurs-question-dargent-ou-dideologie/>

² À ce sujet, voir l'article de Jean-Marie Lafortune et Hans Poirier dans le numéro 404 de la *VRS* (https://snscs.fr/wp-content/uploads/2018/12/VRS404_HD.pdf), qui discute, entre autres, de l'impact de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, mieux connu sous le nom de Rapport Parent (RP), publié en trois tomes de 1963 à 1966, sur les desseins de l'université québécoise.

³ Louis Demers, Jean Bernatchez & Michel Umbricco, 2019. *De l'administration à la gouvernance des universités : Progrès ou recul ? L'expérience du Québec*. Presses de l'Université du Québec, 178 p.

⁴ Idem, p.70-76.

onomie universitaire et des libertés académiques et scientifiques, ainsi que vers la préservation de la propriété intellectuelle.

LA PHILANTHROPIE COMME OUTIL D'INFLUENCE

L'université québécoise compte sur plusieurs sources de revenus, principalement de nature publique⁵. Comme celles-ci ont diminué au cours des dernières années, les universités ont dû composer avec un sous-financement en regard de leurs coûts d'opération. En guise de réponse, le gouvernement a choisi de hausser les frais de scolarité afin de générer plus de revenus en provenance des étudiants. Cette situation est devenue la trame de fond de la mobilisation étudiante et citoyenne massive du printemps 2012. Si les gouvernements élus subséquentement ont amorcé une réflexion sur la réforme du financement des universités, les réinvestissements ont malheureusement été plutôt modestes.

Pour pallier ce sous-financement, les universités se sont tournées vers la philanthropie. Au Québec, le nombre de fondations privées et familiales a explosé depuis une quinzaine d'années et la somme de leurs actifs atteignait près de dix milliards de dollars canadiens en 2015. Ces fondations ont pour la plupart investi dans le secteur de l'éducation⁶. Si le gouvernement et les directions universitaires se réjouissent de l'implication croissante du monde de la philanthropie, un certain scepticisme demeure quant aux moti-



La manifestation étudiante du 10 novembre 2011 est l'une des manifestations qui précède la grève de 2012.

vations des donateurs. En effet, en imposant des conditions à l'utilisation de leurs dons, certaines fondations orientent les thèmes et les contenus des recherches ou des programmes d'études qu'elles financent, au mépris des prérogatives du corps professoral en ce qui a trait aux tâches de recherche et d'enseignement. La philanthropie agit ainsi comme un puissant outil d'influence, qui ne sert pas toujours l'intérêt collectif. Nos homologues de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU⁷) ont d'ailleurs recensé des cas flagrants d'atteinte à la liberté académique découlant de l'intervention de personnes donatrices dans la sélection de boursiers, d'employés ou de titulaires de chaires de recherche ainsi que dans l'élaboration de programmes d'études.

En ce qui a trait aux legs, ceux-ci sont régulièrement assortis de conditions que doivent ensuite assumer financièrement les universités. Par exemple, le legs d'infrastructures patrimoniales génère des coûts importants d'entretien et de restauration que les universités doivent prendre à leur charge, à même leur budget d'immobilisations. À travers le programme d'appariement des dons privés, le gouvernement

endosse de surcroît une autre partie de la facture. Finalement, en vertu de leur statut d'organisme de bienfaisance, les fondations universitaires peuvent remettre des reçus pour don. Ainsi, les donateurs, sous réserve de conditions, peuvent déduire le montant de leurs dons du calcul de leur revenu imposable. Bien que l'on ne puisse chiffrer avec exactitude la hauteur de cette implication de l'État par le biais de la fiscalité⁸, force est de constater que la facture liée à une partie des activités de philanthropie est, dans les faits, assumée par des fonds publics.

Enfin, si les fondations gérées par les universités doivent répondre à certains critères de transparence, on ne peut en dire autant des fondations privées qui octroient des dons d'importance à ces fondations universitaires ou même directement aux universités. Bien souvent, l'argent reçu ne fait pas l'objet d'une évaluation éthique par le biais d'une politique d'acceptation des dons. Cette lacune a récemment mené à quelques controverses. Par exemple, un don de 1,77 million de dollars a été versé à l'université McGill en 2017 par la Fondation de la famille Sackler, dont la fortune repose sur la fabrication de l'OxyContin, un puissant analgésique soupçonné d'avoir joué un

⁵ Au Québec, le système universitaire est principalement financé par le gouvernement provincial *via* une subvention ministérielle octroyée essentiellement sur la base des effectifs étudiants. Des sommes proviennent également du gouvernement du Canada (fédéral). Combinées, les sources de financement public représentent 55 % des revenus des universités en 2017-18.

⁶ Emmanuelle Gagné et Vincent Martineau, 2017. Le système philanthropique des fondations et organismes sans but lucratif de la province de Québec. Étude exploratoire. Institut Mallet pour l'avancement de la culture philanthropique. <http://institutmallet.org/wp-content/uploads/RAP-PORT-PROV-QUEBEC.pdf>

⁷ Voir à ce sujet : <https://www.caut.ca/fr/latest/publications/academic-freedom/reports>

⁸ À titre d'information, les coûts pour le programme de crédit d'impôt pour don de bienfaisance se chiffraient à 2,8 milliards de dollars au palier fédéral et de 226,6 millions au Québec, en 2018.

rôle de premier plan dans l'épidémie de dépendance aux opioïdes qui sévit actuellement au Canada⁹.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Nous apprenions récemment¹⁰ que la multinationale Amazon a conclu des

⁹ La Presse canadienne, 2019. L'Université McGill reçoit un don de 200 millions. <https://www.ledevoir.com/societe/education/547759/l-universite-mcgill-recoit-un-don-de-200-millions>

¹⁰ Francis Halin, 27 mai 2019. *Des cours gratuits d'Amazon aux fonctionnaires québécois*. <https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/27/des-cours-gratuits-damazon-aux-fonctionnaires-quebecois-1>

partenariats avec plusieurs universités et collèges québécois pour développer des cours universitaires en ligne. Au moins en ce qui concerne l'université Laval, le contenu de ces formations n'est pas élaboré par des professeurs, mais bien par l'entreprise elle-même. Ces ententes soulèvent ainsi plusieurs enjeux, à savoir : la sous-traitance de l'enseignement à des tiers qui ne sont pas employés par les établissements universitaires ; la validation des contenus qui, dans ce contexte, n'est plus réalisée par une communauté de pairs selon des critères intellec-

tuels ou scientifiques, mais par une entreprise privée qui a ses propres barèmes liés à la profitabilité ; la conception de l'université que cela sous-tend ; l'éventuelle uniformisation des contenus pédagogiques si ces initiatives se multiplient ; et, finalement, la possible violation des contrats de travail en vigueur.

Au congrès de l'Internationale de l'Éducation qui a eu lieu à Bangkok en juillet 2019, des affiliés australiens et européens se sont inquiétés que l'offre de services éducatifs soit incluse dans les négociations commerciales entre l'Australie et l'Union européenne¹¹, en réponse aux visées des multinationales du numérique dans le secteur de l'éducation. Ces syndicats craignent, avec raison, que la formation à distance serve en quelque sorte de cheval de Troie à l'intrusion du secteur privé en éducation.

Bien que la FQPPU ne condamne pas la formation à distance *per se* – qui permet d'offrir une formation universitaire à des étudiants aux profils variés, notamment ceux qui habitent loin des grands centres ou qui concilient travail, famille et études – elle partage néanmoins leur inquiétude quant aux conséquences du déploiement de ce type de formation sur les conditions de travail, la propriété intellectuelle, la liberté académique et la possible ingérence des entreprises privées dans ce volet de leur tâche¹².

La formation de la main-d'œuvre, une forme de pervertissement de la mission d'enseignement ?

Au cours des dernières années, l'adéquation formation *vs* emploi a la cote. Le gouvernement québécois a pour objectif d'arrimer les besoins des entreprises à l'offre de formation disponible dans le réseau universitaire. En dépit d'un objectif louable d'efficacité dans les dépenses publiques, une telle stratégie est inadéquate, car elle fait reposer sur les contribuables le poids financier de la formation des travailleurs pour répondre aux besoins immédiats du marché du travail, et ce, sans réelle contrepartie. Cette logique participe à la marchandisation de l'enseignement universitaire.

Il faut savoir que le financement des universités québécoises est intrinsèquement lié au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements, ce qui fait que les universités se sont enthousiasmées pour ces mesures qui ont le potentiel d'augmenter leurs revenus. Cette « course aux effectifs » a, ces dernières années, mené à la création de programmes courts qui s'adressent à des clientèles ciblées ; parallèlement, elle a donné lieu à des coupes controversées dans des disciplines jugées moins rentables. Ces programmes courts représentaient, en 2016, le tiers des formations dans les universités québécoises, alors que la moyenne canadienne se situait à 10 %*.

Encore plus inquiétants sont les changements qui sous-tendent cette « professionnalisation » de l'offre de formation. Alors que la création de nouveaux programmes académiques menant à un grade implique un long processus d'évaluation où interviennent plusieurs experts et organismes, la validation des projets de nouveaux programmes courts est faite *intra-muros* et comporte moins d'obstacles pour les universités**. Cela soulève deux enjeux importants : on constate que de plus en plus de variables externes structurent l'offre de formation au sein des universités ; et que le nombre de professeurs siégeant dans les comités d'évaluation des projets de nouveaux programmes a diminué au profit d'acteurs externes.

* Isabelle Grégoire, 2016. *Les nouveaux diplômés payants*. <https://lactualite.com/societe/les-nouveaux-diplomes-payants/>

** Émilie Tremblay, Amélie Groleau & Pierre Doray, 2014. *La professionnalisation des formations universitaires au Québec*. <http://www.cirst.uqam.ca/a-propos/observatoires-chaieres-et-partenaires/ormes/>

¹¹ Education International (27 juillet 2019). *Les syndicats d'enseignant-e-s australien-ne-s et européen-ne-s demandent que l'éducation soit exclue des négociations commerciales*. <https://ei-ie.org/fr/detail/16356/les-syndicats-d-e2%80%99enseignant-c2%b7e-c2%b7s-australiens-et-europ-c3%a9ens-demandent-que-l-e2%80%99-c3%a9ducation-soit-exclue-des-n-c3%a9gociations-commerciales>

¹² Notons que la formation à distance est actuellement l'un des axes prioritaires de travail de notre fédération, du fait de la création imminente d'un *eCampus* québécois, dont la conceptualisation et l'élaboration ont été faites à l'initiative du précédent gouvernement québécois sans que les représentants du corps professoral ne soient consultés.

CONDITIONNALITÉ DES FINANCEMENTS

En matière de recherche, les collaborations entre les universités et les entreprises ont cours depuis nombre d'années et le secteur privé a constitué une source importante de financement des activités de recherche et développement (R et D) dans les établissements de niveau universitaire. Mais tout comme les apports publics, l'apport privé tend à diminuer, une situation qui a ouvert la voie à de nouvelles pratiques dans le financement de la recherche¹³.

Premier constat : les partenariats de recherche avec les entreprises, qui s'appuyaient jadis uniquement sur du financement privé, sont de plus en plus cofinancés par les conseils subventionnaires publics. Par exemple, la proportion du financement octroyé par le Conseil de recherches du Canada en sciences naturelles et génie (CRSNG) dédiée aux partenariats est passée de 16 % à 31 % en dix ans¹⁴. De plus, on note une tendance croissante vers des programmes publics qui fournissent des fonds d'appariement avec les fonds industriels pour financer des projets de recherche.

Second constat : de nombreux programmes publics de financement sont désormais conditionnés à la collaboration avec des partenaires privés, qu'il s'agisse d'entreprises commerciales ou d'organismes sans but lucratif. Cette obligation de « concertation » peut être considérée comme une entrave à la liberté académique et à la recherche libre, car elle pose une condition à la méthode de travail du chercheur et,

dans certains cas, restreint le choix du sujet de recherche dans le cas de la recherche ciblée ou stratégique.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET DES SOURCES

Au cours des trois dernières années, au moins deux chercheuses québécoises ont été prises à partie dans des procédures judiciaires, du fait que des entreprises cherchaient à obtenir des données de recherche qu'elles avaient collectées sous le sceau de la confidentialité et à connaître l'identité des personnes ayant participé à leurs recherches. « L'affaire Maillé¹⁵ » et le cas de la professeure Chantal Pouliot¹⁶ ont tour à tour mobilisé la communauté scientifique. Celle-ci craignait que des injonctions à rompre les ententes de confidentialité avec des participants à la recherche nuisent à la confiance du public envers les chercheurs et, par ricochet, à l'avancement des connaissances et à la capacité de notre société de se gouverner en prenant des décisions éclairées par la science.

Ces procédures ont mobilisé un bon nombre d'acteurs. Le Scientifique en chef du Québec, les représentants des conseils subventionnaires fédéraux et provinciaux et les associations représentant les professeurs et les chercheurs sont tour à tour intervenus pour faire valoir l'importance du maintien des règles d'éthique de la recherche, ce pour éviter le développement d'une jurisprudence qui fait primer des intérêts privés sur le respect de la confidentialité des données et des sources de la recherche. Ces situations ont aussi mis en lumière le vide juridique en ce qui concerne les protections dont jouissent les scientifiques et les personnes qui participent

à leurs recherches, ce qui rend la communauté scientifique vulnérable à de futures demandes similaires de la part d'acteurs externes.

PISTES D'ACTION SYNDICALE

Les quelques exemples présentés dans ce texte, qui aborde à la fois les missions d'enseignement et de recherche et le financement universitaire, témoignent de la façon dont l'université entrepreneuriale – ou néolibérale – s'est adaptée au sous-financement récurrent en accordant une place plus importante aux acteurs issus du secteur privé. Ces transformations affectent les universitaires qui voient leurs conditions de travail et leur liberté académique se détériorer et leur pouvoir décisionnel diminuer au sein de leurs institutions. Mais les syndicats et associations de professeurs d'université québécois ne restent pas passifs devant ces bouleversements et arrivent à se prémunir contre plusieurs dérives, notamment par le biais de la négociation collective et par des démarches juridiques pour faire respecter leurs libertés syndicales.

Si notre fédération les accompagne dans ces luttes, elle est aussi active sur le plan politique, de manière à ce que la voix des professeurs d'université soit placée au cœur du travail de réflexion quant à l'adaptation de l'université à la société contemporaine. La FQPPU plaide pour l'adoption d'un cadre législatif assurant une solide protection de la liberté académique et balisant les règles relatives à la confidentialité des sources et du matériel de recherche. Elle cherche également à s'assurer que le développement de la formation à distance ne se fasse au détriment ni de la propriété intellectuelle des créateurs de contenu, ni de l'autonomie intellectuelle des professeurs et de l'université elle-même face au besoin des formations à développer.

¹³ Voir à ce sujet le tableau de Statistique Canada : Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution.
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2710027301>

¹⁴ Données tirées des Comptes publics du Canada et compilées dans l'InfoBase du Gouvernement du Canada.

¹⁵ Marie-Eve Maillé, 2018. *L'affaire Maillé : L'éthique de la recherche devant les tribunaux. Québec ; Écosociété.*

¹⁶ Hans Poirier, 2019. *Quelle protection pour les chercheurs et quelle responsabilité pour les universités ?* Bulletin FQPPU, pages 11 à 13.
<https://fqppu.org/wp-content/uploads/2019/01/Bulletin-janv-2019-1.pdf>

Droits démocratiques dans les universités écossaises



L'University and College Union¹ représente 120 000 membres et est actif dans le secteur universitaire en Écosse, en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, ainsi que dans le secteur de l'enseignement postsecondaire en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. Dans son article de la *Vie de la recherche scientifique* 397², l'UCU avaient présenté ses vues et propositions sur les politiques en matière de recherche au Royaume-Uni. Ici est raconté comment a été obtenue, en 2016, la promulgation d'une loi relative à la gouvernance dans l'enseignement supérieur, qui réaffirme le concept d'une communauté universitaire composée de toutes celles et tous ceux qui y travaillent. Pourquoi devrait-on être privé de ses droits démocratiques à l'université ?

Dr Douglas Chalmers³

Président, University and College Union (Royaume-Uni)

L'éducation est une matière décentralisée au Royaume-Uni. En Écosse, elle relève de la responsabilité de son Parlement⁴, actuellement dirigé par le *Scottish National Party*⁵ (SNP). Le SNP est un parti de centre gauche, qui défend une forme civique de nationalisme démocratique, basée sur la réalisation de l'indépendance de l'Écosse. Le SNP a manqué de peu cet objectif en 2014, lorsque 45 % de la population a voté en faveur de la mise en place d'un État indépendant.

Les politiques du SNP envers les syndicats tendent à être beaucoup plus progressistes que celles débattues au Parlement britannique depuis de nombreuses années. Il a signé,

par exemple, un concordat⁶ sur le « travail équitable » avec le *Scottish Trade Union Congress* (STUC) ainsi que des documents et communiqués conjoints sur le rôle positif joué par les représentant·e·s syndicaux·ales en matière de démocratie et de progrès économiques⁷.

Les politiques relatives au concept de système éducatif équitable ont donné lieu à la suppression des droits d'inscription pour les étudiant·e·s du premier cycle universitaire domicilié·e·s en Écosse, ainsi que pour les étudiant·e·s de la Communauté européenne dans son ensemble. Cette situation est en net contraste avec celle qui prévaut en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, où les étudiant·e·s doivent payer des frais d'inscription, qui, par exemple, s'élèvent à plus de 9 000 livres par an pour un élève du premier cycle universitaire en Angleterre.

L'Écosse compte dix-neuf institutions d'enseignement supérieur, dont seize universités, alors que l'on recense un peu plus de cent-cinquante universités dans l'ensemble du Royaume-Uni.

En 2010, le gouvernement – déjà dirigé par le SNP – avait accepté de mener une enquête sur la gouvernance des universités en Écosse, à la suite de pressions exercées par l'*University and College Union* (UCU) et d'autres syndicats. À cette époque, les conseils d'administration des universités (*University Courts*) se tournaient de plus en plus vers un modèle commercial de l'enseignement supérieur, avec des exemples consternants de mauvaise gestion, et défendaient le versement de salaires colossaux aux équipes de direction et aux directeur·rice·s des universités. Qui plus est, il n'y avait aucune femme présidente de conseil d'administration universitaire en Écosse.

Une équipe d'enquête indépendante a été mise en place pour faire ce rap-

¹ <https://www.ucu.org.uk>

² Rob Copeland, *Politiques en matière de recherche au Royaume-Uni* (*The politics of research policy in the UK*), pages 52-56 <https://snscs.fr/wp-content/uploads/2019/07/vrs397-trilingue.pdf>

³ Le Dr Chalmers peut être contacté à l'adresse suivante : president@ucu.org.uk

⁴ Le Parlement écossais est l'organe législatif monocaméral d'Écosse, siégeant à Édimbourg. Il a été établi par le *Scotland Act 1998* qui lui donne les pouvoirs de législature auparavant dévolus au Parlement britannique.

⁵ <https://www.snp.org>

⁶ <https://www.fairworkconvention.scot/wp-content/uploads/2018/12/Fair-Work-Convention-Framework-PDF-Summary-Version.pdf>

⁷ <https://www.webarchive.org.uk/wayback/archive/20170112131201/http://www.gov.scot/Publications/2013/04/6138>

port au gouvernement écossais. Elle était encadrée par un directeur d'université relativement nouveau, le professeur Ferdinand von Prondzynski, qui avait été nommé un peu plus tôt à l'université Robert Gordon, près d'Aberdeen. Faisaient également partie de cette équipe un représentant syndical de l'UCU (représentant le *Trade Union Congress* – TUC – écossais), un représentant du syndicat national des étudiants, un recteur⁸ de l'université d'Edimbourg et un représentant des *Universities Scotland*⁹, un organisme représentant les instances dirigeantes du secteur universitaire.

L'équipe a rendu son rapport au gouvernement écossais en janvier 2012¹⁰, insistant sur la nécessité d'engager des changements. Le représentant des *Universities Scotland*, qui n'était pas d'accord avec les conclusions du rapport, a présenté un « rapport minoritaire ».

A la réception du rapport, les présidents des conseils d'administration des universités ont proposé de « réécrire » leur code de gouvernance, après avoir donné des garanties « d'impartialité ». Le gouvernement écossais a malheureusement accepté cette proposition, mais – comme nous l'avions prédit – le résultat s'est révélé décevant et a été décrit, par l'UCU, comme une « charte des dirigeants – écrite par les dirigeants pour les dirigeants ». Le code de gouvernance révisé comportait en effet des lacunes fondamentales ; et le refus d'inclure des étudiant·e·s ou des membres du personnel dans le comité de révision n'a fait qu'accentuer le problème.

Face à l'intransigeance des universités vis-à-vis du changement, notre syndicat a plaidé en faveur d'une réforme législative pour les



contraindre à se démocratiser. Au Parlement écossais, le gouvernement SNP, ainsi que le parti travailliste et le parti vert (d'opposition) ont soutenu cette proposition. Les universités, sans doute par arrogance, ont refusé de contribuer au débat et se sont dérobées à la discussion jusqu'au dernier moment, affaiblissant ainsi leur position.

Un nouveau projet de loi a été élaboré et a été adopté par le gouvernement écossais en 2016¹¹.

Ce fut là un formidable pas en avant, qui a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau code de gouvernance conférant aux syndicats des droits directs au sein des universités. En voici les principaux résultats¹² :

- Modalités d'évaluation de l'efficacité de la gestion des universités : désormais, les universités ne doivent pas être seulement orientées vers l'entreprise et dirigées par le marché.

« Le conseil d'administration (CA) doit garantir la gestion efficace de l'institution, en assumant la responsabilité de planifier son développement futur et de réaliser sa mission. C'est au CA qu'appartient la responsabilité suprême de toutes les affaires de l'institution. »

« Le CA doit chercher à défendre les principes du travail équitable au sein de l'institution. Le Cadre sur le travail équitable le définit comme "un travail qui favorise la libre opinion, offre des opportunités et garantit la sécurité, l'épanouissement et le respect ; qui assure le juste équilibre entre les droits et devoirs des employeurs et des travailleurs et qui peut bénéficier aux individus, aux organisations et à la société". »

⁸ [https://en.wikipedia.org/wiki/Rector_\(academia\)#Scotland](https://en.wikipedia.org/wiki/Rector_(academia)#Scotland)

⁹ <https://www.universities-scotland.ac.uk>

¹⁰ <https://www.webarchive.org.uk/wayback/archive/20170701105354/http://www.gov.scot/Publications/2012/02/3646>

¹¹ <http://www.legislation.gov.uk/asp/2016/15/contents/enacted>

¹² Les résultats ont été catégorisés par l'auteur en sous-sections auxquelles il a attribué ses propres titres.

• Constitution du conseil d'administration (*Court*): désormais, il n'existe plus qu'une seule classe d'administrateurs (auparavant, les administrateurs désignés parmi le personnel étaient exclus de certains comités clés).

« Il doit être composé majoritairement de membres non professionnels et ne doit pas être plus grand que nécessaire selon les normes légales sur les membres et afin de garantir une gamme de compétences appropriée et l'engagement des parties prenantes. (...) Les CA doivent inclure au moins deux membres "désignés" à l'issue d'un vote par les membres du personnel, en leur sein.

Tous les membres du CA doivent être considérés membres de plein droit du CA et traités comme tels. Les rôles du président, du recteur (lorsqu'il existe) et du directeur couvrent divers aspects, qui sont définis dans la législation, dans les protocoles institutionnels et dans ce code. Il existe en outre différentes catégories de membres qui se distinguent uniquement par la manière dont ils sont désignés au CA. Une fois nommés, tous les membres assument les mêmes responsabilités, obligations et droits et sont dès lors supposés (et encouragés à) participer pleinement à toutes les affaires du CA, sauf dans le cas où un conflit d'intérêts a été clairement identifié.»

• Modalités de travail du conseil d'administration: désormais, le directeur **doit** participer à une réunion publique de tout le personnel et **doit** répondre aux questions.

« Les procédures du CA doivent être conduites de manière transparente et en temps opportun. Les dirigeants clés du comité exécutif doivent participer aux réunions pour garantir une prise de décision efficace, mais ne doivent pas influencer indûment les affaires du CA.

Outre les réunions ordinaires du conseil, une réunion annuelle publique des parties prenantes doit être organisée; le direc-



teur et le CA doivent y rendre compte publiquement de la performance de l'institution et se tenir prêts à répondre aux questions... »

• Transparence des réunions: désormais, non seulement les « membres du personnel », mais également les **syndicats** doivent être consultés de manière régulière sur tous ces sujets importants.

« A de rares occasions, certains sujets peuvent, pour des raisons de confidentialité, ne pas faire l'objet d'une discussion ouverte à l'ensemble du CA. Ces affaires doivent être limitées au maximum, compte tenu de l'importance de garantir la transparence et l'ouverture, mais concerneront généralement des sujets relatifs à un membre individuel de l'institution ou à des éléments sensibles sur le plan commercial.

L'ordre du jour et les documents afférents doivent être envoyés en amont et les décisions doivent être consignées dans le compte-rendu. L'ordre du jour et le compte-rendu des réunions du CA doivent être publiés en temps opportun sur le site web de l'institution. Le règlement doit déterminer les sujets qui pourraient ne pas être consignés dans le

compte-rendu pour des raisons de confidentialité. Les documents examinés lors des réunions doivent être publiés sur le site web ou l'intranet de l'institution, à moins que cela n'enfreigne les règles de confidentialité ou ne soit contraire aux intérêts de l'institution. Le rapport annuel de l'institution doit également être publié sur le site web de l'institution.

Les institutions doivent publier sur leur site web une liste de tous les membres du CA, une brève biographie de chaque membre, l'adresse courriel du secrétaire, qui peut être utilisée pour contacter des membres du CA, ainsi que la liste des membres et les termes de référence des principaux comités, y compris les comités chargés de l'audit, de la rémunération et des nominations (ou autres comités équivalents).

Les dirigeants clés du comité exécutif doivent participer aux réunions pour garantir une prise de décision efficace, mais ne doivent pas influencer indûment les affaires du CA ou de ses comités.

Lors des réunions du CA, le nombre de dirigeants présents ne doit pas dépasser le nombre de membres non professionnels présents.

Lors de la présentation de propositions relatives au développement futur de l'institution, le directeur doit engager une consultation et une discussion appropriées et garantir que ces propositions sont présentées au CA. Le directeur doit s'assurer que les principaux organismes représentant les parties prenantes, y compris les associations d'étudiants et les syndicats, sont tenus informés et consultés de manière régulière en ce qui concerne le développement de l'institution et toute proposition importante sur les politiques institutionnelles pertinentes. »

• Nomination du directeur de l'université (*vice-chancellor*): désormais, les syndicats font partie du comité de nomination du directeur et ils doivent être consultés sur la performance du directeur.

« Le CA doit garantir que les étudiants, le personnel et les syndicats sont inclus dans le processus de nomination du directeur, en prenant en compte les aspects académiques et non académiques du rôle de directeur. Les membres du comité de nomination pour la désignation du directeur doivent être majoritairement non professionnels. Ce comité doit par ailleurs comporter au moins un membre du personnel élu ou représentant syndical, au moins un membre étudiant du CA et un nombre adéquat de représentants de la communauté universitaire. »

« L'évaluation de la performance du directeur, généralement menée par le président, doit être conduite une fois par an. Les points de vue du personnel, des syndicats, des étudiants et des membres non professionnels du CA doivent être pris en compte. »

• Libertés académiques, nomination et rémunération

des membres : désormais, le conseil d'administration **doit** demander aux syndicats leur opinion concernant le salaire du directeur et de l'équipe de direction.

« Le CA doit garantir l'efficacité du conseil académique de l'institution, y compris sa responsabilité vis-à-vis du respect des libertés académiques.

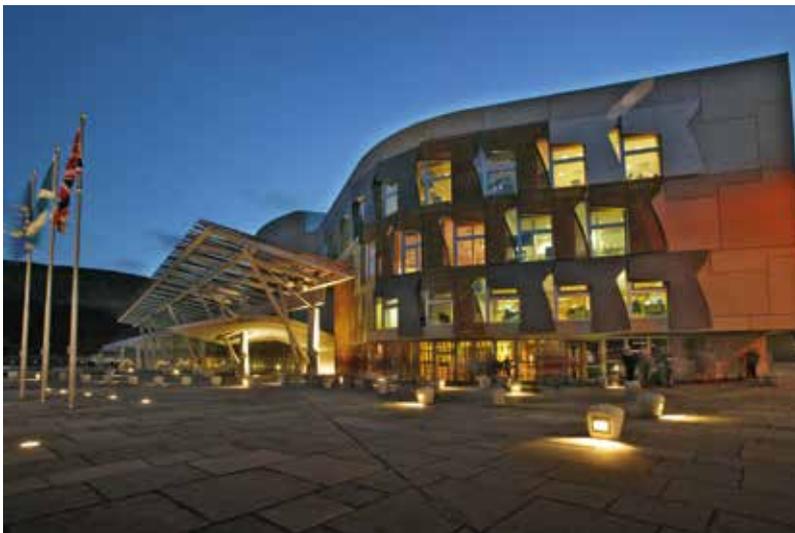
Le comité de nomination doit être composé majoritairement de membres non professionnels. Il doit être composé du président, du directeur, d'au moins un membre du personnel élu ou représentant syndical et d'un membre étudiant du CA.

Le CA doit établir un comité de rémunération pour déterminer et réviser les salaires, les avantages et les conditions de travail (et, le cas échéant, les indemnités

de licenciement) du directeur et d'autres membres du personnel si le CA le juge nécessaire. Les politiques et processus utilisés par le comité de rémunération doivent être définis par le CA...

Le comité de rémunération doit être composé majoritairement de membres non professionnels.

En outre, le comité de rémunération doit consulter les étudiants et le personnel de l'institution, notamment par le biais des syndicats reconnus, en ce qui concerne



Le Parlement écossais.

l'enveloppe salariale du directeur et de l'équipe de direction. »

• Élection du président du conseil et présence obligatoire des syndicats au conseil : désormais, une majorité de membres du personnel déterminera ce qui sera enseigné et la manière dont la direction de l'université le développera :

« Le président (administrateur non professionnel de haut niveau) du conseil de l'université doit être élu à l'issue d'un vote du personnel et des étudiants de l'université.

Outre les deux membres du personnel élus parmi le personnel universitaire, deux représentants des syndicats reconnus siègeront au conseil, un représentant le personnel universitaire et l'autre représentant le personnel de soutien.

Le sénat universitaire sera composé majoritairement de membres élus parmi le personnel universitaire et les étudiants ; les représentants des étudiants ne dépasseront pas dix pour cent des membres élus. »

MON OPINION SUR CE QUI PRÉCÈDE.

Pour parvenir à cette loi, l'élaboration de la stratégie et les campagnes furent de longue haleine ; chaque étape et chaque argument y ont été essentiels.

Elle représente une avancée notable en matière de droits démocratiques dans l'enseignement supérieur en Écosse, comme en témoigne la radicalité de certaines de ses dispositions listées ci-dessus. Elle sera mise en œuvre dans les trois prochaines années (certaines parties sont déjà en vigueur). Fondamentalement, elle

concerne le rôle de l'université au sein d'une société moderne, une société dans laquelle le point de vue du personnel, des syndicats et de la communauté sur la manière dont est dirigée l'institution est pris en compte. Elle réaffirme fermement le concept d'une communauté universitaire composée de membres du personnel et d'étudiants – pas seulement de vice-chanceliers et de directeurs.

Cela prouve, une fois de plus, que les syndicats sont essentiels à la promotion de l'éthique et de la morale au sein du secteur de l'éducation dans cette nation. La prochaine étape sera peut-être d'engager ces discussions avec nos collègues en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord.

Libertés académiques et recherche en Irlande



Bien que protégées par le droit irlandais, les libertés académiques au sein des établissements d'enseignement supérieur font face à un grand nombre de menaces et d'ingérences. Plusieurs raisons expliquent cette situation : la chute du financement de l'enseignement supérieur depuis la crise financière ; l'existence de contrats précaires et précarisés au niveau universitaire (en particulier pour les chercheur·euse·s) ; et des décisions en matière de financement et de politique qui favorisent certaines disciplines et domaines de recherche (notamment ceux axés sur les priorités commerciales et économiques).

Les principes des libertés académiques reconnus à l'échelle internationale bénéficient d'une protection juridique en Irlande, entre autres par la loi sur les universités de 1997 (*Universities Act*), section 14(2)¹ :

Dans les limites établies par la loi, un membre du personnel universitaire est libre, lors de l'exercice de ses fonctions d'enseignement, de recherche et autres activités au sein ou en dehors de l'université, de remettre en cause et d'évaluer les idées préconçues, de promouvoir de nouvelles idées et d'émettre des opinions controversées ou impopulaires, et ne doit pas être défavorisé ni soumis à un traitement moins favorable de la part de l'université dans l'exercice de cette liberté.

Des dispositions similaires figurent dans la loi sur les instituts de technologie de 2006 (*Institutes of Tech-*

nology Act), section 7(2)² et la loi sur les universités de technologie de 2010 (*Technological Universities Act*), section 10(2)³.

Malgré cette législation, le *Teachers' Union of Ireland* (TUI) et la *Irish Federation of University Teachers* (IFUT) s'inquiètent profondément des menaces aux libertés académiques qui se sont répandues ces dernières années dans les institutions d'enseignement supérieur en Irlande, principalement le recours à des contrats abusifs et précaires pour certain·e·s membres du personnel universitaire (en particulier les chercheur·euse·s). Les budgets d'austérité depuis la crise financière ont également accentué les tensions entre les libertés académiques et l'autonomie institutionnelle d'une part et, d'autre part, le contrôle

Joan Donegan

Secrétaire générale, Irish Federation of University Teachers (IFUT)

Martin Marjoram

Vice-président, Teachers' Union of Ireland (TUI), professeur, Technological University Dublin (TU Dublin)

Maria Parsons

Représentante locale, Teachers' Union of Ireland (TUI), professeure à Dun Laoghaire Institute of Art, Design & Technology (IADT)

Le Teachers' Union of Ireland (TUI) représente le personnel universitaire (y compris les chercheur·euse·s) des instituts de technologie et de l'université de technologie de Dublin, ainsi que les professeur·e·s et le personnel de l'éducation de l'enseignement secondaire et de la formation continue et l'éducation des adultes.

L'*Irish Federation of University Teachers* (IFUT) représente le personnel universitaire et professionnel (y compris les chercheur·euse·s) dans les universités, les établissements d'enseignement supérieur et certains instituts de recherche.

gouvernemental, le « managérialisme » néolibéral, les intérêts commerciaux et la commercialisation de la recherche. Parmi les difficultés rencontrées par les universitaires, citons les plans stratégiques des instituts qui définissent des domaines de recherche prioritaires au détriment d'autres secteurs qui

¹ <http://www.irishstatutebook.ie/eli/1997/act/24/enacted/en/print#sec14>

² <http://www.irishstatutebook.ie/eli/2006/act/25/section/7/enacted/en/html#sec7>

³ <http://www.irishstatutebook.ie/eli/2018/act/3/section/10/enacted/en/html#sec10>

se voient exclus ou marginalisés ; des systèmes d'évaluation de la performance inappropriés ; des changements au niveau des modèles de gouvernance qui tendent vers davantage de managérialisme ; des appels à projets de recherche financés par l'État qui ciblent ou prescrivent certains domaines de connaissance et de recherche ; et les pressions relatives au taux de rétention des étudiant·e·s (l'Irlande arrive en deuxième position en Europe, après le Royaume-Uni, en termes de frais d'inscription).

EXPLOITATION DES CHERCHEUR·EUSE·S

Vers le début du présent siècle, le recrutement d'un grand nombre de chercheur·euse·s en contrat précaire est devenu pratique courante dans l'enseignement supérieur. Auparavant, la recherche représentait une composante essentielle et faisait partie intégrante de la carrière du personnel enseignant, au même titre que d'autres fonctions universitaires classiques d'enseignement et de services communautaires. Les chercheur·euse·s à temps plein ne travaillaient, jusqu'alors, que dans certains instituts de recherche spécialisés. Les chiffres les plus récents fournis par l'autorité irlandaise en charge de l'enseignement supérieur (*Higher Education Authority*⁴) datant de décembre 2017 illustrent l'ampleur de cette pratique, en nombre d'équivalents temps plein (ETP) :

	Personnel universitaire financé avec les ressources ordinaires (ETP)	Personnel universitaire spécialisé/de recherche (ETP)
Universités	4 669,6	3 677,5
Instituts de technologie*	4 695,0	511,2

* Les instituts de technologie de Dublin, Blanchardstown et Tallaght ont depuis fusionné pour devenir l'Université de technologie de Dublin.

Alors que le personnel universitaire financé avec les ressources ordinaires est principalement composé d'employé·e·s à temps plein et permanent·e·s (80,53 % d'ETP dans les universités et 81,89 % dans les instituts de technologie, la plupart des chercheur·euse·s travaillent toujours dans le cadre de contrats précaires, à durée déterminée ou pour des fins déterminées. Un grand nombre de ces contrats sont tributaires et dépendent d'un finan-

cement externe aux établissements, provenant, dans la plupart des cas, du secteur privé. Cela représente une subvention considérable (et inavouée) de l'État au profit des organismes privés, qui devraient payer beaucoup plus s'ils devaient engager leur propre personnel de recherche.

Outre la prépondérance des contrats précaires, les conditions de travail des chercheur·euse·s (y

Actions et campagnes menées par l'IFUT et le TUI

L'IFUT s'est récemment affiliée à Eurodoc* et a conclu un protocole d'accord avec l'*Irish Research Staff Association*, dans le but d'élargir la lutte en faveur des droits fondamentaux du travail et de l'égalité de traitement pour les chercheur·euse·s.

L'IFUT et le TUI sont membres de l'Internationale de l'Éducation (Comité européen) et ont été les premiers à demander au Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche de l'IE de mener une campagne active au niveau européen au nom des chercheur·euse·s. Cette campagne a enregistré quelques succès importants, dans le cadre du dialogue social sectoriel promu par l'UE, donnant lieu à l'adoption d'un certain nombre de déclarations conjointes importantes sur les droits des chercheur·euse·s par les représentant·e·s des syndicats et des organisations d'employeurs du secteur de l'enseignement.

Bien que le nombre de chercheur·euse·s représenté·e·s par le TUI ne soit pas aussi élevé que celui de l'IFUT, le TUI bénéficie également d'une expérience en matière de cas individuels plaidés au nom de chercheur·euse·s (y compris auprès du Tribunal du travail) et défend actuellement des recours collectifs visant à améliorer les salaires, contrats et pensions des chercheur·euse·s. Grâce à une longue campagne d'actions syndicales combinée à des activités de plaidoyer intenses, le TUI a négocié des amendements importants à la loi sur les universités de technologie de 2018 qui devrait sans aucun doute contribuer à la mise en place d'un modèle de gouvernance beaucoup plus collégial et moins managérial et donner lieu ainsi à une meilleure protection pour l'exercice des libertés académiques.

* Le Conseil européen des doctorants et jeunes docteurs.

⁴ <https://hea.ie/assets/uploads/2018/01/Higher-Education-Institutional-Staff-Profiles-by-Gender-2018.pdf>

Le nombre d'employé·e·s en « équivalents temps plein » ou ETP prend en compte les travailleur·euse·s à temps partiel en attribuant une valeur proportionnelle adéquate au personnel à temps partiel ; ainsi, une valeur ETP de 1,0 représente un·e employé·e à temps plein, alors qu'un·e employé·e à mi-temps reçoit une valeur ETP de 0,5.

Le personnel « financé avec les ressources ordinaires » correspond aux employé·e·s dont le salaire est comptabilisé dans le financement public direct censé couvrir les coûts et activités « ordinaires » ou fondamentales d'un établissement d'enseignement supérieur.

Le « personnel universitaire spécialisé/de recherche » est défini comme « les postes de recherche et spécialisés qui ne sont pas financés par les ressources ordinaires. Ceux-ci peuvent inclure des postes financés par des ressources issues ou non du Trésor public. »

compris le salaire et la pension) sont généralement inférieures à celles du personnel enseignant. Des contrats précaires qui ne répondent pas aux normes de base et dont le maintien dépend du résultat de la prochaine phase de financement ne permettent en aucune manière l'exercice des libertés académiques.

En effet, le financement global de l'enseignement supérieur en Irlande a chuté depuis la crise financière : le financement public par étudiant-e a été réduit d'environ 50 %. Parallèlement, une plus grande importance est accordée aux établissements d'enseignement supérieur irlandais qui figurent dans les tableaux de classement internationaux, dont les critères sont avant tout liés à la recherche, et le gouvernement favorise de plus en plus le développement de la recherche au service de l'économie.

Le sous-financement à long terme crée un environnement qui contribue à la précarisation et à d'autres mauvaises pratiques d'emploi, alors que les directions s'efforcent de maintenir des services en réduisant toujours plus les coûts. De telles circonstances ne peuvent que donner lieu à la création et à l'expansion d'un groupe d'employé-e-s de recherche vulnérable, qui n'a d'autre choix que d'aligner ses sujets de recherche sur les priorités fixées par le gouvernement et les directions, dans le cadre d'un acte délibéré et cynique qui entrave gravement l'exercice des libertés académiques.

HYPOCRISIES GOUVERNEMENTALES

En dépit de ce traitement abusif et irrespectueux infligé de manière régulière aux chercheur-euse-s, les premiers responsables de cette situation – à savoir les directions des établissements et le gouvernement – publient fréquemment des

déclarations fausses et hypocrites sur l'importance capitale et la valeur incontestable pour la société et l'économie du travail mené par ces chercheur-euse-s. Parallèlement à ces beaux discours, les établissements d'enseignement supérieur (soutenus activement par le gouvernement) se sont farouchement opposés à chacune des affaires dans lesquelles les chercheur-euse-s, avec le soutien de leur syndicat, ont revendiqué leur droit – conféré par les lois européennes interdisant les emplois précaires de longue durée – à avoir un poste permanent.

Fait choquant, environ à la même époque, lorsqu'un accord national a été négocié entre le *Irish Congress of Trade Unions* et l'État, contenant des clauses réduisant la durée maximale des contrats temporaires, le gouvernement a publié une déclaration écrite stipulant que ces clauses ne s'appliqueraient pas aux chercheur-euse-s. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que, ces dernières années, l'IFUT, selon ses calculs, a passé environ 70 % de son temps à travailler sur des affaires individuelles luttant pour les droits du personnel universitaire précaire, dont la majorité étaient employé-e-s comme chercheur-euse-s.

MARCHANDISATION ET COMMERCIALISATION

Les établissements d'enseignement supérieur en Irlande, conformément à la philosophie mondiale actuelle, ne doivent pas seulement enseigner et mener des recherches, mais également générer des connaissances utiles pour le marché. Dans une certaine mesure, ils sont définis comme des entités de marché au sein d'un système européen et international concurrentiel de l'enseignement supérieur.

Le TUI a également défendu des cas où la promotion de professeur-e assistant-e (le premier niveau pour la plupart du personnel universitaire dans les instituts de technologie) à professeur-e a été remise en question parce que les profils de recherche des candidat-e-s, pourtant brillant-e-s, n'étaient pas suffisamment en phase avec la liste de priorités de recherche établie par la direction – un exemple concret de «*traitement moins favorable*» découlant de l'exercice des libertés académiques qui va à l'encontre de la législation.

Dans une université néolibérale où la gouvernance est centralisée et hiérarchisée, les universitaires jouissent d'un pouvoir de décision moindre en matière d'élaboration des politiques et de développement stratégique. Les politiques de recherche régies par la commercialisation et les demandes du marché restreignent les libertés académiques, en sous-finçant et en décourageant certains sujets et disciplines dont on considère l'impact économique comme insuffisant.

« Innovation 2020 », le plan stratégique irlandais pour la recherche et le développement, les sciences et la technologie, contient un engagement visant à revoir les priorités de recherche de l'Irlande. Les critères révèlent très clairement une orientation commerciale⁵. Le processus visant à déterminer les nouveaux domaines prioritaires s'est basé sur les quatre critères principaux suivants :

- le domaine prioritaire participe, ou est lié, à un ou des grands marchés mondiaux dans le(s)quel(s) les entreprises basées en Irlande sont concurrentielles ou pourraient l'être ;
- le domaine prioritaire nécessite de mener des activités de

⁵ <https://dbei.gov.ie/en/Publications/Publication-files/Research-Priority-Areas-2018-to-2023.pdf> (page 7).

RDI (recherche, développement et innovation) financées par les fonds publics, pour compléter la recherche et l'innovation du secteur privé en Irlande ;

- L'Irlande a développé ou développe des capacités objectivement mesurables dans les disciplines de recherche liées au domaine prioritaire ;
- le domaine prioritaire représente une approche adéquate vis-à-vis d'un enjeu national et/ou international reconnu auquel l'Irlande doit répondre.

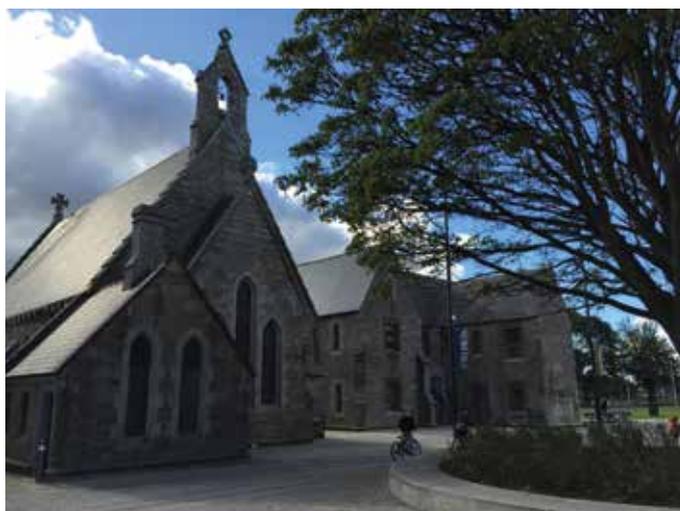
Bien que « l'impact » de la recherche dans le but de garantir un financement concurrentiel soit évalué dans plusieurs rubriques, il est clair que l'accent est mis sur l'impact économique. La liste des « *examineurs d'impact* » de *Science Foundation Ireland (SFI)* est éclairante à cet égard⁶ :

Dans pratiquement tous les cas, SFI aura recours à des experts internationaux d'autres institutions ayant un intérêt marqué/documenté pour l'évaluation de l'impact afin d'examiner et de classer

les bilans d'impact de projets d'excellence scientifique. Parmi ces examinateurs d'impact figurent, entre autres, des directeurs R et D en entreprise, des responsables d'instituts de recherche translationnelle, des professionnels chevronnés en matière de transferts de technologies, des investisseurs dans de jeunes entreprises scientifiques/technologiques.

L'influence excessive des intérêts commerciaux et des idéologies de marché sur l'enseignement supé-

rieur en Irlande est identifiée depuis un certain temps comme une menace aux libertés académiques, en particulier depuis que les établissements d'enseignement supérieur font face à des pressions croissantes au niveau du financement. Tout porte à croire que l'approche politique actuelle est profondément ancrée et représentera un défi colossal pour les universitaires et les syndicats dans un avenir proche, comme l'ont reconnu Kathleen Lynch et Mariya Ivancheva dans le précédent rapport de définition des priorités de recherche ; leur verdict demeure tout aussi vrai cette fois-ci⁷ :



Technological University Dublin.

Les universitaires qui ont la « liberté » de mener des recherches sur de nouvelles idées ou de proposer de nouveaux sujets sont de plus en plus confinés aux disciplines soutenues par le gouvernement qui sont fortement influencées par les intérêts commerciaux, notamment dans le secteur des sciences et technologies. L'impact des intérêts commerciaux est particulièrement apparent dans le financement de la recherche. Aucun sujet dans les domaines des arts et des sciences

humaines et sociales ne figurait dans la liste des domaines prioritaires dans le rapport de définition des priorités de recherche pour l'Irlande en 2011. Non seulement la science et la technologie font partie des principales priorités du financement de la recherche, mais, au sein de ces secteurs, certains domaines très spécifiques sont ciblés.

NOTRE VISION

Un enseignement et une recherche guidés par les intérêts du marché, façonnés par des programmes politiques et institutionnels et évalués et financés selon des critères inadéquats axés sur l'impact ne peuvent en aucun cas incarner les libertés académiques protégées

par nos lois. L'IFUT et le TUI continueront à mener campagne contre les atteintes aux libertés académiques engendrées par les menaces inextricablement liées que représentent le sous-financement chronique et les idéologies de marché. Grâce aux campagnes de plaidoyer, aux affaires et recours individuels et collectifs, à un véritable dialogue social avec le gouvernement et à des actions syndicales le cas

échéant, nous promouvons et luttons pour diffuser notre vision de l'éducation, pas en tant que marchandise, mais en tant que bien public qui doit être mis en place par le biais de contrats universitaires permanents favorisant un juste équilibre entre l'enseignement et la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, encourageant une culture de la collégialité et soutenant tout le personnel universitaire, y compris les chercheurs.

⁶ Learn more about research impacts, preparing impact statements and reporting impacts. <http://sfi.ie/funding/award-management/research-impact/>

⁷ Kathleen Lynch & Mariya Ivancheva, « Academic freedom and the commercialisation of universities: a critical ethical analysis », in *Ethics in Science and Environmental Politics* 15(1), janvier 2015.

Éducation, formation et recherche en Italie



La *Federazione Lavoratori della Conoscenza*

FLC CGIL est la plus grande fédération syndicale italienne des travailleurs de

la connaissance, regroupant environ 212 000 travailleurs du monde de l'éducation et de la recherche. École, université, recherche, haute éducation artistique et musicale, formation professionnelle, éducation des adultes : la FLC CGIL est le syndicat de tous ceux qui travaillent dans ces secteurs. Elle est convaincue de la nécessité de pratiquer un nouvel « internationalisme », qui permettra de construire l'autre visage de la mondialisation, celui du travail et des travailleurs. Une conviction déjà partagée dans la *Vie de la recherche scientifique* 397¹, où l'auteur décrivait le désastre italien.

Alessandro Arienzo

Forum national de l'enseignement universitaire, Federazione Lavoratori della Conoscenza (FLC CGIL)

La¹ Fédération (*Federazione Lavoratori della Conoscenza – FLC CGIL*) est convaincue que, dans une société de la connaissance, l'ensemble des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche doit être représenté de manière unifiée. Les défis mondiaux – la crise environnementale, les nouveaux autoritarismes politiques, l'attaque contre les droits des travailleurs et l'État providence, la pauvreté ancestrale et celle actuelle – ne peuvent être relevés qu'en mettant l'accent sur le rôle émancipateur et critique du savoir et de l'éducation.

Adhérente de l'Internationale de l'éducation et du Comité syndical européen de l'éducation depuis des années, notre organisation est profondément convaincue de la nécessité de pratiquer un nouvel « internationalisme », qui permette de construire l'autre visage de la mondialisation, celui du travail et des travailleurs, sans lequel nous pen-

sons qu'il est impossible de lutter contre les pires attaques de la mondialisation néolibérale. C'est dans cet esprit que la FLC CGIL a participé aux travaux du congrès mondial de Bangkok, en partageant ce que le nouveau secrétaire général, David Edwards, a déclaré dans son discours d'introduction : « *Nous sommes ceux que nous attendions. Nous tissons la connaissance de notre profession, avec la force de notre mouvement des travailleurs et la conviction de nos idéaux de justice sociale*² ».

Le défi le plus important pour notre organisation dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche est précisément de rendre vivants des principes à nos yeux essentiels : le premier est de transmettre le message selon lequel ceux qui travaillent dans la recherche et l'enseignement universitaire sont, dans tous les sens du terme, des « travailleurs » et font donc partie d'une histoire plus large qui est celle du travail ; la seconde est

que la recherche, même si elle doit être autonome et libre, ne peut en aucun cas ne pas être guidée par des valeurs de justice sociale, de durabilité, d'égalité et de démocratie. En ce sens, la situation italienne du secteur, après les années très difficiles de la crise économique qui fait encore sentir son poids, reste extrêmement fragile.

UN SYSTÈME DUAL ET FRAGMENTÉ

L'Italie n'a pas vraiment compris l'importance de la recherche et de l'enseignement supérieur pour l'avenir du pays ; ce dont témoignent les données relatives à l'émigration vers les pays étrangers de la partie la plus qualifiée de nos jeunes : ils sont plus de 120 000 chaque année, le sud du pays étant particulièrement touché. Un nombre beaucoup plus élevé que le nombre de migrants arrivant dans notre pays.

Qui travaille dans les universités et les instituts de recherche dénonce,

¹ Alessandro Arienzo, « En Italie, le désastre », pages 73-75. <https://snscs.fr/portfolio/recherche-scientifique-en-france-et-ailleurs-question-dargent-ou-dideologie/>

² <https://youtu.be/lXqwPINAdGc>

depuis des années, l'absence de ressources adéquates et le déclin continu, pratiqués par les différents gouvernements, qu'ils aient ou non les mêmes orientations politiques. Et les maigres ressources mises à disposition sont maintenant distribuées sur la base de critères douteux de récompense et d'excellence avec, pour résultat, de les concentrer dans les grandes universités du Nord. Le système universitaire et de recherche italien est toujours plus dual, fragmenté et individualisé.

Et pourtant, au cours de ces dernières années, nous avons également assisté, après les grandes saisons de lutte qui ont commencé en 2014, à un retour des mobilisations d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants. À travers campagnes et mobilisations, notre organisation a réussi à faire comprendre le besoin non seulement d'« inverser la tendance » – et les premiers résultats en matière de renouvellement des contrats, d'investissements en faveur des jeunes et de droit à l'éducation en témoignent – mais aussi de repenser radicalement la politique et la nature des investissements.

Aujourd'hui, nous sommes résolus à obtenir que la nouvelle loi de finances introduise un investissement structurel d'au moins 1,5 milliard d'euros, afin de combler une partie de l'écart financier avec les dépenses moyennes effectuées dans les universités et la recherche européennes. Nos priorités restent par ailleurs les mêmes : nous demandons un véritable droit d'étudier universel et inclusif, ainsi que la stabilité et la durabilité du système universitaire et de la recherche italien – ce qui est clairement en contradiction avec les évolutions actuelles qui accroissent la précarité du travail et l'utilisation d'outils d'évaluation qui « construisent » une excellence appauvrissant le système dans son ensemble.

La crise climatique

En application des deux résolutions sur le changement climatique approuvées par tous les syndicats présents à Bangkok, notre organisation s'est exprimée sur l'urgence pour les enseignants et les étudiants de prendre conscience de la gravité de la situation de l'état de notre planète et a appelé, le 27 septembre, à la grève de tous les secteurs de l'éducation et de la recherche.

Le secrétaire général de la FLC CGIL, Francesco Sinopoli, a écrit à David Edwards, invitant le secrétaire général de l'IE à sensibiliser tous les syndicats des secteurs de la connaissance afin qu'ils adhèrent aux initiatives de *Fridays For Future* et à mettre en œuvre toutes les initiatives qui pourraient faire prendre conscience aux enseignants et étudiants de tous les pays, que le moment d'agir pour sauver notre planète est arrivé et que nous ne pouvons plus perdre de temps. Et nous sommes convaincus que ce défi montre clairement la nécessité pour les syndicats de devenir vraiment mondiaux, dans leurs réseaux politiques, dans leurs perspectives, dans leurs objectifs. Nous sommes également convaincus que l'université et la recherche aujourd'hui doivent être les outils essentiels pour contester un modèle de développement destructeur, mettant en péril le futur de l'humanité. Toutefois, pour faire face à ces défis, l'université et la recherche doivent être en mesure de jouer leur rôle social dans la transformation de la société. Il n'existe aucune solution qui ne passe par un développement scientifique, technologique et culturel, que seules la recherche et la formation peuvent soutenir. Dans ce contexte, notre engagement est de construire des relations et des collaborations toujours plus étroites entre tous les niveaux d'éducation : amener les enfants des écoles aux universités et faire venir des universitaires et des chercheurs dans les écoles.



La jeunesse italienne s'est fortement mobilisée à l'occasion de la journée de défense du climat le 27 septembre, avec un million d'écoliers, collégiens et lycéens mobilisés dans toute la péninsule.

Dernièrement, la FLC CGIL a organisé une grande assemblée nationale de travailleurs temporaires de l'université, convaincue que les nouvelles formes d'exploitation du travail doivent consti-

tuer une priorité d'intervention et consciente de la nécessité de mieux s'ancrer chez les travailleurs les plus jeunes, trop souvent intégrés dans le monde du travail avec des contrats atypiques et à durée

déterminée. Renverser la tendance des politiques qui concernent le système universitaire de notre pays ne sert pas seulement aux universités et aux personnes qui y travaillent et y étudient, mais aussi au pays entier, pour affronter les défis, toujours plus importants, qui émergent au sein de la société, dont la crise climatique en cours.

POUR UN CONTRAT MONDIAL DES NORMES ET DES DROITS

Parmi les défis auxquels les syndicats doivent faire face et qui ont été au centre des débats lors du congrès mondial de Bangkok, il y a celui des migrations et de l'accueil des migrants. À une époque aussi incertaine, nos sociétés sont traversées par des peurs et des insécurités qui les poussent vers des réponses identitaires, xénophobes et violentes. L'Italie est particulièrement touchée par ces tensions que notre syndicat est déterminé à combattre. L'engagement envers la culture et le savoir n'est pas suffisant pour affirmer une culture du respect et de l'accueil. Un engagement quotidien dans le soutien et la défense de ceux qui sont le plus touchés par la mondialisation néolibérale est également nécessaire.

En ce sens, avec nos services et nos luttes pour les droits et les salaires, nous essayons de créer un réseau de protections pour les couches les plus pauvres de nos travailleurs. En attendant, avec les associations, les groupes sociaux, les autorités locales, nous cherchons à atteindre les milieux dont nos travailleurs et nos militants sont absents. C'est pour cette raison qu'avec le secteur « Ecole » de l'organisation syndicale *Unione Italiana del Lavoro (Uil-Scuola)*, la FLC CGIL s'est abstenue, à Bangkok, lors du vote d'une résolution de l'IE sur des normes professionnelles internationales pour les ensei-

**ITALIA
IN CLASSE**
Campagna nazionale
per l'efficienza
energetica **A**



Campagna nazionale « Italie en classe A ». La FLC CGIL est leader d'opinion.

gnants. Nous avons conjointement exprimé, dans une déclaration, le pourquoi de notre vote d'abstention : tout en partageant la nécessité d'un cadre unifié des droits et devoirs des enseignants dans tous les pays, nous estimons que l'outil proposé – une charte d'intention – n'est pas suffisamment efficace en ce qui concerne la lutte pour les contrats collectifs. L'horizon vers lequel tendre est celui où tous les enseignants du monde pourront compter sur un contrat collectif qui leur garantira non seulement des normes professionnelles mais également des droits. Bien que la motion concernait essentiellement l'enseignement scolaire, nous pensons que le même principe doit s'appliquer au monde de l'enseignement universitaire.

DE BANGKOK À ROME

La FLC CGIL participe aussi aux travaux du Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC) et partage ses préoccupations sur la qualité des conditions de travail, la centralité de la négociation, la nécessité de protéger l'autonomie de la recherche et de l'enseignement. Pour cette raison, nous nous sommes engagés au niveau européen à soutenir les propositions des travailleurs et des étudiants dans l'élaboration du document interministériel qui sera proposé aux ministres adhérant au

dit Processus de Bologne, qui se tiendra précisément à Rome en juin prochain.

La construction d'un espace européen de la recherche et de l'enseignement universitaire est un objectif irrenonçable pour nous. Cependant, nous continuons à dénoncer le fait que cet espace est trop souvent exclusivement conçu comme un outil permettant d'accroître la compétitivité économique plutôt que comme le pivot d'une société européenne de la culture, de la connaissance et des droits. Si l'Europe veut avoir un avenir, elle doit se considérer comme un espace social et inclusif, démocratique et solidaire. Les syndicats européens doivent sans doute redoubler d'efforts pour relever ce défi : après tout, le monde de la recherche et de la formation universitaire est déjà « mondial », au même titre qu'il est européen et national. C'est peut-être cela l'enseignement que nos travailleurs et nos étudiants nous donnent : être capables de jouer notre rôle partout et à tous les niveaux, de Rome à Bruxelles en passant par Bangkok. Aujourd'hui comme hier, nous ne pouvons pas ne pas essayer de réaliser l'objectif selon lequel les « prolétaires » du monde entier doivent s'unir.

Pour des conditions de travail décentes dans l'enseignement supérieur en Lettonie



Dans une enquête menée auprès du personnel universitaire, le Syndicat letton des employés du secteur de l'éducation et des sciences (LIZDA) met un coup de projecteur sur l'extrême précarité et insécurité

des contrats de travail du personnel universitaire en Lettonie. Les résultats les plus marquants sont donnés ici.

Dita Stefenhagena

Experte de l'éducation supérieure et de la recherche, Syndicat letton des employés du secteur de l'éducation et des sciences - LIZDA

Inga Vanaga

Présidente du LIZDA

La communauté universitaire est soumise à un nombre croissant d'exigences et de normes – travail pédagogique innovant, reconnaissance internationale de la recherche, coopération avec l'industrie – qui font partie d'un ensemble de normes devant être appliquées dans chaque établissement d'enseignement supérieur en Lettonie. Les devoirs et obligations du personnel universitaire sont régis par la loi sur les établissements d'enseignement supérieur et la loi sur les activités scientifiques, ainsi que par de nombreux autres textes législatifs à l'échelle nationale et institutionnelle.

Une question se pose : compte tenu de ces demandes, devoirs et obligations, les conditions de travail du personnel universitaire correspondent-elles aux normes du travail décent, tel que défini par les organisations internationales ?

Les principaux critères du travail décent conformément aux normes internationales sont les suivants :

- droits des travailleur·euse·s, stabilité de l'emploi, salaire concurrentiel ;

- protection sociale et environnement – statut, prestige, égalité ;

- possibilités de perfectionnement et d'apprentissage professionnels, confiance en soi et développement professionnel ;

- des conditions et un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité, selon l'Organisation internationale du Travail (2017).

Pour répondre à la question des conditions de travail du personnel universitaire, le Syndicat letton des employés du secteur de l'éducation et des sciences (*Latvian Education and Scientific Workers' Trade Union* – LIZDA) a mené une enquête entre avril et septembre 2019 au sein des établissements publics d'enseignement supérieur de Lettonie. On en dénombre vingt-huit – universités, académies et institutions de formation continue¹. Le groupe cible de l'enquête était le personnel universitaire de ces établissements. Les don-

nées apportées par l'étude devront permettre à LIZDA une représentation plus efficace des intérêts du personnel universitaire dans le cadre du dialogue social avec les décideurs politiques en charge de l'éducation et les administrations des établissements, ainsi qu'une amélioration des conditions et de l'environnement de travail du personnel universitaire.

Le nombre total de répondant·e·s s'est élevé à 451, ce qui correspond à 4,5 % de l'ensemble des membres du personnel universitaire, soit un échantillon représentatif. Le nombre total d'enseignant·e·s des établissements d'enseignement supérieur avoisine les 10 000, 5 109 étant nommé·e·s (ministère de l'Éducation et des Sciences, 2018.)

Pour répondre à la question de savoir si les facteurs qui influencent le travail du personnel universitaire des établissements d'enseignement supérieur publics correspondent aux normes du travail décent, les réponses de l'enquête ont été regroupées en cinq blocs thématiques :

¹ Établissements d'enseignement supérieur en Lettonie (IZM), 2019.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête comprend 105 questions (énoncées sous forme d'affirmations) et 14 questions relatives aux données démographiques des répondant-e-s.

Deux échelles d'évaluation sont utilisées :

- L'échelle de Likert contient, pour chaque item, une graduation comprenant cinq choix de réponse (*Tout à fait d'accord ; D'accord ; Pas d'accord ; Pas du tout d'accord ; Sans opinion*) ;
- Une échelle d'évaluation comprenant de un à trois choix (*Oui ; Non ; Sans opinion*).

Caractéristiques de l'échantillon :

- Parmi l'ensemble des répondant-e-s (au nombre de 451), 74 % sont des femmes et 26 % sont des hommes ;
- 56 % des répondant-e-s travaillent dans plus d'un établissement. 36 % des répondant-e-s travaillent dans un autre établissement scolaire, y compris un autre établissement d'enseignement supérieur, et 64 % travaillent dans une autre institution ;
- La majorité des répondant-e-s (74 %) sont des membres du personnel universitaire nommé-e-s, 32 % occupent des postes de professeur-e ou professeur-e associé-e, 58 % des postes de maître de conférence, conférencier-ère ou assistant-e ;
- 58 % des répondant-e-s ont un doctorat ;
- La majorité des répondant-e-s (64 %) occupant un poste universitaire travaillent à temps partiel ;
- 40 % des répondant-e-s ont vingt ans d'expérience universitaire ; seulement 13 % d'entre eux-elles ont une expérience universitaire inférieure à cinq ans ;
- Un peu plus de la moitié des répondant-e-s (52 %) représentent les sciences sociales, humaines et artistiques, les autres disciplines – sciences naturelles, ingénierie, technologies, médecine, santé, agriculture – sont moins représentées ;
- 47 % des répondant-e-s occupent un poste de chercheur-euse parallèlement à leur poste universitaire ;
- 75 % des répondant-e-s représentent les universités, 18 % d'autres établissements d'enseignement supérieur ou académies et 7 % des institutions de formation continue ;
- Toutes les régions de Lettonie (Riga, Zemgale, Kurzeme, Latgale, Vidzeme) sont représentées.
- 59 % des répondant-e-s ne sont pas membres de LIZDA, 14 % d'entre eux-elles sont membres d'autres syndicats.

- Impact des politiques relatives à l'enseignement supérieur sur le travail du personnel universitaire ;

- Stabilité et sécurité des contrats du personnel universitaire, données sur la charge de travail, la rémunération ;

- Possibilités de perfectionnement et de développement professionnels ;

- Environnement de travail sûr et favorisant l'étude ;

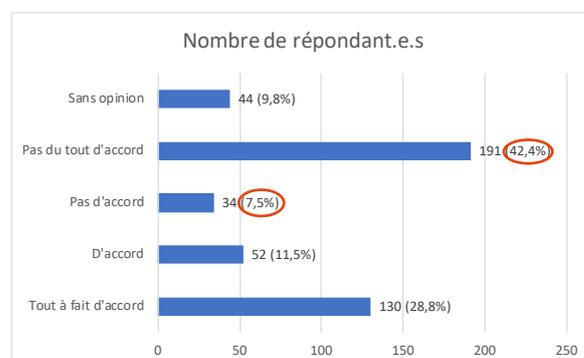
- Défis futurs qui pèsent sur le personnel universitaire dans son travail avec les étudiant-e-s.

PRÉCARITÉ DES CONTRATS DE TRAVAIL

A l'affirmation « *Le contrat de travail est signé à nouveau en début de chaque année universitaire et les changements au*

niveau de la charge de travail et de la rémunération sont mis en place », la moitié des répondant-e-s ont répondu « *pas d'accord* » et « *pas du tout d'accord* », révélant que, lorsque le contrat de travail est conclu pour une année, la charge de travail et la rémunération sont soumises à changement pendant la durée du contrat (graphique 1).

A l'affirmation « *Le contrat de travail est signé pour six ans et les changements au niveau de la charge de travail et de la rémunération ne sont pas mis en place* »,



Graphique 1 : Choix des répondants (en % et en nombre) à la question sur la stabilité et la sécurité des contrats annuels.



Graphique 2 : Choix des répondants (en % et en nombre) à la question sur la stabilité et la sécurité des contrats de travail de six ans.



Riga, Lettonie.

la majorité des répondant·e·s (55 %) expliquent que, bien qu'ils-elles soient nommé·e·s à un poste universitaire pour une durée de six ans, ils-elles connaissent des changements au niveau de la charge de travail et de la rémunération pendant la durée du contrat.

D'autres résultats de l'enquête sont particulièrement marquants. Ainsi, 46 % des répondant·e·s indiquent qu'ils-elles ne sont pas informé·e·s en temps utile (c'est-à-dire au moins un mois avant le début de l'année scolaire) sur leur contrat pour l'année universitaire, y compris en ce qui concerne la charge de travail et la rémunération. Près de la moitié des répondant·e·s (49 %) révèlent que les membres du personnel universitaire ne sont pas remplacé·e·s s'ils-elles ne peuvent pas dispenser leur cours en raison d'un congé maladie ou autre raison et qu'ils-elles doivent faire des heures supplémentaires pour récupérer les cours manqués après leur retour au travail.

Par ailleurs, les évaluations régulières de la performance du personnel universitaire de la part des

étudiant·e·s, des employeurs, d'évaluateur·rice·s externes, etc. créent des tensions supplémentaires. La majorité du personnel universitaire (82 %) indique avoir souffert du « syndrome de surmenage » en raison de la charge de travail soutenue.

POUR DES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE À L'UNIVERSITÉ

A la différence d'autres professions et postes publics, il n'existe pas de contrats à durée indéterminée pour le personnel universitaire. Les contrats sont peu sûrs et précaires, signés pour un semestre, un an ou six ans. Les membres du personnel universitaire qui sont renommé·e·s plusieurs fois de suite devraient avoir la possibilité d'obtenir un contrat à durée indéterminée. Parallèlement, que ce soit dans le travail quotidien et lors du processus de « renomination », le personnel universitaire est soumis à des normes très strictes et variées, y compris au niveau du travail scientifique.

Il s'avère nécessaire d'augmenter le financement public de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément aux normes établies dans la loi sur les établissements d'enseignement supérieur et la loi sur les activités scientifiques. La stabilité et la sécurité du travail pourraient être garanties par chaque direction d'établissement s'il y avait suffisamment de financements publics pour l'enseignement supérieur et la science alloués dans le budget de l'État.

Références

Higher Education Institutions in Latvia in 2019. Ministry of Education and Science (IZM).

<https://www.izm.gov.lv/lv/izglitiba/augstaka-izglitiba/augstakas-izglitibas-iestades>

Factors of decent work. International Labor Organization.

<https://www.ilo.org/global/research/lang-en/index.htm>

Par augstakas izglitibas iestazu macibspeku darba apstakliem rezultati un prezentacijas. https://www.lizda.lv/projects_and_studies/aptaujas-par-augstakas-izglitibas-iestazu-macibspeku-darba-apstakliem-rezultati/

Reconquérir l'enseignement supérieur en Malaisie

Le mouvement académique malaisien (GERAK) a été officiellement constitué en 1993, avec pour objectifs : la protection des droits et intérêts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, la lutte pour la liberté académique et l'autonomie des organisations de l'enseignement supérieur ainsi que la création d'un environnement propice à la qualité académique et aux coopérations entre universitaires au niveau national et international. Quelques-uns des défis et des acquis de l'ESR sont évoqués, un an et demi après la victoire de l'Alliance de l'espoir.

L'Alliance de l'espoir (*Pakatan Harapan*, PH) a remporté les quatorzièmes élections législatives le 9 mai 2018. Sous le slogan « *Reconstruire notre nation, concrétiser nos espoirs* », son programme de réformes promettait de débarrasser la Malaisie de la corruption généralisée, des pratiques cupides de ses dirigeants et d'une dette croissante qui a, entre autres, entraîné la diminution du budget alloué à l'enseignement supérieur. Ces coupes budgétaires avaient placé les universités publiques sous la menace permanente de la commercialisation, les poussant, au fil des ans, à mettre de côté des enseignements ou des disciplines considérés comme dépourvus de valeur sur le marché. Elles avaient également eu pour effet le manque de financement au niveau de la recherche portant sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) ainsi que la marginalisation de la recherche fondamentale.

En revanche, le nouveau gouvernement propose une politique d'espoir dont l'objectif est la réorganisation des contrôles institutionnels, notamment l'autonomie institutionnelle et les libertés académiques des établissements d'enseignement supérieur (ES). Dans cet article, nous donnons

un aperçu de quelques-uns des défis et des réalisations de l'ES en Malaisie, un an et demi après la victoire historique qui a brisé l'emprise du Front national (*Barisan Nasional* – BN) sur le pouvoir qu'il avait conservé durant les six dernières décennies. Nous soulignons également le rôle joué par le mouvement académique malaisien (GERAK) dans la promotion des réformes.

DU NÉPOTISME ET DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES

L'engagement pris par le nouveau gouvernement concernant le maintien d'une gouvernance institutionnelle autonome au niveau des postes de direction des universités publiques et des établissements d'ES a donné des résultats mitigés¹. Si les responsables politiques du BN nommés à la tête des universités ont désormais été remplacés², cela n'a pas mis fin au népotisme. On peut citer, à titre d'exemple, la nomination de Muhammad Nur Manuty, président du PH, à la tête du conseil d'administration de l'université Sultan Zainal

¹ Suat Yan Lai, 2019. Reforming Higher Education in Malaysia: Combating Entrenched Patronage and Racial Politics, In *New Mandala*, 20 juin. <https://www.newmandala.org/ph-education-reform/>

² Par exemple, Zaki Azmi de l'université Malaysia Sabah, Noorul Ainur Mohd Noor de l'université Sains Malaysia, et Annuar Ali de l'université Putra Malaysia.

Dr Lai Suat Yan

Coordinatrice et enseignante du programme Gender studies, University of Malaya ; vice-présidente du Malaysian Academic Movement (GERAK)

Dr Ngo Sheau Shi

Enseignante à la School of Communication, Universiti Sains Malaysia (USM); membre du comité exécutif du GERAK

Dr Yuwana Podin

Enseignante à l'Institute of Health and Community Medicine, Universiti Malaysia Sarawak (UNIMAS); membre du comité exécutif du GERAK

Abidin, le cas du Dr Mohd Ghazali Abas, secrétaire général du ministère de l'Éducation, qui siège au conseil d'administration de l'université Kebangsaan Malaysia, ou encore la décision du ministre de l'Éducation de se nommer lui-même président de l'Université islamique internationale (IIUM); mais il a dû démissionner de ce poste en réponse à des protestations soutenues. Finalement, les avancées progressives obtenues témoignent de la lutte acharnée. La création récente du comité autonome de sélection des vice-chancelier·ère·s du ministère de l'Éducation, dont la tâche est d'examiner les candidat·e·s potentiel·le·s et de leur faire passer des entretiens, permet d'espérer que les nominations futures seront fondées sur le bagage universitaire plutôt que sur les relations politiques.

Dans un contexte plus large, le fonctionnement autonome des institutions de l'ES repose également sur des dispositions légales qui préservent leur indépendance ainsi que leurs libertés académiques. Alors que davantage d'espaces ont été ouverts aux débats critiques sous le nouveau gouvernement, l'absence d'une loi visant à faire respecter les libertés académiques signifie que le pouvoir demeure encore entre les mains des autorités de gestion lors-

qu'il s'agit de donner la parole au sein du cadre universitaire. En témoignent l'annulation, en novembre dernier, du forum où devait s'exprimer le militant politique Hishamuddin Rais à l'université Kebangsaan Malaysia³; ou encore l'annulation, deux mois plus tôt, de l'invitation du Dr Syed Farid Alatas, qui devait prononcer un discours important à l'université Sains Islam Malaysia.

Les amendements des diverses lois visant à permettre aux étudiant·e·s de s'impliquer dans des activités politiques sur le campus qui ont été mis en place en décembre 2018 constituent une étape majeure dans le développement d'espaces critiques favorisant l'engagement. Toutefois, les étudiant·e·s en attestent, une politique de la peur sévit encore du fait d'une culture contraire au militantisme étudiant⁴. Ainsi, les étudiant·e·s qui ont pris part à la protestation contre la nomination du ministre de l'Éducation comme président de l'IIUM ont été réprimandé·e·s, au prétexte qu'ils·elles ne se concentraient pas sur leurs études. Par ailleurs, diverses lois qui restreignent les libertés académiques – comme la loi sur la sédition – n'ont pas encore été abolies et ne cessent d'être appliquées aux personnels des universités publiques, par exemple la loi 605 qui régit la conduite des personnels des instances statutaires dont font partie les universités publiques.

ENSEIGNEMENTS ET MARCHÉ

Les débats sur l'autonomie des universités publiques entamés sous le régime précédent ont confondu celle-ci avec l'autonomie financière des institutions financées par l'État en Malaisie. La décision d'une politique d'autonomie

financière pour les universités publiques s'est donc traduite par la réduction progressive du soutien financier de l'État. Il est intéressant de noter que les données du programme de la Malaisie pour l'éducation 2015-2025 ont montré que les dépenses totales consacrées à l'ES avaient augmenté de 13 % par an entre 2004 et 2014, passant de 4,3 milliards à 15,1 milliards de ringgits. Toutefois, comme le montre le graphique ci-dessous, en termes de pourcentage du budget national, le budget annuel alloué aux universités publiques a été progressivement réduit durant neuf années consécutives (sauf en 2014 et 2015) depuis 2010. En réalité, le budget alloué à l'enseignement supérieur en 2019 est le plus bas, ne représentant que 4,2 % du budget total. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux·ses universitaires se soient plaint·e·s du manque de financement des universités publiques en ce qui concerne les dépenses liées à la gestion et à la recherche. Pire encore, il est désormais normal que l'on demande aux universitaires de générer des revenus pour financer leur université ainsi que leurs activités de recherche.

Cette approche axée sur le marché prédomine désormais dans la conception des environnements d'apprentissage. Au cours de la dernière décennie, par exemple, des cours qui ne présentaient pas d'intérêt pour le

« Nous devons considérer la manière dont nous pourrions commercialiser certains de nos programmes universitaires, améliorer notre recrutement international pour le premier cycle, avoir suffisamment besoin de fonds pour travailler en étroite collaboration avec l'industrie, faire passer certains domaines de recherche identifiés à la vitesse supérieure... »*

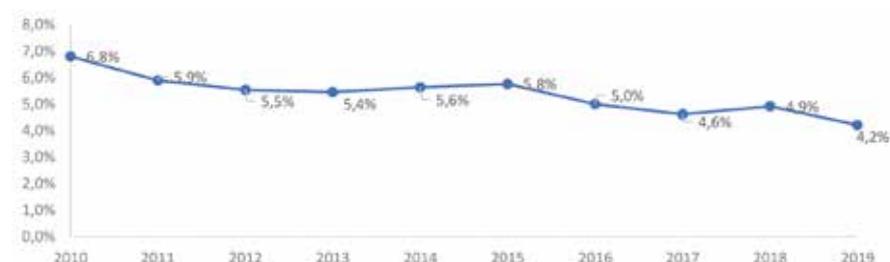
Propos du professeur Datuk Dr Asma Ismail, vice-chancelier de l'université Sains Malaysia, devant un groupe de jeunes chercheur·e·s le 14 novembre 2016.

*Ewe Hoe Tan, 2016. Be Creative in Generating Income, VV Urges Young Researchers. Penang: USM Media and Public Relations Centre (<https://news.usm.my/index.php/english-news/4434-be-creative-in-generating-income-vc-urges-young-researchers>).

Ewe Hoe Tan, 2016. Be Creative in Generating Income, VV Urges Young Researchers. Penang: USM Media and Public Relations Centre. <https://news.usm.my/index.php/english-news/4434-be-creative-in-generating-income-vc-urges-young-researchers>

marché ont été supprimés par manque de financement et de ressources. Par conséquent, les choix des étudiant·e·s sont limités lorsqu'il s'agit de s'engager intellectuellement sur des sujets considérés comme n'ayant aucune valeur sur le marché, ou de développer leurs capacités critiques dont ils·elles auront besoin en tant que citoyen·ne·s responsables et éclairé·e·s pour construire un monde meilleur. Ainsi, leurs expériences d'apprentissage sont essentiellement axées sur le marché du travail. En témoigne l'élaboration d'un éventail de politiques et de mesures éducatives fondées sur l'employabilité des diplômé·e·s, l'entrepreneuriat, les liens avec l'industrie et la collaboration entre l'université et l'industrie. Nos universités accordent de moins en moins de valeur à l'intérêt public et à l'éducation civique.

Budget alloué à l'enseignement supérieur, en pourcentage du budget total, pour la période 2010-2019.



Source : données calculées à partir des informations disponibles sur le site Web officiel du ministère des Finances concernant l'estimation pour les années 2010 à 2019 des dépenses fédérales dans leur ensemble, y compris les dépenses relatives à l'enseignement supérieur.

³ GERAK, 22 novembre 2018, UKM's decision appears to snub Maszlee, Letter to *Malaysiakini*: <https://www.malaysiakini.com/letters/452925>.

⁴ Kenneth Tee, 2018. Amending UUCA not enough because of 'culture of fear', says student activist, 28 décembre. <https://www.malaymail.com/news/malaysia/2018/12/28/amending-uuca-not-enough-because-of-culture-of-fear-says-student-activist/1706872>

Selon Morshidi (2015⁵), il existe en Malaisie une contradiction entre l'importance du développement économique et l'objectif de l'ES qui consiste à former des individus selon une vision holistique. Si l'on en juge par l'évolution actuelle, l'idéologie néolibérale empiète de plus en plus sur les universités publiques. Le problème de cette idéologie est qu'elle traite le savoir comme un produit, les étudiant·e·s comme des consommateur·rice·s, les professeur·e·s comme des entrepreneur·e·s et les établissements scolaires comme des centres commerciaux⁶. Si les universités perdent de vue leur rôle fondamental dans la formation et le développement holistique de citoyen·ne·s capables de faire face à un avenir incertain caractérisé par la révolution industrielle 4.0 et les menaces du réchauffement climatique, la Malaisie risque de perdre son avantage compétitif. En outre, si elle souhaite faire partie des pays développés d'ici 2025, il est essentiel qu'elle préserve un environnement favorisant les libertés académiques, l'ouverture et la concurrence loyale. Pour ce faire, il faudra non seulement mettre sur pied une réforme institutionnelle, mais aussi des mesures visant à garantir davantage le financement public des universités.

RECHERCHE ET RENTABILITÉ

Depuis les années 1970, la Malaisie a toujours mis l'accent sur les sciences dans ses écoles. Dans sa tentative de devenir un pays développé d'ici 2020 grâce à une économie basée sur l'industrie, le gouvernement précédent avait lancé son nouveau modèle économique (NEM) 2011-2020 en 2010⁷. Selon les prévisions, le NEM devait

permettre la création d'1,3 million d'emplois d'ici 2020 pour l'infrastructure et le développement de l'industrie. En écho à cette aspiration nationale, l'enseignement a mis l'accent sur les STIM afin de produire une main-d'œuvre suffisante pour répondre à la demande. Se joignant à d'autres pays, la Malaisie a pris le train de la révolution industrielle (RI) 4.0, dans laquelle les programmes de STIM semblaient adaptés à l'ensemble du plan national. En plus d'influer sur les priorités de l'enseignement, cette stratégie nationale s'est infiltrée dans la recherche des universités malaisiennes, où elle décide des financements prioritaires.

En 2019, sous la nouvelle administration publique, les financements se sont accrus dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation. Ainsi, sur les 60 milliards de ringgits – soit un cinquième du budget annuel total pour 2019 –, 400 millions ont été alloués à des bourses de recherche, et 30 millions de plus sous la forme de subventions de contrepartie⁸. Toutefois, le budget alloué à l'ES n'a cessé de diminuer au fil des ans, provoquant un sentiment général de frustration parmi les universitaires et les chercheur·euse·s.

Le nœud du problème est que le financement octroyé est tout simplement insuffisant pour soutenir l'initiative de produire des recherches à la portée scientifique significative. En fonction du programme de subvention, chaque recherche reçoit un maximum de 250 000 à 1 million de ringgits (de 60 000 à 250 000 dollars américains), une somme dérisoire dans la recherche portant sur les STIM. En outre, la morosité de l'économie malaisienne et l'affaiblissement de la monnaie pèsent lourdement sur le financement de la recherche. En raison du faible taux de change du ringgit malaisien par

rapport au dollar américain, l'acquisition de matériel et d'équipement de recherche fabriqués à l'étranger épuise les fonds de recherche en un rien de temps. La politique financière du gouvernement aggrave davantage la situation, en exigeant que les approvisionnements des universités publiques se fassent par l'intermédiaire d'entreprises appartenant à des Bumiputera⁹, qui pratiquent des taux plus élevés.

Les recherches et les innovations financées par le gouvernement sont classées par ordre de priorité par les administrateur·rice·s des ministères et les responsables politiques en fonction des intérêts nationaux. Ainsi, une part des axes de recherche peut avoir un impact faible sur la communauté ou l'industrie concernée, bien qu'elle puisse répondre aux intérêts nationaux. Preuve en est l'impact relativement faible des publications et des brevets issus des universités publiques malaisiennes si on les compare à d'autres pays voisins ou au secteur privé¹⁰.

Il existe aussi un déséquilibre dans la disponibilité du financement fourni par les pouvoirs publics et les industries, qui trouvent plus intéressant de soutenir des projets potentiellement commercialisables plutôt que des recherches fondamentales qui réclament plus de temps et, éventuellement, plus de ressources sans garantie de rentabilité. Telle est pourtant la réalité de la recherche fondamentale, où les théories et les hypothèses sont explorées en vue d'ouvrir la voie à des recherches scientifiques plus axées sur l'application. De nombreuses recherches fondamentales peuvent de

⁵ Sirat Morshidi, 2015. The humanities, general education and the push towards knowledge-based economy in Malaysia. *Korean Journal of General Education*, 9, (2), 377-396.

⁶ Henri A. Giroux, 2011. *On Critical Pedagogy*. New York: Continuum International Publishing Group.

⁷ National Economic Advisory Council, 2010. *New Economic Model for Malaysia*. Putrajaya: National Economic Advisory Council.

⁸ Ministry of Finance, 2010. *Estimated Federal Expenditure*. Putrajaya: Ministry of Finance Malaysia. https://www.treasury.gov.my/pdf/bajet/maklumat_bajet_kerajaan/2010/cadangan_anggaran.pdf

⁹ Politique mise en œuvre dans les années 1970 par le gouvernement malaisien dans le cadre de la nouvelle politique économique (NEP), qui visait à favoriser les Bumiputera – les autochtones – en appliquant notamment des quotas dans l'éducation publique et le secteur public, ou en attribuant des contrats commerciaux pour accroître l'équité économique et atténuer les tensions ethniques.

¹⁰ Ministry of Science, Technology and Innovation, 2015. *Bibliometric Study 2015: Science and Technology Knowledge Productivity in Malaysia*. Putrajaya: Ministry of Science, Technology, and Innovation.

ce fait être mises de côté, ce qui mène à des recherches manquant de vigueur scientifique et intellectuelle.

La recherche scientifique est particulièrement minée par la tendance croissante des universités à se focaliser sur les classements et leurs divers indices. Les universités en viennent alors à imposer des indicateurs clés de performance aux universitaires et aux chercheur·euse·s pour leur nombre de publications afin de monter dans les classements. Certaines des meilleures universités du pays se sont ainsi hissées dans le classement mondial en augmentant le nombre de leurs publications scientifiques, qui comportent toutefois un indice de citation plus faible¹¹. La médiocrité des publications résulte ainsi de pratiques contraires à la déontologie, telles que la technique du « saucissonnage » des publications, les chercheur·euse·s privilégiant la quantité à la qualité. La course à l'augmentation du nombre de publications a également été marquée par l'apparition de revues universitaires de faibles qualité et fiabilité qui permettent à ces universités de publier plus rapidement les travaux de leurs propres chercheur·euse·s. Toutes ces pratiques académiques malhonnêtes mettent à mal le caractère sacré du savoir. Une analyse bibliométrique des citations et des articles produits par soixante-quatre pays entre 2001 et 2014 a révélé que le ratio de citations par article de la Malaisie était de 5,37, ce qui la plaçait à la 62^{ème} place du classement en 2015, une position relativement inférieure à d'autres pays en développement voisins comme les Philippines (30^{ème}), la Thaïlande (36^{ème}), l'Indonésie (37^{ème}) et le Viêt Nam (49^{ème}) (ministère des Sciences, des Technologies et de l'Innovation, 2015). S'il est vrai que les différentes institutions du pays n'obtiennent pas les mêmes résultats au niveau de leurs publications, une amélioration de l'indice de citation des publications de l'ensemble du pays reste souhaitable.

Bien que le NEM ait promis la création de 1,3 million d'emplois, de nombreux·ses diplômé·e·s universitaires dans le domaine des STIM restent sans emploi à ce jour, car il n'y a tout simplement pas assez d'opportunités, ou en raison de décalages entre les compétences des diplômé·e·s et les postes existants. Ainsi, alors que plus de 290 000 étudiant·e·s ont été diplômé·e·s en 2018, 20 % n'ont pas trouvé d'emploi¹². La morosité de l'économie complétant ce tableau, nombreux·ses sont les diplômé·e·s universitaires dans le domaine des STIM qui ont obtenu un emploi dans un autre domaine que celui dans lequel ils·elles avaient étudié. Par conséquent, l'intérêt des étudiant·e·s pour les STIM et le nombre d'inscrits en troisième cycle connaît une baisse considérable.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le mouvement académique malaisien (GERAK) a joué un rôle déterminant en proposant au ministre de l'Éducation les réformes nécessaires dans son protocole en dix points¹³. Les deux principaux domaines abordés sont la gouvernance démocratique des universités publiques et les libertés académiques. Le GERAK n'a cessé d'engager le dialogue avec le ministre et, à l'heure actuelle, quelques-un·e·s des membres de son comité exécutif ont intégré les divers groupes de travail du ministère afin d'apporter les changements nécessaires ; comme par exemple le comité chargé d'examiner la loi sur les universités et les institutions de l'ES (*Universities and University Colleges Act*, UUCA), qui travaille actuellement au remplacement de cette loi par une autre qui protégerait les libertés académiques et la gouvernance démocratique des universités. Il collabore également avec les militant·e·s étudiant·e·s et la société civile pour faire pression en faveur des

réformes nécessaires. Dans son protocole, le GERAK a en outre exigé la révision de l'indicateur clé de performance applicable aux universitaires afin de s'affranchir des critères de classement administratifs centrés sur l'ISI¹⁴ et d'adopter ceux qui reflètent la Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'ES, tels que les observations pédagogiques, le nombre de communications revues par comité, les articles publiés dans des revues, l'indice *h* des ouvrages, les contributions à la société et la mobilité en termes de présentation dans les conférences internationales et de congés sabbatiques. Les universités devraient être encouragées à se concentrer sur la qualité de la recherche et des publications plutôt que sur leur quantité.

En outre, si on réfléchit à reconquérir la recherche scientifique en Malaisie malgré sa situation désastreuse, les idées de recherche ascendantes doivent être acceptées et encouragées, et les décisions concernant les programmes scientifiques nationaux ne doivent pas être laissées aux mains des bureaucrates. Le désir qu'a le pays de disposer de technologies commercialisables ne doit pas se réaliser au détriment de la recherche fondamentale. Les projets ayant un lien étroit avec la production ou la commercialisation pourraient être mis en relation avec les industries pertinentes et en mesure de contribuer à leur développement par leur financement. Le problème de l'importance excessive accordée aux STIM et des promesses irréalistes en matière d'opportunités d'emploi sous-jacentes doit également être résolu. Enfin, nous devons adopter un programme d'enseignement plus sain basé sur les sciences, la technologie, la lecture, l'ingénierie, les sciences humaines et les mathématiques, qui mettrait davantage l'accent sur l'apprentissage que sur les examens.

11 Ministry of Education, 2015. *Malaysia Education Blueprint 2015-2025*. Putrajaya: Ministry of Education Malaysia.

12 Ministry of Education, 2019. *Study of Graduate Tracing System*. Putrajaya: Ministry of Education Malaysia.

13 GERAK 10 Point Memorandum, 2018 : http://blogakademikmalaysia.blogspot.com/2018/07/gerak-10-point-memorandum-submitted-to_24.html

14 Critères émanant de la *Web of Science* de l'Institute for Scientific Information (ISI).

L'Engagement envers les scientifiques

Préserver des conditions favorables à la liberté académique en Norvège

**FORSKER
FORBUNDET**

L'Association norvégienne des chercheur·euse·s (*Norwegian Association of Researchers* – NAR) est le plus grand syndicat norvégien servant les intérêts des universitaires, des chercheur·euse·s et des professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche en Norvège. Petite société savante scientifique originellement créée à l'Université d'Oslo en 1936, la NAR compte actuellement 23 000 membres. Elle est affiliée à la fédération nationale Unio – la Confédération des syndicats de professionnels – et, au niveau international, à l'Internationale de l'Éducation (IE) et au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE).

Jorunn Dahl Norgård

Conseillère en chef¹

Association norvégienne des
chercheur·euse·s

@ www.forskerforbundet.no

Le 15 novembre 2016, les huit principaux partis politiques norvégiens ont accepté de signer une déclaration de soutien à la liberté académique et d'encourager les universitaires à participer au débat public. La cérémonie de signature a eu lieu à l'occasion du Sommet annuel sur la politique de recherche et l'initiative émanait de ses organisateurs, l'Association norvégienne des chercheur·euse·s (NAR). Quelle était la toile de fond de cette initiative et qu'est-ce que peuvent attendre les universitaires qui signent un engagement non juridique et non contraignant ? Les politicien·ne·s norvégien·ne·s tiennent-ils leur engagement ?

Dans le monde entier, un manque flagrant de respect pour le savoir scientifique semble s'accroître, et même être encouragé par les dirigeants de pays où la science et la quête de savoir sont pourtant grandement estimées. La notion de « société post-vérité » ou de « *fake news* (infox) » fait les gros titres et la liberté académique est menacée de différentes manières, allant de l'attaque à la manipulation des connaissances scientifiques à des fins politiques. De plus en plus de politicien·ne·s remettent en cause les résultats de la recherche ou procèdent à un picorage favorable à leurs propres intérêts. Cette évolution menace la confiance du public dans la recherche, le débat public éclairé ainsi que les valeurs démocratiques fondamentales des sociétés modernes et complexes. Cet état des lieux a été mis en évidence dans l'adoption, par le Forum mondial sur la liberté académique, l'autonomie institution-

nelle et l'avenir de la démocratie², de sa déclaration en juin 2019. De même, cette évolution est une des raisons qui a poussé la Conférence extraordinaire du CSEE à adopter la résolution « *Renforcer la liberté académique en Europe* » à Athènes en 2018³.

ABUS ET PICORAGE DE LA RECHERCHE

À l'échelle mondiale, un certain nombre de scientifiques qui communiquent des résultats ou discutent publiquement de sujets controversés ou clivants courent le risque de perdre leur emploi, de voir leur financement annulé ou d'être freinés de manière plus subtile. La liberté académique est menacée, comme le rapportent, parmi d'autres, *Scholars at Risk*⁴.

¹ Cet article est une version mise à jour d'un blog rédigé par Terje Colbjørnsen et publié le 15 février 2017 sur le site web de l'Internationale de l'Éducation (worldsofeducation.org). T. Colbjørnsen est un ancien conseiller de la NAR. Titulaire d'un doctorat « Médias et communication » de l'université d'Oslo, il a déjà travaillé sur des questions relatives à la liberté d'expression et aux médias. Il est maintenant professeur associé à l'université métropolitaine d'Oslo. Cet article s'appuie également sur une présentation de l'Engagement envers les scientifiques lors d'un EdTalk organisé à l'occasion du 8^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation tenu à Bangkok en juillet 2019.

² <https://www.coe.int/fr/web/education/-/global-forum-on-academic-freedom-institutional-autonomy-and-the-future-of-democracy>

³ https://www.csee-etuice.org/images/attachments/RS_Academic-Freedom-in-Europe_ADOPTED-FR.pdf

⁴ <https://www.scholarsatrisk.org>



15 novembre 2016 : signature de la déclaration de soutien à la liberté académique par les huit principaux partis politiques norvégiens.

Il convient de noter que les universitaires norvégiens ne sont pas soumis aux pires formes de menace quant à leur liberté intellectuelle et académique. Elles et ils sont généralement encore à l'abri et peuvent poursuivre des recherches en fonction de leurs propres intérêts et sans influence politique directe. Les exemples norvégiens sont de nature subtile et résultent, dans une certaine mesure, de plusieurs petites tendances qui poussent les conditions de la liberté académique dans la mauvaise direction. La loi relative aux universités et aux collèges universitaires (art. 1-5⁵) protège explicitement les libertés académiques et artistiques. Cependant, plusieurs controverses récentes ont clairement montré que la liberté académique pouvait facilement être soumise à des pressions politiques malgré une protection juridique

solide. Ces affaires sont généralement liées à des frictions entre intérêts commerciaux et de recherche ou à des questions spécifiquement contestées.

Ainsi par exemple, un ministre a été accusé, en 2016, d'avoir créé la polémique en déclarant que les travaux des scientifiques de l'Institut national de recherche marine (financé par l'État) devraient être plus favorables à l'industrie⁶. Pour soutenir sa politique d'immigration, l'une de ses collègues aurait procédé au picorage de résultats de recherche en les rapportant incorrectement. Interrogée, elle a refusé de répondre aux questions concernant ses sources.

Ignorant les rapports existants émanant d'une communauté de

scientifiques scandinaves déjà mécontente, des parlementaires ont commandé un rapport sur les loups et la migration des espèces sauvages.

Ces exemples ont accéléré le débat entre scientifiques et autres parties prenantes en Norvège. On pourrait bien sûr facilement faire valoir que la dénaturer des résultats de la recherche n'est pas un phénomène nouveau ou encore que la recherche est rarement totalement neutre. Néanmoins, le picorage, les citations et les interprétations des résultats délibérément erronées constituent des formes d'abus. Comme il l'a été rappelé, « *la recherche existe pour éclairer le monde. La politique consiste à utiliser cette lumière pour définir une direction. Par conséquent, les abus politiques en matière de recherche sont dangereux*⁷ ».

⁵ <https://app.uio.no/ub/ujur/oversatte-lover/data/lov-20050401-015-eng.pdf>

⁶ A troubled saga about marine researchers, politicians, and the industry : <http://www.bluefrontiermagazine.com/BFM/INSIDE/A-troubled-saga-about-marine-researchers-politicians-and-the-industry>

⁷ Are Brean, 2016. Drunks and Lamp-posts, *Journal of the Norwegian Medical Association*, Issue 7, 136: 587.

UN ENGAGEMENT SIGNÉ PAR TOUS LES PARTIS

À la lumière de ces exemples, du débat et des réactions des membres de notre syndicat, la NAR a été encouragée à prendre des mesures pour garantir la liberté académique. C'est ainsi que l'idée d'un Engagement envers les scientifiques est née.

Comme mentionné, tous les principaux partis politiques – de gauche, du centre et de droite – ont signé l'engagement en novembre 2016. Quel engagement ont-ils pris ? En le signant, les représentants des huit partis politiques reconnaissent l'importance d'une « *base de connaissances solide et d'une approche ouverte de la recherche* ». En outre, et répondant explicitement aux préoccupations exprimées au sujet des controverses susmentionnées, les politicien·ne·s « *exhortent les scientifiques à participer au débat public et à mettre leurs recherches à disposition [...] même lorsque ces recherches peuvent sembler contredire la position officielle du parti* ».

Les partis s'engagent non seulement en faveur de la liberté académique en général, mais aussi, ils s'engagent à citer correctement les recherches et à ne pas dissimuler les résultats qui sont incompatibles avec les opinions politiques. À en juger par la réponse des membres de la NAR, cet engagement a été bien accueilli par le milieu de la recherche. Les chercheur·euse·s y ont vu une reconnaissance bienvenue de l'importance de la liberté académique à une époque de pressions croissantes.

L'engagement a-t-il changé quelque chose ? Naturellement, ce type de document ne garantit pas la liberté académique en soi. Il doit être perçu comme une déclaration symbolique forte sur le respect des connaissances scientifiques ainsi que sur

l'engagement en faveur de la liberté et de l'autonomie des universitaires et de leurs établissements. La sauvegarde de la liberté académique nécessite un effort constant de la part de parties prenantes telles que la NAR. Grâce à l'Engagement envers les scientifiques, nous disposons d'un instrument supplémentaire et d'une preuve de l'engagement des partis politiques norvégiens. Nous avons la possibilité de leur rappeler qu'ils l'ont effectivement signé. Cela peut s'avérer utile pour contrôler les politicien·ne·s, par exemple pendant les années électorales ou lorsque des résultats de la recherche sont publiés qui pourraient être délicats ou susciter des controverses dans le débat public.

Cet été, nous avons assisté à un autre exemple dans lequel un parlementaire – appartenant à l'un des quatre partis au gouvernement – a accusé des scientifiques norvégiens travaillant sur l'immigration d'avoir un parti pris politique, de ne pas poser les questions critiques et de ne pas porter un éclairage sur les conséquences négatives de l'immigration. Selon lui, il serait sage de faire appel à des chercheur·euse·s hors du pays car il·elle·s seraient plus neutres. Heureusement, cet incident a une nouvelle fois incité les principaux intervenants à prendre la parole au nom de l'intégrité des scientifiques et de la liberté académique. Mais dans le même temps, nous avons pu constater que certains médias avaient saisi cette occasion pour remettre en question les préférences politiques des universitaires norvégiens.

Un autre exemple, plus positif, est lié à la publication d'un rapport de l'OCDE en juin dernier intitulé *Benchmarking Higher Education System of Performance*⁸ (Analyse com-

⁸ <http://www.oecd.org/education/benchmarking-higher-education-system-performance-be5514d7-en.htm>

Nous avons constaté en Norvège que certains scientifiques se battent alors que d'autres hésitent beaucoup à participer au débat public ou s'éclipsent, le coût du harcèlement ou de la suspicion étant trop élevé.

parative du système de performance de l'enseignement supérieur). Parmi les conclusions, la Norvège se situe au dernier rang en ce qui concerne le financement privé de la recherche. Ceci a attiré l'attention des médias et la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Mme Iselin Nybø, a été interrogée à ce sujet. Craignait-elle que la Norvège soit à la traîne ? La ministre a répondu qu'elle apprécierait qu'il y ait davantage de contributions privées, tant qu'il n'y aurait pas de conditions préalables et tant que la liberté académique serait respectée. Évidemment, si cette réponse ne peut être considérée comme une conséquence directe de l'Engagement envers les scientifiques, il convient de noter que c'est cette ministre qui a signé le document au nom de son parti politique en 2016.

Cela montre également que les politicien·ne·s ont des approches variées vis-à-vis du savoir scientifique et nous verrons très certainement d'autres exemples d'abus, de déclarations erronées ou de « picorage » à l'avenir. Comme il l'a déjà été évoqué, cette tendance est dangereuse pour le débat public et remet en cause les conditions propices à la promotion de sociétés démocratiques, notamment lorsque nous savons que la confiance du grand public dans la science semble diminuer. Les politicien·ne·s et les scientifiques partagent la responsabilité de respecter à la fois le processus de recherche et ses résultats ; résultats qui peuvent/doivent toujours être débattus et ne jamais faire l'objet de manipulations délibérées.

Nous estimons que l'Engagement envers les scientifiques nous a fourni un instrument supplémentaire. Un tel engagement serait sans doute utile dans d'autres pays, pour soutenir la liberté académique et rappeler aux politicien·ne·s leur devoir de faire usage de la recherche, dans le respect de la liberté et de l'autonomie des scientifiques. En tant que syndicat, nous devons continuer à sensibiliser l'opinion publique à la liberté académique comme valeur fondamentale essentielle dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il en est de notre responsabilité. C'est pour cette raison que la NAR suit actuellement le travail du comité chargé d'examiner la loi régissant la liberté académique en Norvège. À la lumière des récents développements, nous avons préconisé de renforcer le paragraphe sur la liberté académique. Et tout aussi important, nous avons encouragé le comité à discuter et à donner des conseils sur la manière dont ce paragraphe devrait être interprété – ceci afin de promouvoir une compréhension davantage partagée de la liberté académique et du fait que nous vivons tous ces valeurs. Les politicien·ne·s inclus·es.

Engagement envers les scientifiques

FORSKER FORBUNDET

FORSKER FORBUNDET

Forskerløftet

Stortinget er valgt av folket for å gjøre vanskelige prioriteringer på samfunnets vegne. Ulike hensyn og interesser skal veies mot hverandre, for det tas beslutninger som skal stå seg over generasjoner.

Slike politiske avgjørelser krever et solid kunnskapsgrunnlag, og en åpen holdning til denne kunnskapen. Forskningsresultater er nesten aldri endelige og entydige. Det er et gode for politikken og samfunnsdebatten at våre fremste folkevalgte søker uavhengig forskning og fagkunnskap.

På vegne av mitt parti oppfordrer jeg forskere til å delta i det offentlige ordskiftet og gjøre sin forskning synlig – også når forskningen peker i en annen retning enn partiets ståsted.

For å bidra til en opplyst valgkamp og en kunnskapsbasert politikk for den neste stortingsperioden, vil vi forplikte oss til å:

- ✓ forsvare den akademiske friheten – i Norge og i andre land. Akademisk frihet er avgjørende for forskning av høy kvalitet og en opplyst samfunnsdebatt
- ✓ bestrebe oss på å sitere forskere korrekt og gjengi forskningsresultater på en god måte
- ✓ ikke bevisst skjule sentrale forskningsresultater vi vet eksisterer, selv om de ikke er i samsvar med vårt politiske syn



Marianne Aarum
Arbeiderpartiet

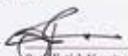
Kristin Ulvén
Høyre

Lill H. Sandness
Fremskrittspartiet

Anne T. Wiinanen
Senterpartiet

Anders Tjønnestad
Kristelig Folkeparti

Steffen Nygård
Venstre


 Sverre Myrnes
Sosialistisk Venstreparti

Ole-Børge Selvig
Miljøpartiet De Grønne

Le Parlement norvégien (*Storting*) est élu par le peuple pour faire des choix difficiles au nom de la société. Avant de prendre des décisions qui pourraient affecter les générations à venir, il convient d'équilibrer divers facteurs et intérêts.

De telles décisions politiques nécessitent une base de connaissances solide et une approche ouverte de la recherche. Les résultats de la recherche sont très rarement définitifs et sans équivoque. Il est bénéfique pour la politique et le débat public que nos principaux représentants élus fassent appel à des recherches indépendantes et des connaissances spécialisées.

Au nom de mon parti, j'exhorte les scientifiques à participer au débat public et à mettre leurs recherches à disposition,

même lorsque celles-ci peuvent sembler contredire la position officielle du parti.

Afin de contribuer à une campagne électorale éclairée et à des politiques basées sur la connaissance pour la prochaine législature, nous nous engageons à :

- défendre la liberté académique, en Norvège et dans d'autres pays. La liberté académique est vitale pour une recherche de haute qualité et un débat public éclairé ;
- veiller à citer les scientifiques avec précision et à reproduire correctement les résultats de la recherche ;
- ne pas cacher consciemment les principaux résultats de la recherche dont nous connaissons l'existence, même si ceux-ci ne correspondent pas à nos opinions politiques.

Cet engagement a été signé le 15 novembre 2016 par des représentants du Parti travailliste norvégien, du Parti conservateur de Norvège, du Parti norvégien du progrès, du Parti du centre norvégien, du Parti démocrate-chrétien de Norvège, du Parti libéral de Norvège, du Parti de la gauche socialiste norvégienne et du Parti écologiste norvégien.

L'impact de la réglementation néolibérale de 2009 sur les métiers et les établissements de l'enseignement supérieur au Portugal



La *Federação Nacional dos Professores* – Fédération nationale des professeurs (FENPROF) – est une fédération de sept syndicats régionaux qui syndiquent les professionnels d'enseignement et de recherche de tous les secteurs d'activité dans l'éducation, allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Dans la *Vie de la recherche scientifique* 397¹, le Pr Manuel Pereira dos Santos (SPGL-FENPROF) expliquait comment, après quinze ans d'une politique en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, le gouvernement avait brutalement pris un tournant néolibéral, qui se traduisait par une réduction drastique du nombre des chercheurs et des financements. Dans ce texte, c'est une analyse de la gouvernance néolibérale et de ses effets qui est proposée².

Pedro Olivera

Sindicato dos Professores do Norte, Federação Nacional dos Professores (FENPROF), professeur associé à l'Instituto de Ciências Biomédicas Abel Salazar ; Universidade do Porto

L'évolution du système d'enseignement supérieur et de recherche au Portugal a comme point d'origine la réglementation juridique de 2009 qui, avec la définition des statuts et de la carrière des enseignants du supérieur, a introduit la nouvelle gestion publique (NPM³) dans les Institutions et les établissements de l'enseignement supérieur.

À l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays dans le monde, cette réglementation a ouvert la voie à une diminution de la vie collégiale, participative et démocratique. Elle a institutionnalisé le mandarinat et a développé la précarité du personnel dans les établissements d'enseignement supérieur.

UNE NOUVELLE « GOUVERNANCE⁴ »

Tout a commencé avec le changement de forme de gouvernement des établissements d'enseignement supérieur. Avec le nouveau règlement, les organes de direction sont désormais le recteur, le conseil général et le conseil de ges-

tion. Le conseil général est composé de membres représentant les étudiants et les professeurs ainsi que de membres extérieurs à la communauté académique. Le recteur⁵ et le conseil de gestion sont élus par ce conseil général et non plus par l'ensemble de la communauté au suffrage direct, comme c'était la tradition jusqu'alors.

L'objectif de restreindre la participation, la collégialité et la démocratie directe est clairement assumé par Monsieur Vital Moreira, le législateur qui a édicté le règlement : « ...nous aurons moins d'organes, moins d'élections, moins de collégialité, une plus grande par-

¹ Manuel Pereira dos Santos, « *Au Portugal, la bourse ou la vie?* », pages 60-62. <https://snscs.fr/portfolio/recherche-scientifique-en-france-et-a-leurs-question-dargent-ou-dideologie/>

² Ce texte est issu d'une communication présentée lors du séminaire international du congrès d'orientation du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP-FSU). Ces rencontres sont les bases de la construction d'une réponse syndicale internationale pour un autre système d'enseignement et de recherche.

³ Nouveau management public, *New public Management*.

⁴ L'auteur utilise le concept de « *gouvernement des établissements* » là où le NPM use du vocable de « *gouvernance* ».

⁵ Comme dans de nombreux pays, les recteurs désignent, dans ce texte, les présidents d'universités ou les directeurs d'établissements « opérateurs » de l'enseignement supérieur et de la recherche.



« participation extérieure, plus de responsabilité vers l'extérieur. Si quelque chose doit changer profondément avec la réforme, c'est clairement le système de gouvernement »⁶.

La nouvelle réglementation a également ouvert la possibilité de créer des fondations, avec cette étrange dénomination de « *fondations publiques de droit privé* », c'est-à-dire des institutions publiques gérées comme si elles étaient privées. La transition vers un régime de fondations n'est pas anecdotique : c'est un moyen de subvertir la constitution portugaise en modifiant le caractère public de l'établissement d'enseignement supérieur sans que cette privatisation n'ait à être approuvée par l'Assemblée de la République.

Dans les fondations, le recteur est élu par un conseil de curateurs nommés par le gouvernement, une fois entendu le conseil général. Une première question s'impose : pourquoi

un conseil de curateurs externes serait-il en mesure de mieux définir la vie interne de l'université et de sa mission que ses propres membres ?

Les fondations ont été présentées comme alliant le meilleur des deux mondes, en permettant d'associer la mission de service public avec un management respectant les canons du privé. Elles apporteraient des avantages comptables, car elles s'affranchiraient de la comptabilité publique – ce qui, en fait, n'est pas arrivé. Il faut rappeler que la nouvelle réglementation a été mise en place au moment de la crise financière et qu'un de ses objectifs était de réduire le déficit public et, pour cela, d'enlever la charge du budget des établissements d'enseignement supérieur des comptes de l'État.

UNE PRÉCARISATION ACCRUE

Cependant, c'est le régime contractuel du personnel – « *plus flexible* » – qui constitue le cœur du changement introduit par la nouvelle réglementation

des établissements d'enseignement supérieur. Grâce à la gestion de ses ressources humaines, l'institution peut créer ses propres carrières pour son personnel employé dans l'enseignement, dans la recherche et dans l'administration. Autrement dit, une fondation peut employer des enseignants pour remplir les mêmes fonctions, mais avec des contrats différents. Certains professeurs peuvent ainsi exercer leurs fonctions avec un contrat public et d'autres avec des contrats de travail individuels sous un régime privé. La question se pose alors de savoir jusqu'où ce type de situation peut aller. Un établissement public ne pourrait-il pas, à l'avenir, n'employer que des professeurs sur contrats de droit privé ?

Une autre conséquence de l'institution de fondations a été la création des instituts de recherche où les chercheurs n'ont pas de contrat avec l'université mais avec une institution privée sans but lucratif. Ainsi, nous avons des chercheurs qui travaillent sous un statut précaire, qui enchaînent les

⁶ Moreira, V. (2008). Estatuto Legal das Instituições de Ensino Superior. En *Políticas de Ensino Superior: Quatro Temas em Debate*, Conselho Nacional de Educação, Lisbonne, ISBN 978-972-8360-51-1

bourses pendant des années, souvent de dix ou quinze ans. Le gouvernement a bien créé un programme pour l'intégration des travailleurs précaires dans le régime public, mais celui-ci n'a bénéficié qu'à 20 % de ces précaires, soit près de 4 000 chercheurs.

VERS UNE CYBERBUREAUCRATIE

Au cours des dernières années, l'importance des gestionnaires dans les établissements d'enseignement supérieur s'est accrue, ce qui a profondément transformé les universités et les écoles polytechniques elles-mêmes. Jusqu'ici, les gestionnaires étaient choisis parmi les pairs, et parce qu'ils étaient issus de la communauté académique, ils en étaient les représentants. Quand l'institution a commencé à recruter des gestionnaires professionnels extérieurs à la communauté, ceux-ci n'ont plus été en mesure de partager une compréhension commune du monde universitaire. Au même moment, les structures de gestion des établissements d'enseignement supérieur se sont bureaucratisées, et la part des gestionnaires et des banquiers dans les conseils généraux ou dans les conseils d'administration a augmenté. Or ces gestionnaires s'estiment capables de définir et d'établir la qualité de l'enseignement supérieur et de l'évaluer et la mesurer.

La cyberbureaucratie – qui est le résultat de cette obsession de tout vouloir quantifier – a de graves répercussions : ce que l'on pensait être un simple changement de gestion s'est traduit par des changements dans l'exercice même de la profession d'enseignant. Les professeurs, qui sont responsables de leurs activités au niveau de l'enseignement et de la recherche, doivent désormais s'assurer que ces activités sont mesurables et sont obligés de fournir les indicateurs permettant de les mesurer. L'exercice de la profession se voit ainsi changé. La confiance est remplacée par la méfiance, la notion de service est remplacée par la présentation d'indi-

cateurs, de contrôles et de chiffres. Le sens de la profession est questionné et l'enseignement comme la recherche sont transformés en un autre travail.

L'évaluation s'est révélée être la plus grande réussite des règlements modifiant les statuts et la carrière des enseignants : pour une progression automatique dans la même catégorie, six années consécutives avec la mention maximale sont exigées ; pour les collègues qui ne répondent pas à ce critère, la progression ne se produira que si les ministères de l'Enseignement Supérieur et des Finances mettent en place une demande conjointe qui débloque des fonds à cette fin – ce qui ne s'est encore jamais produit. De nombreux enseignants pourraient ainsi ne jamais changer d'échelon et rester dans la même catégorie tout au long de leur carrière. Les travaux de Pierre Bourdieu à propos des « Usages sociaux de la science⁷ » et de Christophe Dejours sur « l'évaluation du travail⁸ » éclairent très bien les transformations managériales en cours.

AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

La réglementation de 2009 a la prétention de créer des établissements d'enseignement supérieur moins dépendants du financement de l'État, soi-disant plus autonomes, mais qui sont *in fine* dépendants du marché et de ses valeurs. Les conséquences peuvent être très graves sur le contenu des enseignements et les thématiques de recherche (particulièrement dans des domaines de connaissances considérés comme non rentables par les milieux économiques ou industriels, comme peuvent l'être les sciences humaines ou sociales), ainsi que sur

l'indépendance, les libertés académiques et la carrière des enseignants et des chercheurs. Dans cette situation, qui veille à l'intérêt public ? A l'intérêt général ?

En conclusion, pendant de nombreuses années, l'université a été comprise comme un lieu de recherche de la vérité et de la construction des connaissances, et ce sont ces missions qui ont assuré sa pérennité. Aujourd'hui, le changement de paradigme qui nous est imposé, fait que la gestion cesse d'être un moyen pour devenir un objectif, ce qui contredit une vision de l'enseignement supérieur en tant que lieu de création et d'innovation. Le passage au régime des fondations se traduit par le renforcement de la chaîne de commandement, dans laquelle le recteur se voit comme le général, assisté de ses colonels qui exécutent ses options politiques. Néanmoins, ce modèle hiérarchique confère des pouvoirs excessifs au recteur et réduit de manière brutale la participation de la communauté universitaire, dans le but d'éliminer toute possibilité de remise en question des options de l'équipe du recteur. Où est la place du débat et de la confrontation des idées qui est l'essence d'une institution d'enseignement supérieur ? Pourquoi la communauté académique n'a-t-elle plus la possibilité de discuter le règlement de gestion et l'option du régime des fondations ?

A la FENPROF, nous pensons que les établissements d'enseignement supérieur ont besoin de plus de collégialité, de plus de démocratie pour mener à bien la mission publique d'enseignement supérieur, mission qui implique une responsabilité et des réponses envers la société et les questions que se posent les citoyens. Pour faire vivre les valeurs de démocratie, de solidarité et d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes, nous avons besoin d'un enseignement supérieur public avec tous et pour tous.

⁷ Pierre Bourdieu, 1997. *Les usages sociaux de la science – Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, INRA éditions, collection sciences en question, Quæ Editions.

⁸ Christophe Dejours, 2003. *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel – Critique des fondements de l'évaluation*, collection sciences en question, Quæ Editions.

L'université tunisienne dans un contexte transitionnel



La Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS) – affiliée à la centrale syndicale l'UGTT (Union générale tunisienne du

travail) – regroupe les enseignants-chercheurs, les chercheurs à temps plein, les enseignants en technologies et les enseignants agrégés de Tunisie. Son secrétaire général raconte ici la réforme de l'université entre ambition et inertie après la révolution de jasmin : libertés académiques acquises mais bloquées, plan de réforme avorté, privatisation sauvage, carte universitaire encore chaotique.

Après la révolution de jasmin, le Comité national de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, constitué d'universitaires issus de structures élues, de représentants du syndicat des universitaires – la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS) – et des représentants du ministère, avait pour objectif de réfléchir sur quatre axes de la future réforme de l'université : le système de formation et d'évaluation, la recherche scientifique et ses structures, la carte universitaire et l'ouverture sur l'environnement et, enfin, la bonne gouvernance et les ressources. Il estimait que la crise aiguë du système universitaire tunisien était due à ce déni de toute forme d'approche participative.

Pour la première fois dans l'histoire de l'université tunisienne, la consultation constituait une rupture par rapport aux pratiques de l'avant révolution dirigiste du ministère et des administrations centrales, en se distinguant par une démarche véritablement participative qui a concerné toutes les structures élues, celles des différentes entités pédago-

giques et organisations syndicales, celles des universitaires tout d'abord, mais aussi celles des deux syndicats étudiants, sans oublier celles des ouvriers et des fonctionnaires de l'enseignement supérieur.

La consultation avait démarré le 5 octobre 2011 et s'était achevée, contre vents et marées, en livrant ses résultats en avril 2015, sur la base d'une synthèse consensuelle élaborée à partir d'une longue série de réunions, de rapports et de séminaires régionaux et nationaux, adoptée à la fois par le MES, par le gouvernement et par l'UGTT. Mais jusqu'à nos jours elle est restée lettre morte puisqu'aucune de ses recommandations n'a été concrétisée !

Pour avoir une idée exacte sur l'orientation générale du plan de réforme de l'université adopté en 2015, laissons la parole à la commission nationale de la réforme qui a su doter ce plan stratégique de la réforme d'un bilan critique et d'un diagnostic :

« Au bout de quatre années de démarche participative et consultative où toute la famille universitaire a été impliquée sur la base de l'accord entre le MES et la

Hussein Boujarra

Secrétaire général de la Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/ Union générale des travailleurs tunisiens (FGESRS/UGTT)

Fédération générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (FGESRS/UGTT) et qui a été menée à bien par les commissions tripartites de la réforme (structures pédagogiques élues, structures syndicales de la FGESRS et représentants du MES) (...)

Le diagnostic :

- Détérioration du niveau scientifique des inputs ;
- Non-conformité entre le nombre des étudiants et le budget du MES ;
- Absence des critères de qualité pour ce qui concerne la formation et l'encadrement ;
- Exacerbation du chômage au sein des diplômés universitaires ;
- Absence de la bonne gouvernance et de l'autonomie des universités ;
- Absence de toute forme d'ancrage des universités dans leur environnement régional, déséquilibre flagrant entre les régions et dispersion de la carte universitaire ;
- Faiblesse de l'apport de la recherche scientifique au niveau économique¹. »

Le plan stratégique mis en place et approuvé par le MES s'explique par la mise à l'écart des nostalgiques du passé au sein du ministère et notamment

¹ Pages 4 et 5 de la version arabe du préambule du Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025.

par la nomination d'un syndicaliste de la FGESRS et de l'UGTT, d'un militant démocrate de gauche à la tête du ministère (feu Ahmed Ibrahim) en tant que premier ministre du MES après la révolution, et par un net rapport de forces en faveur des démocrates et des partisans de la dynamique fort prometteuse de la révolution. Mais avec le changement des rapports de force en faveur des nostalgiques du passé et des représentants d'une vision passéiste, notamment après le mariage contre nature qui les a unifiés, le MES va changer petit à petit sa politique de compromis et de non confrontation avec notre syndicat en une politique de plus en plus agressive et ce, par le biais de la suppression pure et simple des commissions tripartites de réforme et l'annulation *de facto* du projet de réforme scellé entre les élus et le MES.



LE PILLAGE DU PUBLIC PAR LE PRIVÉ (PPP)

Le défunt programme structurel de réforme préconisait de réformer l'enseignement privé dans le cadre d'une démarche conforme aux normes nationales et internationales, de réviser le cahier des charges ainsi que le cadre juridique de création et de suivi des établissements privés, de contrôler avec rigueur l'application des conditions fixées par ce cahier des charges et, enfin, de soumettre le recrutement et la promotion des enseignants exerçant dans le privé aux jury nationaux. Rien de tout cela n'a été réalisé.

Ce qui a été réalisé, c'est le renforcement des Partenariats Public Privé (en fait, pillage du public par le privé) sur la base d'une relation gagnant-gagnant (en fait gagnant-perdant). Le cahier des charges d'origine continue à être bafoué et le nouveau tarde à venir. Les résultats sont catastrophiques, comme le montrent les exemples qui suivent.

Dernièrement, la Haute cour des comptes a pointé du doigt le MES qui vient à la tête des ministères dans la liste noire des administrations hostiles à la transparence et au libre accès aux données, et l'a même accusé de ne pas avoir appliqué la loi pour ce qui concerne le contrôle des établissements privés.

Dans le cadre de cette impunité et de cette complicité dans la non application de la loi, le nombre des établissements privés n'a cessé d'augmenter et le nombre de leurs étudiants a plus que triplé, alors que celui du public est en nette et continue baisse (on ne peut pas expliquer ce phénomène par la démographie, comme se plaît à le faire le MES, dans son approche restrictive).

Les vannes sont ouvertes au privé national et international, tout en refusant de s'engager à fond afin de réformer le système universitaire public et en ramenant à la baisse le budget alloué à l'enseignement supérieur et à la recherche, sans parler de la fermeture aux recrutements des enseignants et des chercheurs.

LIBERTÉS ACADÉMIQUES

Avant la révolution de 2011, peu de place était accordée aux libertés académiques : tous les directeurs des instituts et tous les recteurs

étaient nommés par décret ministériel. Seuls, huit doyens des facultés et des membres des conseils scientifiques et des conseils des universités étaient élus.

Le danger qui menaçait lourdement les libertés démocratiques et académiques et la violence déclenchée dans l'espace universitaire par le conflit du *Niqab*² ont fini par être écartés grâce aux luttes des élus syndicaux et pédagogiques. Ce fut une première victoire décisive de la société civile face au péril islamiste et salafiste qui voulait imposer son dictat juste après la chute du pouvoir de Ben Ali et à la veille des premières élections législatives et présidentielle.

Une première victoire « sur le terrain » qui a ouvert la porte à d'autres victoires, telle que la constitutionnalisation des libertés académiques en 2014 (article 33³), restée à ce jour théorique. Par contre, la majorité parlementaire de l'époque acquise à la *Ennahdha* (le parti islamiste) a refusé catégoriquement de constitutionnaliser le principe d'autonomie des universités et des universitaires dans la gestion de l'université.

Il y eu aussi l'institution de l'élection des directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que des présidents des universités, à l'exception des centres de recherche (malgré l'accord conclu entre le MES et la FGESRS il y a quelques années), et celle de tous les recteurs, à l'exception du recteur de l'université virtuelle.

La FGESRS a proposé de garantir in tant soit peu la direction collégiale des établissements et des universités, en légalisant le droit de recours de la majorité des deux tiers des

² La crise du niqab a été provoquée par la tentative salafiste d'imposer aux étudiantes le port du niqab (voile intégral) en classe et pendant les examens.

³ Article 33 : Les libertés académiques et la liberté de la recherche scientifique sont garanties. L'État assure les ressources nécessaires au progrès de la recherche scientifique et technologique.

membres des conseils scientifiques ou d'universités à retirer sa confiance au premier responsable de l'instance en question⁴ ; ou encore en exigeant que les procès verbaux des conseils soient paraphés par la signature non seulement de son premier responsable, mais aussi de tous ses membres (en fait, peu de conseils ont respecté cette exigence) ; et aussi en imposant une validation de la part des conseils pour toute candidature au statut de membre des commissions sectorielles LMD.

La conséquence directe de cette démocratisation de l'université, c'est que le MES n'est plus le seul et unique décideur et que, désormais, les premiers responsables d'instituts et d'universités deviennent les représentants des universitaires locaux et non pas les agents du ministre et des administrations centrales.

UNE CARTE UNIVERSITAIRE ENCORE CHAOTIQUE

Dans les années soixante, le territoire universitaire de l'université tunisienne naissante se limitait exclusivement à la capitale Tunis, qui accueillait 10 000 étudiants. Ce n'est que dans les années soixante-dix que trois villes côtières ont émergé (Sfax, Sousse et Monastir), ce qui a permis à la carte universitaire, lors des années quatre-vingt, de sortir, timidement il est vrai, du monopole tunisois en se dotant de six universités dont quatre à Tunis, une à Sfax et l'autre à Sousse. Ce n'est que quarante années après, entre 2003 et 2004, que l'université s'est décentralisée, du moins administrativement parlant, avec la naissance de six autres universités, notamment celles de l'intérieur : Jendouba l'université du Nord-ouest ; Kairouan, l'université du centre ouest et Gafsa, l'université du sud-ouest.

Certains, sur un ton plutôt euphorique qui cadrerait parfaitement avec le discours nettement propagandiste du pouvoir politique de l'époque, parlaient d'un certain équilibre régional, d'une volonté sans faille de décentralisation et affirmaient « *qu'au bout de cinquante ans, les disparités entre les sexes et les régions dans l'enseignement sup ont été éliminées* ». Qu'en était-il vraiment ?

A-t-on le droit de confondre équilibre régional et nécessité de réduire les disparités régionales avec des revendications purement régionalistes et d'exiger qu'il y ait le même quota d'établissements universitaires, ou que tout gouvernorat ait sa propre université ? L'exemple typique est celui de revendiquer une faculté de médecine pour chaque gouvernorat, revendication qui fut adoptée par le gouvernement de la Troïka⁵ et le parti islamiste dans un souci d'instrumentalisation politique et électoraliste.

C'est là qu'on touche à la conjoncture très exceptionnelle liée au contexte transitionnel, qui se caractérise par un État affaibli, par une forte instabilité politique qui risque à tout moment de mettre fin au processus même de transition démocratique. Deux forces politiques et sociales se tiraillent. La première est celle qui, au nom des disparités régionales ayant constitué l'un des *leitmotivs* de la Révolution de 2011, a adopté, par glissement sémantique, des revendications exclusivement régionalistes, appelées dans notre papier « *dérives régionalistes* », qui consistent en une décentralisation qui

frise la négation d'un État national. La deuxième est celle qui, au nom du réalisme politique et de l'incapacité financière de l'État, relativise les disparités régionales mais aussi sociales et ajourne l'essentiel de l'action à entreprendre par l'autorité de tutelle aux calendes grecques.

Entre ces deux discours essentialistes adoptés au gré des vicissitudes de la conjoncture politique, peut-on évoquer une troisième voie qui, tout en plaidant pour une véritable décentralisation et pour une carte universitaire équilibrée territorialement et socialement, reste néanmoins dans le cadre du maintien de l'université nationale et s'inscrit dans une démarche dont il s'agit d'envisager les possibilités de réalisation ?

L'un des éléments clefs du bilan critique de l'état actuel de l'univer-

Le déséquilibre flagrant entre les universités de l'intérieur et celles du littoral côtier, en termes d'enseignants chercheurs, est particulièrement aigu pour ce qui concerne les enseignants du corps « A ». Alors que la moyenne nationale est de 19 %, elle est de 1.9 % pour Gafsa, de 3 % pour Kairouan et de 6.8 % pour Jendouba. L'enseignant du corps « B », appelé à poursuivre ses recherches scientifiques et à décrocher son HDR, cherche à se faire muter dans le grand Tunis, là où se concentrent les bibliothèques spécialisées, les structures de recherche les plus prestigieuses et les opportunités de participer aux activités et aux manifestations scientifiques les plus diversifiées. S'il parvient à avoir sa mutation, le résultat est catastrophique tant pour les universités de l'intérieur que pour lui, s'il reste condamné à être un *outsider* ; dans les deux cas, c'est l'université tunisienne dans sa totalité qui en pâtit. En témoigne le taux (moins de 2 %) que représentent les unités et les laboratoires de recherche des universités de l'intérieur. Ce qui veut dire que les universitaires de l'intérieur sont condamnés à la marginalisation et que les institutions universitaires de l'intérieur sont frappées par la « secondarisation ».

⁵ La troïka a été un gouvernement de coalition composé d'Ennahdha et de ses deux alliés « laïcs », le Congrès pour la République (CPR) et le parti Ettakatol, dont le but était de former une majorité stable. En janvier 2014, à la suite d'un accord sur la Constitution, la troïka cède sa place à un gouvernement de technocrates.

⁴ Cependant, le MES n'a accepté d'appliquer la décision des membres des conseils qu'une seule fois (Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Kasserine), et rechigne encore à passer à l'acte pour plusieurs instituts dont notamment celui des métiers et des arts de Mahdia.

sité tunisienne, c'est ce constat sans appel : l'absence de tout ancrage régional des universités, le déséquilibre flagrant entre régions et, par conséquent, entre universités et, enfin, une carte universitaire totalement désordonnée et obsolète. Ce qui a engendré un déséquilibre aigu entre les régions, les districts et les catégories sociales, ainsi qu'un déficit chronique en termes de développement régional, notamment dans les régions de l'intérieur.

C'est dans le cadre de cet élément de bilan qu'on peut comprendre l'intérêt accordé dans les priorités du plan de réforme aux trois axes suivants : instaurer la bonne gouvernance, l'autonomie des universités et mettre en place un système de gestion optimale des ressources. L'une des recommandations les plus importantes du plan stratégique de la réforme est celle qui consiste à « réorganiser les structures décisionnelles et consultatives à tous les niveaux (ministère, université et établissement), à redéfinir leurs domaines de compétence » et à mettre en place des mécanismes pour rendre l'université acteur clef du développement des régions. Et ce, dans le cadre de la réforme phare de ce projet : instaurer l'autonomie des universités et des institutions universitaires, conçue comme étant la meilleure riposte au poids écrasant de la bureaucratie centrale, laquelle est considérée comme étant le handicap majeur pour une gestion optimale des ressources.

Mais tout d'abord, il faut définir ou plus exactement (re)définir le territoire de chaque université, ce qui veut dire instaurer un nouveau découpage des universités et en finir avec les aberrations de l'actuel (des universités qui s'étalent sur trois et quatre gouvernorats, d'autres qui se partagent le territoire d'un seul gouvernorat et, enfin, des universités qui correspondent exactement aux limites administratives du gouvernorat.), en s'interrogeant sur l'équation à établir entre l'université d'une part et/ou le

gouvernorat (circonscription administrative) d'autre part, la région (Al-jiha) ou le district (Al-Iqlim) ? Une question laissée en suspens dans le projet de réforme, dans l'attente du nouveau découpage territorial du pays, pour qu'il n'y ait pas dysfonctionnement entre les deux découpages.

Redéfinir le territoire de chaque université, c'est notamment veiller à son ancrage dans son milieu socio-économique, culturel et environnemental, mais aussi à sortir de la grande similitude des spécialités et des offres de formation (du principe de clonage en quelque sorte) entre établissements. Il s'agirait ainsi de donner une âme régionale aux formations universitaires et spécialités scientifiques ; par exemple, en sciences agronomiques, la formation pourrait être axée sur tout ce qui est relatif à l'aridité dans les universités de l'intérieur, et sur tout ce qui relatif à l'aspect côtier dans les universités du littoral.

La restructuration des universités, des établissements universitaires et des processus de formation universitaire, s'impose comme une opportunité permettant d'aboutir à une carte universitaire plus équilibrée à travers trois actions combinées :

- l'intégration de certaines d'entre elles (institutions comme universités) ;
- le changement, pour d'autres, de la nature de leur mission ;
- la redistribution spatiale (pour ne pas dire tout simplement suppression afin de ménager les sensibilités régionalistes et ne pas susciter des réactions de même nature).

Actions qui doivent toucher le secteur public comme le secteur privé⁶, puisque ce dernier s'illustre

⁶ Par souci de gain facile, le secteur privé fuit les régions déshéritées et à faible quotient démographique pour s'implanter dans les régions urbaines à forte densité démographique et plus ou moins aisées. Par là, il ne fait qu'aggraver les disparités régionales, d'où la nécessité de lui imposer les contraintes d'une carte universitaire plus équilibrée.

par une centralisation plus sauvage que celle du public et occulte tout bonnement les universités de l'intérieur, et ce – bien entendu – en quête de gains faciles.

Il faut développer une stratégie de discrimination positive en faveur des universités de l'intérieur par le renforcement des budgets alloués, des capacités (en donnant la priorité à ces universités dans le recrutement et la formation et en les dotant d'enseignants appartenant au corps A), et enfin des structures de recherche (laboratoires et unités) en révisant les textes de loi sur les conditions d'éligibilité de ces structures avec un minimum requis et en les dotant de moyens financiers supplémentaires comparativement à celles du littoral côtier. C'est ainsi que l'on pourra sortir du carcan d'une centralisation excessive qui se cache derrière une décentralisation factice.

Après huit ans de concertation participative entre tous les acteurs de l'université tunisienne, allons-nous vraiment vers le dénouement de la crise et le passage à une carte universitaire équilibrée entre universités du littoral côtier et universités de l'intérieur ; entre un secteur public en régression constante depuis la révolution et un secteur privé agressif et conquérant grâce aux mille liens qui l'unissent aux détenteurs du pouvoir public, au ministère de l'enseignement supérieur et même à certaines sphères des hautes directions académiques ; entre une université muselée par une forte centralisation et une université gérée par les universitaires et autonome par rapport au centre ? Ou va-t-on subir, encore une fois, la loi de l'inertie et de l'impuissance du nouveau à s'imposer face à l'ancien ?

Les tribunaux turcs acquittent des universitaires accusé·e·s de terrorisme



Lettre lue par le représentant du syndicat turc de l'éducation et des sciences EGİTİM-SEN (*Eğitim ve Bilim Emekçileri Sendikası*) lors de la réunion du Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui s'est tenue à Bruxelles les 9 et 10 septembre.

EGİTİM-SEN

Chères et chers collègues,

Les universités turques traversent une des pires périodes de leur histoire, en termes d'oppression et d'obstacles. La nomination directe des recteur·rice·s par le président a anéanti totalement l'autonomie institutionnelle des universités. Or, les universités doivent être des institutions au sein desquelles le savoir scientifique est produit et partagé avec la société, indépendamment du pouvoir politique et des cercles capitalistes. Les universités turques survivent grâce à des mécanismes de contrôle et d'audit extraordinaires qui sont gérés par le pouvoir politique et les recteur·rice·s nommé·e·s, qui agissent en tant que représentant·e·s du gouvernement. Les universités et les universitaires sont la cible parfaite pour garder l'opposition sous contrôle. La question de l'autoritarisme ne concerne ainsi pas seulement le milieu universitaire, mais également l'avenir politique de la Turquie. Il existe en effet une étroite corrélation entre la politique et les universités.

L'emploi dans le système universitaire turc est principalement précaire. Ce type d'emploi entraîne une insécurité considérable. Par conséquent, les universitaires qui ne sont pas considé-

ré·e·s comme « acceptables » ou « approprié·e·s » dans le cadre des relations de pouvoir et qui s'opposent ou critiquent le parti politique au pouvoir sont licencié·e·s ou sont victimes d'autres formes d'oppression. En outre, compte tenu des « enquêtes de sécurité » menées dans le cadre des promotions universitaires, nous sommes confronté·e·s à une situation dans laquelle certaines universités ne peuvent pas engager un·e professeur·e ou un·e professeur·e associé·e sans l'autorisation du gouvernement.

L'affaire que vous suivez de près – celle des Universitaires pour la paix¹ – connaît d'importants développements. Comme vous le savez, les Dr Füsün Üstel et Ahmet Tuna Altınel² ont été arrêté·e·s et incarcéré·e·s pour avoir signé la pétition « *Nous, enseignants-chercheurs de Turquie, nous ne serons pas complices de ce crime !* ».

¹ Le collectif des Universitaires pour la paix, créé début 2016 avec la diffusion de la pétition *Nous ne serons pas complices de ce crime*, rejette la violence militaire étatique dans le sud-est de la Turquie où vit une importante population kurde et appelle à une résolution pacifique par la négociation. Le gouvernement turc a considéré la pétition comme un acte de propagande terroriste.

² Respectivement : professeure de science politique à la retraite de l'université francophone Galatasaray à Istanbul et mathématicien, maître de conférences à l'université Lyon-1, de nationalité turque.



Tous deux sont désormais libres et poursuivent leur lutte contre ce gouvernement autoritaire.

J'aimerais souligner certains éléments importants concernant le cas de Füsün Üstel. Le 4 avril 2018, au motif qu'elle avait signé la pétition pour la paix, un acte conforme à la liberté d'expression, elle a été condamnée à quinze mois d'emprisonnement par la 32^{ème} cour pénale d'Istanbul, en vertu de l'article 7/2 de la loi antiterroriste turque, rela-

tif au crime de propagande en faveur d'une organisation terroriste. Füsün Üstel a rejeté l'ajournement de l'annonce du verdict, conformément à l'article 271 du code de procédure pénale turc. Bien que l'article 51 de ce code autorise à suspendre la peine d'emprisonnement, la 32^{ème} cour pénale a choisi de ne pas suivre cette voie ; et, suite au rejet de la demande en appel par la 3^{ème} chambre de la cour de justice de la région d'Istanbul le 25 février 2019, elle a prononcé le verdict de condamnation. Füsün Üstel a été incarcérée le 8 mai 2019 à la prison pour femmes d'Eskisehir. Elle a été libérée le 22 juillet 2019, après avoir passé soixante-quinze jours en prison.

Les universitaires qui ont été condamné·e·s à la détention ont fait appel auprès de la cour constitutionnelle pour faire valoir que leur droit à la liberté d'expression avait été violé. La cour a étudié ces objections et a jugé que l'emprisonnement constituait une violation de leurs droits et que la signature de la pétition relevait de l'exercice de la liberté d'expression et de pensée.

Toutefois, immédiatement après la publication de la décision, 1 071 membres du personnel universitaire ont publié une déclaration condamnant la décision de la cour constitutionnelle et ont engagé une campagne honteuse qui restera dans l'histoire des universités turques.

Mais le processus ne s'est pas arrêté là. Sur la base d'une instruction envoyée par YÖK (le conseil de l'enseignement supérieur) aux universités, les administrations des universités ont largement participé à cette campagne haineuse et, malgré la décision de la cour constitutionnelle, les universitaires signataires ont continué d'être considéré·e·s comme des « *criminel·le·s* ».

Le 6 septembre 2019, un développement heureux s'est finalement

produit. La 30^{ème} Haute Cour pénale d'Istanbul a acquitté l'universitaire signataire, suivant la décision de la cour constitutionnelle. Le 9 septembre 2019, trois universitaires poursuivi·e·s par la 11^{ème} Haute Cour pénale de Diyarbakir et trois universitaires en procès devant la 28^{ème} Haute Cour pénale d'Istanbul ont été acquitté·e·s. De la même manière, la 28^{ème} Haute Cour pénale d'Istanbul a acquitté la co-présidente de la Confédération des syndicats de fonctionnaires KESK, Aysun Gezen. (...)

L'acquittement des universitaires signataires concerné·e·s, qui ont été démis·e·s de leurs fonctions, ne donne pas lieu à leur réintégration. C'est à la commission d'examen des opérations de l'état d'urgence (OHAL) qu'appartient la décision de la réintégration et une profonde incertitude plane sur ce qu'il va advenir à ce niveau. En outre, même si les universitaires reprennent leur poste, ils·elles ne pourront plus retourner à l'université où ils·elles travaillaient auparavant. Celles et ceux qui ont décidé de retourner seront envoyé·e·s dans des universités nouvellement établies, dans d'autres provinces qu'Ankara, Istanbul et Izmir. Ces universitaires se retrouveront donc exilé·e·s et puni·e·s une fois de plus. Il est possible qu'ils·elles subissent de graves menaces et des pressions au

sein de ces universités ou qu'ils·elles finissent par démissionner. (...)

A EGITIM-SEN, nous poursuivons notre lutte, indépendamment des pressions et des menaces. Nous pensons que si nous travaillons main dans la main avec le CSEE et l'IE, nous pourrions élargir le champ de notre bataille. La lutte des universités doit être plus visible. Je suis pleinement convaincu que notre association ouvrira la voie.

Mes sincères salutations à vous tou·te·s, au nom d'EGITIM-SEN.

Déclaration intégrale du Comité permanent du CSEE pour l'enseignement supérieur et la recherche*

Le Comité permanent pour l'enseignement supérieur et la recherche du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), représentant les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche dans plus de cinquante pays en Europe, est heureux d'apprendre que, à la suite des audiences d'hier, les accusations de terrorisme retenues contre les universitaires signataires de la déclaration « *Nous ne participerons pas à ce crime !* » en 2016 ont été levées et que toutes les charges retenues contre eux·elles ont été abandonnées. Nous félicitons tou·te·s nos collègues de Turquie pour avoir atteint cet objectif positif. Nous espérons qu'il s'agit là d'une avancée positive en faveur de la reconnaissance des libertés académiques dans le pays, mais aussi en faveur du dépassement des divisions créées par les licenciements au sein de la société turque.

Cette décision majeure doit maintenant être suivie d'autres mesures pour réintégrer les universitaires qui ont perdu leur emploi à la suite de ces accusations fallacieuses et reconnaître leur période sans emploi et sans possibilité de percevoir un salaire ou de bénéficier des prestations sociales. Nous souhaitons à nos collègues de Turquie un prompt rétablissement, afin de pouvoir retrouver une vie quotidienne normale auprès de leurs familles et de leurs communautés locales.

* <https://www.csee-etuice.org/fr/actualites/archive/3200-turkish-courts-acquit-1182-academics-accused-of-terrorism-for-signing-peace-petition-3>

Décrochage des effectifs enseignants à l'université

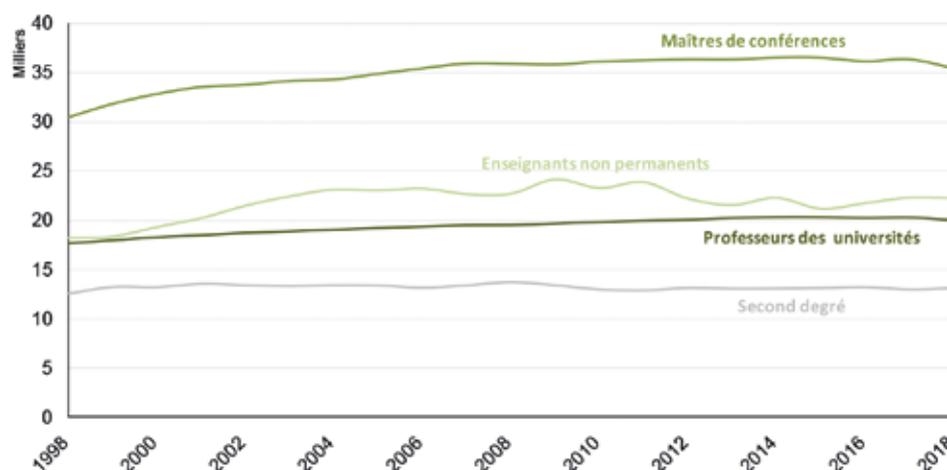
Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'enseignants statutaires a-t-il diminué drastiquement depuis une ou deux décennies ? Sont-ils remplacés et par qui ? La précarité est-elle en voie de généralisation ? Des éléments de décryptage sont donnés ici.

Florence Audier

Chercheuse au SAMM (Statistique, Analyse et Modélisation Multidisciplinaire), université Panthéon-Sorbonne

L'examen des données rétrospectives portant sur les effectifs dans l'enseignement supérieur permet d'apporter des réponses partielles à la question de l'évolution du nombre d'enseignants statutaires. Une première réponse globale est donnée en observant l'évolution de ces effectifs sur vingt ans : en 2017-2018, on compte, dans l'enseignement supérieur¹, 90 749 enseignants dans le corps des titulaires spécifiques à l'enseignement supérieur (professeurs et maîtres de conférence, MCF), soit 11 847 enseignants de plus que vingt ans auparavant, mais 1 163 enseignants en moins que dix ans plus tôt....

Pour rendre compte des transformations à l'œuvre dans l'enseignement supérieur, entrons un peu dans le détail. C'est ainsi que, par exemple, le nombre de professeurs a lentement mais continuellement augmenté chaque année entre 1997 et 2014 pour atteindre, cette année-là, l'effectif de 20 344 alors qu'il était de 17 657 en 1998 ; en 2018 il est descendu à 20 037. L'effectif des maîtres de conférences



Évolution sur vingt ans des effectifs enseignants universitaires selon leur statut.
Source : MEN-MESRI - DGRH/RHsupinfo

(MCF) a connu une croissance nettement plus rapide que celui des professeurs, mais cette croissance s'est ralentie dans les dix dernières années et a même marqué le pas ces trois dernières années. Au total, en 2017-2018, on compte 35 643 MCF, soit 17 % de MCF de plus qu'en 1997... mais 310 MCF de moins qu'en 2007 !

On oublie parfois que les enseignants détachés du second degré jouent depuis longtemps un rôle important dans l'enseignement supérieur : avec un effectif de 12 867 agrégés ou certifiés en 2017-2018, ils constituent actuellement encore 14,2 % des enseignants, après avoir approché 16 % de l'effectif total il y a vingt ans et encore 15 % il y a dix ans. A

noter que leur nombre est resté quasiment stable depuis vingt ans (il a fluctué entre 12 500 et 13 700 selon les années).

Enfin, comme les appelle la statistique, les « *enseignants non permanents* » – catégorie très disparate qui regroupe les doctorants avec mission d'enseignement, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les enseignants associés, les professeurs invités, ainsi que tous les autres enseignants sous contrat – étaient 18 224 en 1998. Vingt ans plus tard, ils restent toujours plus nombreux que les professeurs, avec un effectif évalué à 22 202, soit près d'un enseignant sur quatre. Leur nombre, qui a nettement augmenté jusqu'à l'année 2004, fluctue

¹ Champ : France métropolitaine+DOM+COM ; universités, écoles d'ingénieurs, autres établissements sous tutelle MESRI. Source : MEN-MESRI - DGRH/RHsupinfo et enquête sur les non-permanents.

depuis lors entre 21 000 et 23 000 ; il serait plutôt en diminution depuis 2009.

RÉPARTITION DISCIPLINAIRE

En dix ans, la nomenclature des données a légèrement changé, les contours des disciplines ont évolué, les statuts aussi, et la nouvelle catégorie « autres et non renseigné », apparue récemment dans la statistique, complique encore la comparaison entre les effectifs des années 2008-2009 et 2017-2018 selon les groupes de disciplines.

On note un tassement du nombre d'enseignants en Droit-Economie-Gestion-Sciences Politique (12 864 contre 13 150). Leur place dans l'ensemble des enseignants, toutes disciplines confondues, passe de 14,4 % à 14,2 %. En leur sein, le nombre de statutaires régresse nettement au profit des non statutaires : il passe de 65,4 % des effectifs il y a dix ans à 58,9 % aujourd'hui.

Le groupe des enseignants en Lettres² – deux fois plus important que le groupe précédent – a quelque peu faibli : il s'établit à 27 433 en 2017-2018 contre 27 750 dix ans plus tôt. Le nombre de professeurs diminue nettement, celui des MCF également, mais moins rapidement (ils passent de 56,4 % à 51 % de l'ensemble des enseignants en lettres). Ce sont les non-titulaires qui assurent le maintien de l'encadrement.

C'est en Sciences que la chute des effectifs enseignants est la plus

² Les sections Lettres comprennent le groupe des langues et littératures, celui des sciences humaines, le groupe interdisciplinaire ainsi que la théologie.

Groupes de disciplines	2008-2009 hors DI*	2018-2019 hors DI*	Évolution (%)	2008-2009 % sur total étudiants	2018-2019 % sur total étudiants	2008-2009 % sur total disciplines générales	2018-2019 % sur total disciplines générales
Droit/Sc. Po	183 731	209 327	+13,9	13,7	12,0	17,8	15,1
Economie/ AES**	176 661	238 789	+35,2	13,1	13,8	17,2	17,3
Lettres	400 249	517 490	+29,3	29,7	29,8	38,8	37,4
Sciences	239 869	360 055	+50,1	17,9	20,8	23,3	26,1
STAPS	30 053	56 710	+88,7	2,2	3,3	2,9	4,1
Total étudiants disciplines générales	1 030 563	1 382 371	+37,1	76,6	79,7	100	100
Santé	193 154	232 512	+20,4	14,4	13,4		
IUT	118 115	119 661	+01,3	9	6,9		
Total étudiants	1 341 832	1 734 544	+29,3	100	100		

*hors doubles inscriptions

** AES: administration économique et sociale

Source : MEN-MESR - Repères et références statistiques DEPP 2009 et 2019, 6.05.

Lecture : en 2008-2009, 29,7% de l'ensemble des étudiants inscrits à l'université (38,8% de l'ensemble des inscrits dans les disciplines générales) l'étaient dans le groupe Lettres ; en 2018-2019, 20,8% de l'ensemble des étudiants inscrits à l'université (26,1% dans les disciplines générales) l'étaient dans le groupe Sciences.

marquée : ils passent de 37 777 à 34 327 entre 2008-2009 et 2017-2018 (-9 %) et représentent aujourd'hui 37,8 % des enseignants toutes disciplines confondues contre 41,4 % neuf ans plus tôt. Cette contraction des effectifs concerne peu les professeurs, et l'effectif des MCF y diminue moins que toutes disciplines confondues. Dès lors, les professeurs et MCF, déjà fortement représentés parmi les enseignants de ce groupe, passent de 66,6 % à 71,7 % de l'effectif, toutes disciplines confondues. Comme prévisible, les docteurs avec mission d'enseignement sont très nombreux, beaucoup plus que dans les autres groupes de disciplines ; 41,7 % sont en sciences, contre 18,4 % en droit et 27,3 % en lettres en 2017-2018. Leur importance doit être mise en rapport avec la place importante accordée aux travaux dirigés (TD).

La répartition disciplinaire des enseignants ne suit pas celle des étudiants, notamment en raison des pratiques pédagogiques qui diffèrent largement selon les disciplines (place des cours magistraux, des TD...). A quoi s'ajoutent les spécialisations des universités et les effectifs étudiants qu'elles attirent... Comme le montrent les tableaux ci-contre – issus des publications du MESRI – les différences entre le nombre des enseignants de certaines disciplines et la part des effectifs étudiants inscrits dans ces disciplines sont souvent considérables. Avec, pour conséquence, la question des taux d'encadrement, notamment en licence, niveau de prédilection pour l'affectation des plus jeunes enseignants et des thésards...

Groupes de disciplines	Grade	2008-2009	%	2017-2018	%
Groupe 1 : Droit, Economie, Gestion, Sciences Politique	Professeurs	2 720	13,4	2 353	11,7
	MCF + assistants titulaires (2018/2019)	5 897	15,8	5 254	14,7
	Enseignants du second degré	1 674	11,6	1 709	13,3
	Attachés et moniteurs (2008/2009)	2 859	19,2	-	-
	Doctorants avec enseignement et attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2018/2019)	-	-	2 129	18,4
	Enseignants associés	-	-	979	35,1
	Autres non permanents	-	-	440	12,7
Total du groupe 1		13 150	14,4	12 864	14,2
Groupe 2 : Lettres	Professeurs	4 626	22,8	4 278	21,4
	MCF + assistants titulaires (2018/2019)	11 023	29,5	10 377	29,1
	Enseignants du second degré	8 181	56,7	6 666	51,8
	Attachés et moniteurs (2008/2009)	3 920	26,3	-	-
	Doctorants avec mission enseignement et ATER(2018/2019)	-	-	3 152	27,3
	Enseignants associés	-	-	824	29,6
	Autres non permanents	-	-	2 136	61,8
Total du groupe 2		27 750	30,4	27 433	30,2
Groupe 3 : Sciences	Professeurs	8 025	39,5	8 014	40
	MCF + assistants titulaires (2018/2019)	17 155	45,9	16 591	46,5
	Enseignants du second degré	4 582	31,7	4 026	31,3
	Attachés et moniteurs (2008/2009)	8 015	53,7	-	-
	Doctorants avec mission enseignement et ATER(2018/2019)	-	-	4 816	41,7
	Enseignants associés	-	-	528	18,9
	Autres non permanents	-	-	352	10,2
Total du groupe 3		37 777	41,4	34 327	37,8
Groupe 4 : Santé	Professeurs	4 936	24,3	4 836	24,1
	MCF + assistants titulaires (2008/2009)	3 308	8,8	2 948	8,3
	Enseignants du second degré	-	-	-	-
	Attachés et moniteurs (2008/2009)	132	0,9	-	-
	Doctorants avec mission enseignement et ATER(2018/2019)	-	-	191	1,7
	Enseignants associés	-	-	329	11,8
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249	-	4 403	100
Autres non permanents	-	-	6	0,2	
Total du groupe 4		12 625	13,8	12 713	14
Autres et non renseigné	Professeurs	-	-	556	2,8
	MCF	-	-	473	1,3
	Enseignants du second degré	-	-	466	3,6
	Doctorants avec mission enseignement et ATER(2018/2019)	-	-	1 265	10,9
	Enseignants associés	-	-	127	4,6
	Autres non permanents	-	-	525	15,2
Total autres et non renseigné		-	-	3 412	3,8
Tous	Professeurs	20 307	100	20 037	100
	MCF + assistants titulaires (2018/2019)	37 383	100	35 643	100
	Enseignants du second degré	14 437	100	12 867	100
	Attachés et moniteurs (2008/2009)	14 926	100	-	-
	Doctorants avec mission enseignement et ATER(2018/2019)	-	-	11 553	100
	Enseignants associés	-	-	2 787	100
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249	-	4 403	100
	Autres non permanents	-	-	3 459	100
Total Tous		91 302	100	90 749	100

Évolution du nombre d'enseignants par groupes de disciplines. Source : MEN-MESR Repères et références statistiques DEPP de 2008 à 2019.

Lecture : en 2008-2009, les 13 150 enseignants du groupe Droit représentaient 14,4 % de l'ensemble des enseignants de toutes les disciplines ; les professeurs du groupe Droit 13,4 % de tous les professeurs ; les MCF du groupe Droit 15,8 % de tous les MCF.

Les bénéfices socio-économiques de la diplomation dans l'enseignement supérieur

Pierre Courtioux est économiste, directeur de recherche à l'EDHEC Business School et chercheur associé au Centre d'économie de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et CNRS). Ses recherches portent principalement sur les interactions entre éducation supérieure et risques sociaux. Il a récemment participé en tant qu'expert au groupe de travail sur « l'évaluation socio-économique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche » mis en place par France-Stratégie et présidé par Emile Quinet dont le rapport a été rendu public en février 2019.

Interview de Pierre Courtioux

Propos recueillis par Bouchra Touba

B. Touba : Pouvez-vous nous dire si les études supérieures sont rentables pour les étudiants qui les poursuivent, d'un point de vue économique, et quels sont les bénéfices de la diplomation ?

P. Courtioux : Oui, en moyenne les études sont rentables. L'un des bénéfices de la diplomation, pour les étudiants, c'est le sur-salaire. En économie, on parle de rendements de l'éducation. C'est une prime salariale liée au fait d'avoir un diplôme. Les économistes la mesure sur l'ensemble de la carrière d'un individu. L'OCDE en propose régulièrement une mesure moyenne pour chacun de ses pays membres. Dans tous ces pays, les études sont rentables.

Mais, les indicateurs produits sont des indicateurs moyens. Derrière ces indicateurs, il existe une très grande hétérogénéité des parcours et des carrières sur le marché du tra-

vail. Il y a quelques années, j'ai participé à des travaux montrant l'existence d'une part de risque non négligeable sur la valeur de la diplomation, ce qui veut dire notamment, qu'au-delà de la valeur moyenne d'un diplôme donné, il y a des étudiants pour qui suivre des études a été moins rentable que de ne pas suivre d'études. Nos travaux estimaient la part d'étudiants pour lesquels la diplomation n'était pas rentable à 3,5 %¹. On retombe ici sur des problématiques classiques en économie de l'éducation. Globalement, l'éducation est rentable à l'horizon d'une carrière. Toutefois,



Pierre Courtioux.

¹ P. Courtioux, S. Gregoir, D. Houeto (2014), « Modelling the distribution of returns on higher education: a microsimulation approach », *Economic Modelling*, 38, 328-340.

le risque, important, qui existe, rend problématique le financement, par exemple, par des prêts consentis par des banques privées. Les banques ne savent pas bien mesurer et couvrir ce risque. Pour la plupart des économistes, l'intervention de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur se justifie donc, au moins en partie, par cette défaillance de marché.

B. T : Comment qualifieriez-vous la sélection à l'université française ?

P. C : Tout d'abord, pour être un peu provocateur, je dirais que malgré la quasi-gratuité, il y a quand même une sélection par l'argent. En tout cas, pour nuancer un petit peu, il me semble que penser que l'absence de frais d'inscription supprimerait les biais sociaux à l'entrée à l'université et tout au long des études supérieures est un leurre.

La sélection opère d'abord au moment d'obtenir le diplôme qui permet de poursuivre des études supérieures. C'est à ce stade qu'interviennent sûrement les biais sociaux les plus importants. Ainsi, tous les lycéens n'obtiennent pas le bac. Et, parmi eux, les plus défavorisés sont, en général, moins bien équipés, voire pas équipés du tout, pour obtenir un diplôme leur permettant d'entrer dans l'enseignement supérieur. Le baccalauréat constitue donc une première bar-

rière à l'entrée de l'université. C'est peut-être une évidence mais c'est important de le souligner. Donc, de ce point de vue-là, il y a un biais social dans la sélection pour les études. Ensuite, tous les bacheliers n'ont pas un égal accès aux filières. En résumé, les inégalités constatées dans l'enseignement supérieur se sont largement construites en amont.

Ensuite, on constate qu'au sein même de l'université, les groupes qui se forment sont hétérogènes. Les étudiants issus de milieux défavorisés se regroupent entre eux, c'est-à-dire qu'ils sont sur-représentés dans certaines universités et certaines disciplines. Cette sur-représentation dépend du type de baccalauréat obtenu par l'étudiant et de sa localisation géographique. Ce qui est mesuré ici, c'est un mélange de différents effets et leurs résultats. Ce sont donc des effets géographiques et des effets d'appariement entre les diplômés

supérieurs et les différentes formations du secondaire. Cette forme de ségrégation est particulièrement visible au niveau de la première année de licence.

Ensuite, à l'université, une sélection par l'échec opère. En laissant de côté les moins équipés pour les études, cette sélection par l'échec réduit les niveaux de ségrégation. Les résultats que j'ai présentés lors d'un colloque organisé ce printemps par le Centre d'Alembert² sont des résultats bruts de décoffrage d'un projet de recherche en cours. Mais ils sont suffisamment fiables pour illustrer le fait que les moins favorisés vont à l'université, sont plus souvent entre eux que les autres, mais n'y restent pas.

En tout cas, en France il est désormais possible de travailler sur ces questions car les données pour

² Ces résultats ont été présentés lors du colloque 2019 organisé par le Centre d'Alembert : « La sélection dans le monde académique : pratiques, imaginaire et rationalité ».



« Ensuite, on constate qu'au sein même de l'université, les groupes qui se forment sont hétérogènes. »

suivre les étudiants (localisation géographique, origine sociale, université) peuvent être mises à disposition pour les chercheurs. Ce sont les données SISE³. Ces données ouvrent un champ à explorer pour mieux comprendre le fonctionnement de l'université.

B. T : Est-il possible d'estimer le coût social de l'échec à l'université ?

P. C : Oui, mais il faut combiner plusieurs sources statistiques. C'est ce que nous avons fait avec un collègue dans un travail récent⁴.

Pour cela, il faut d'abord des données statistiques sur les parcours à l'université. Il n'existe pas ou peu de chiffres sur le parcours étudiant, à savoir notamment le mode de réaffectation des étudiants qui auraient abandonné un diplôme. Or, pour mesurer le coût social, il faut être attentif à la mesure de ce phénomène de réorientation : combien de temps les étudiants mettent-ils pour être diplômés ? Ont-ils abandonné ? A ce stade, en l'absence de publications statistiques précises du ministère, nous n'avons que des estimations. C'est la raison pour laquelle les chiffres que je présente généralement s'appuient sur des fourchettes indicatives.

Pourquoi a-t-on besoin de ces chiffres pour estimer le coût social de l'échec à l'université ? En fait, chaque année d'étude supplémentaire à l'université suppose une dépense d'investissement supplémentaire. En termes économiques, l'étudiant renonce au salaire qu'il aurait perçu sur le marché du travail. Ce coût correspond au salaire moyen au niveau de diplôme déjà acquis. Evidemment, ce coût peut

être hétérogène selon le type de diplôme, le type de parcours ou encore la manière que peuvent avoir les étudiants de se placer sur le marché du travail.

Donc, une année d'étude supplémentaire correspond à une dépense supplémentaire pour un gain décalé dans le temps. Dans ce cadre, à la suite de l'abandon, les gains obtenus sont ceux d'un salarié non diplômé. A partir de là, on peut faire un calcul économique et estimer le coût du redoublement et de l'abandon. Ce calcul prend en compte l'argument généralement mis en avant selon lequel les étudiants qui sont à l'université « au moins » ne sont pas au chômage. Concrètement, lorsque l'on mesure le salaire espéré, on le mesure compte-tenu des probabilités d'emploi. On a donc ici tenu compte de cet effet : si les étudiants sont sur le marché du travail en n'étant pas diplômés, ils ont plus de chance d'être au chômage.

Le coût social s'appréhende aussi en ajoutant à ces éléments les pertes fiscales correspondantes pour la collectivité : les anciens étudiants, en étant payés moins ou plus tard, seront également imposés moins ou plus tard.

Ensuite, il faut tenir compte de ce que les économistes appellent les externalités, c'est-à-dire les effets bénéfiques de la formation d'un individu sur la productivité ou le bien-être des autres. Les chiffreages de ce dernier aspect sont, par définition, plus fragiles et ne font pas consensus parmi les économistes. Nous n'avons pas cherché à les introduire dans le calcul du coût social.

Néanmoins, il me semble que, dans le cas français, l'échec à l'université construit en partie le rapport des individus avec la formation continue. En cas de situation d'échec pendant la formation initiale, le

rapport que l'individu entretient à la formation en général est dégradé. En ce sens, la situation d'échec produit bien une externalité négative sur la formation tout au long de la vie dont il me paraît important d'estimer l'ampleur.

B. T : Dans quel cadre avez-vous effectué ces calculs ?

P. C : En France, il y a une obligation de calcul socio-économique pour les investissements publics (hôpitaux, transports). Mon travail a servi de base de discussion dans la commission Quinet, mise en place par France Stratégie, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et du secrétariat général pour l'investissement (SGPI). L'idée était d'établir une méthodologie pour mesurer le bénéfice socio-économique des diplômés. Cette commission, à vocation consultative, a sorti son rapport en début d'année⁵.

Ce rapport constitue une sorte d'état des lieux, une première référence pour réfléchir aux bénéfices socio-économiques de la diplomation. Développer un cadre de calcul coûts/bénéfices est toujours intéressant. La commission avait aussi l'idée que les acteurs se familiarisent avec cet outil, qu'ils puissent s'en servir, le développer, le critiquer. Ce type de démarche est un exercice formel qui, quand il est ouvert à la prise en compte des multiples aspects d'une question, permet aux différentes parties prenantes de discuter dans un cadre commun et de préciser les enjeux des investissements publics consentis.

³ Système d'information sur le suivi de l'étudiant. Traitement automatique des données à caractère personnel créé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) par arrêté du 30 juillet 2018.

⁴ A. Chéron et P. Courtioux (2018), Les bénéfices socio-économiques des diplômés du supérieur, *Position Paper EDHEC*, May.

⁵ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/levaluation-socioeconomique-projets-immobiliers-de-lenseignement-supérieur-de-recherche>

débats

stratégies

opinions

dossiers

actions

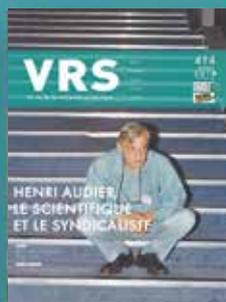
VRS



La vie de la recherche scientifique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
 PRÉCARISATION RÉORGANISATION SOCIÉTÉ
 TERRITORIALISATION EMPLOI SCIENTIFIQUE PARITÉ
 FINANCEMENTS PARCOURS PROFESSIONNEL

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez, au fil des dossiers, les grands sujets qui sont au coeur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25€

INSTITUTIONNEL : 50€

PRIX AU NUMÉRO : 8€

ATTENTION : l'abonnement est facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP

Institution :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS - 1, Place Aristide Briand - 92195 Meudon Cedex

sncs@cnsr.fr - www.sncs.fr

casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE** 

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170384630 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo: © Roman Jehanno. • Conception: Insign. • Réf: AP GROUPE EN 2019. • Merci à Carmen, Élise, Mathieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.